

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Huitième séance : jeudi 1^{er} décembre 2016

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Avis de l’assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi autorisant l’adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé..... 87

FINANCES PUBLIQUES

- Approbation du budget général de la Polynésie française pour l’exercice 2017..... 7
 - Première partie – Conditions générales de l’équilibre financier*
 - Titre 1^{er} – Dispositions relatives aux recettes 43
 - Titre II – Dispositions relatives aux charges 43
 - Deuxième partie – Moyens des services et dispositions diverses*
 - Titre 1^{er} – Moyens des services 44
 - Titre II – Dispositions diverses..... 65
- Approbation du budget des comptes spéciaux pour l’exercice 2017 72

LOIS DU PAYS

- Loi du pays portant diverses mesures fiscales à l’importation..... 93
- Loi du pays portant modification de la fiscalité spécifique aux télécommunications..... 107
- Loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2008-8 du 25 août 2008 relative à la nomenclature du tarif des douanes 122
- Loi du pays portant modification du code des impôts..... 128
- Loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance de l’économie 138

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION BUDGETAIRE DE 2016

Huitième séance : jeudi 1^{er} décembre 2016 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani,
président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M ^{me}	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M ^{me}	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire
M ^{me}	Galenon	Chantal Minarii	Troisième secrétaire
M ^{me}	Aro	Dylma	Première questeure
M ^{me}	Bruant	Virginie	Deuxième questeure
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur, arrivé en cours de séance
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M ^{me}	Amaru	Patricia	Représentante
M ^{me}	Bouteau	Nicole	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Buillard	Michel	Représentant
M ^{me}	Cross	Valentina	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M.	Flohr	Henri	Représentant
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Geros	Antony	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Graffe	Jacque	Représentant
M ^{me}	Iriti	Teura	Représentante
M.	Jordan	Rudolph	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Représentante
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante, arrivée en cours de séance
M ^{me}	Maraea	Emma	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Moutame	Thomas	Représentant
M.	Perez	Antonio	Représentant
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Représentante
M ^{me}	Sage	Maina	Représentante

M.	Schyle	Philip	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai'i	Représentant
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M ^{me}	Tata	Jeanine	Représentante
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temauri	Jean	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M ^{me}	Teura	Justine	Représentante
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Représentante
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	Représentante
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Toromona	John	Représentant
M.	Tuheiaava	Richard	Représentant
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Représentante
M ^{me}	Vanaa	Élise	Représentante
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Représentante

Siègent au banc du gouvernement :

Monsieur le Président de la Polynésie française Édouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement Nuihau Laurey, Mesdames et Messieurs les ministres, Nicole Fareata-Sanquer, Priscille Tea Frogier, Tearii Alpha, Jean-Christophe Bouissou, Patrick Howell, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Teva Rohfritsch et Albert Solia.

oOo

La séance est ouverte à 9 heures 12 minutes.

oOo

Le président : Chers amis, je vous invite à bien vouloir prendre place.

Chers collègues, bonjour à tout le monde. Permettez-moi en notre nom à tous de saluer la présence du gouvernement. Bienvenue, Monsieur le Président ! Bienvenue, Madame la sénatrice ; à Madame le député ! Bonjour à celles et ceux qui nous suivent grâce au média Internet. Bonjour à celles et ceux présents dans l'hémicycle, mais également aux journalistes.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 3545/2016/APF/SG du 24 novembre 2016, et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

M^{me} Jeanne Santini : Voilà, Monsieur le président.

oOo

P R O C U R A T I O N S

Le président : Merci de donner lecture des procurations déposées.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 1 ^{er} décembre 2016		
RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE		
14302-09h15	Maraea Emma	Raioha Jacques
14304-09h	Schyle Philip	Bouteau Nicole
14305-09h	Jordan Rudolph	Faatau Félix
14310-09h	Tarahu-Atuahiva Teura	Frébault Joëlle
14313-09h15	Temeharo René	Tata Jeanine
14323-11h15	Graffe Jacquie	Puhetini Sylvana
14332-12h04	Toromona John	Aro Dylma
14343-14h13	Fong Loi Charles	Tetuanui Lana
14359-14h53	Riveta Frédéric	Temeharo René
14362-16h08	Buillard Michel	Ah-Scha Joseph
14363-16h11	Lucas Béatrice	Tarahu-Atuahiva Teura
14364-16h22	Tumahai Ronald	Sachet Isabelle
14379-18h11	Frébault Joëlle	Maraea Emma
14395-20h18	TeaheTeapehu	Teriitahi Moehau
TAHOERAA HUIRAATIRA		
14306-09h	Turquem Sandrine	Vanaa Elise
14307-09h	Moutame Thomas	Amaru Patricia
14308-09h	Nuupure Juliette	Viriamu Yolande
14311-09h	Manutahi Lévy-Agami Sandra	Tinorua-Rijkaart Alice
14324-11h26	Iriti Teura	Salmon-Amaru Loïs
14344-14h15	Vaiho-Faatoa Gilda	Richeton Monique
14361-15h25	Perry-FriedmanVaiata	Temaui Jean
14394-19h52	Tuihani Marcel	Tinorua-Rijkaart Alice
UNION POUR LA DÉMOCRATIE		
14314-09h25	Maamaatuaiahutapu Victor	Flores-Tahiaata Chantal
14315-09h25	Cross Valentina	Tevahitua Eliane
14319-09h30	Temaru Oscar	Geros Antony
14345-14h18	Drollet Jacqui	Teura Justine

Le président : Merci.

oOo

O R D R E D U J O U R

Le président : Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour et j'invite le secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

II) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DELIBERATION ET DE LOI DU PAYS
ET D'UN AVIS

- 01) Rapport n°182-2016 *relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi du pays autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.*

RAPPORTEURE : Nicole Bouteau

- 02) Rapport n°175-2016 *sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation.*

RAPPORTEURS : Antonio Perez et Armelle Merceron

- 03) Rapport n°176-2016 *sur le projet de loi du pays portant modification de la fiscalité spécifique aux télécommunications.*

RAPPORTEURS : René Temeharo et Ronald Tumahai

- 04) Rapport n°177-2016 *sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays no 2008-8 du 25 août 2008 relative à la nomenclature du tarif des douanes.*

RAPPORTEURS : Ronald Tumahai et Virginie Bruant

- 05) Rapport n°178-2016 *sur le projet de loi du pays portant modification du code des impôts.*

RAPPORTEURS : Antonio Perez et Armelle Merceron

- 06) Rapport n°179-2016 *sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance de l'économie.*

RAPPORTEURES : Armelle Merceron et Virginie Bruant

- 07) Rapport n°184-2016 *relatif à un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017.*

RAPPORTEURS : Virginie Bruant, Antonio Perez et Armelle Merceron

- 08) Rapport n°180-2016 *relatif à un projet de délibération approuvant le budget des comptes spéciaux pour l'exercice 2017*

RAPPORTEURS : Ronald Tumahai et René Temeharo

III) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

IV) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Merci. Je mets aux voix l'ordre du jour. Qui est pour ?... Madame Puhetini.

M^{me} Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le président. *Bonjour à tous en cette magnifique journée. Bonjour, Monsieur le Président du Pays. Mesdames, Messieurs les ministres, les collaborateurs, les journalistes, chers collègues, bonjour.*

Monsieur le président, je profite que tout le monde soit au complet ce matin pour vous demander la modification de l'ordre du jour en faisant passer, en premier, l'adoption du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 et, en second lieu, l'adoption des lois fiscales. Merci.

Le président : Avant l'avis ou après l'avis ?...

M^{me} Sylvana Puhetini : Avant l'avis !

Le président : Merci.

Y a-t-il d'autres interventions avant de soumettre aux voix la proposition de modification de l'ordre du jour ?... Non ?... Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Bonjour, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, chers conseillers, représentants, à tous, *bonjour*.

Nous sommes un peu..., enfin, beaucoup étonnés de la proposition de ce matin puisque nous étions en conférence des présidents. Nous sommes quand même restés longtemps pour débattre de l'ordre du jour ; d'autant plus que, comme dans nos habitudes, on débat d'abord des LP fiscales avant d'aborder le budget. Je me pose la question : pourquoi la précipitation puisqu'il nous a été dit que le gouvernement au complet sera donc présent aujourd'hui, demain et pourquoi pas après demain ?

Merci.

Le président : Merci. Monsieur Drollet.

M. Jacqui Drollet : *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le Président du Pays. Mesdames, Messieurs les ministres, bonjour à tous.*

Nous pensons que, puisque la conférence des présidents s'est réunie pour fixer l'ordre du jour de notre séance, nous devons rester sur ce qui a été décidé d'un commun accord. Ce que l'on souhaite c'est que l'on puisse examiner les rapports dans l'ordre établi, d'autant plus que pour le premier rapport, le temps de parole prévu pour la discussion générale est fixé à 10 minutes pour chacun des trois groupes. Donc, il serait peut-être opportun d'examiner les autres rapports avant celui relatif au budget ? C'est une proposition, hein ! C'est une proposition pour la bonne marche de nos travaux.

Et, au lieu de mener des actions en catimini comme ce que nous venons de voir, il faudrait pouvoir respecter les décisions prises le lundi ou le mardi en conférence des présidents. Nous ne devons pas prendre cette mauvaise habitude de venir en séance plénière et prendre, un peu dans l'urgence, des décisions contraires à ce qui avait été décidé au départ.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions... Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues élus, les journalistes, bonjour.

Nous avons un règlement intérieur au sein de notre assemblée et j'ai entendu ce qui vient d'être dit à savoir que nous devons suivre l'ordre du jour établi par la conférence des présidents.

Pour ma part, je soutiens la demande qui a été formulée parce que, en politique, ce qui est le plus important c'est de voter le budget. C'est ce qui est le plus important et c'est ce qu'attend la population de nous aujourd'hui. Quant à nos tentatives de semer la confusion ou de retarder nos travaux, les membres de la majorité proposent aujourd'hui de nous contenter de modifier l'ordre du jour et de voter notre budget parce qu'il sera toujours possible par la suite d'y apporter des modifications puisque notre règlement intérieur le permet. Donc, nous vous demandons d'accélérer nos travaux et je suggère au président de l'assemblée de faire voter la modification de notre ordre du jour. Merci.

Le président : Plus d'intervention ?...

Je mets aux voix la proposition de modification du passage des dossiers de l'ordre du jour. Qui est pour la proposition qui est formulée par Madame Puhetini ?... 31 voix pour. Qui est contre ?... 24 voix contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 24 voix contre.

Le président : Merci. La modification de l'ordre du jour est adoptée.

Donc, nous procéderons par l'examen du budget, c'est-à-dire des rapports n^{os} 184 et 180 en premier, et nous allons reprendre l'ordre de passage en examinant l'avis et l'ensemble des lois fiscales. C'est bien cela, Madame Puhetini ?... Très bien !

oOo

E X A M E N D E S R A P P O R T S ,
D E S P R O J E T S D E D É L I B É R A T I O N
E T D E L O I D U P A Y S E T D ' U N A V I S

APPROBATION DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2017

Rapport n^o184-2016, en date du 24 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par la rapporteure générale, Madame Virginie Bruant et les rapporteurs spéciaux, Monsieur Antonio Perez et Madame Armelle Merceron.

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, je vous invite à examiner le rapport n^o 184 relatif à un projet de délibération approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017.

Est-ce que le gouvernement souhaite intervenir ?... Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française.

Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, je vous adresse nos salutations au nom du gouvernement, en n'oubliant pas nos parlementaires, Madame la députée, Madame la sénatrice.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, nous sommes donc réunis encore aujourd'hui, comme l'année dernière, pour procéder à l'étude et à l'adoption du budget primitif du pays pour l'année 2017, ainsi que des lois du pays qui y sont adossées.

Nous avons eu diverses discussions au préalable sur le principe, Monsieur le président, mais je voudrais remercier l'assemblée d'avoir adopté cette modification de l'ordre du jour. Effectivement, nous avons été menacés d'un recours contre le fait que ce budget soit adopté avant les lois fiscales.

Mais je sais, Monsieur le président, que vous avez dû consulter les services de droit sur cette modification de l'ordre du jour. Et, effectivement, ce ne sera pas la première fois que l'assemblée aura à voter le budget avant les lois fiscales. Nous avons eu l'occasion ici, avec différentes majorités d'ailleurs, de procéder comme tel. Mais fort heureusement, il existe encore un haut-commissaire qui... n'a pas soutenu mais qui a confirmé la possibilité pour l'assemblée d'examiner ce budget avant.

Je ne reviendrai pas en détail sur les éléments qui constituent ce budget puisque je me suis déjà longuement exprimé à ce sujet lors de l'examen du débat d'orientation budgétaire le 31 octobre dernier devant votre assemblée et que, par ailleurs, vos travaux en commission des finances en présence des ministres vous ont permis de bien approfondir votre connaissance de ces documents.

Permettez-moi toutefois de vous rappeler les éléments essentiels qui ont guidé le gouvernement dans la préparation de ce que nous avons appelé un « *budget de combat* », mais que l'on peut également qualifier de « *budget pour stimuler l'action économique et renforcer la solidarité envers les plus démunis* ». J'apporte cette précision car, lors du débat d'orientation budgétaire, le TAHOERA'A, par la bouche de sa présidente, qui, visiblement avait mal traduit nos intentions, avait accusé le gouvernement de vouloir financer l'économie au détriment du social, et même, je la cite, « *de geler les dépenses sociales pour favoriser les entreprises et les mieux nantis* ».

Alors, faut-il rappeler à votre assemblée que venir en soutien de l'activité économique, ce n'est pas forcément financer les riches et les plus nantis ? Faut-il vous rappeler que bon nombre de patrons se sont battus pendant toutes ces années de crise pour maintenir leur entreprise en état de fonctionnement et pour conserver les emplois au détriment parfois de leur propre patrimoine ? Vous avez d'ailleurs, ici même à l'assemblée, voté des dispositions pour protéger ces mêmes patrons de la saisie de tous leurs biens propres. Je ne pense pas que dans cette démarche vous ayez voulu protéger les plus nantis. Mais c'est bien l'homme, c'est bien la famille que nous avons souhaité protéger, patron ou pas patron. Qu'on ne vienne pas, comme cela a été dit, affirmer que nous faisons un « *cadeau au patronat et aux plus fortunés de plus de 100 milliards* », comme cela aussi a été dit dans cet hémicycle. Venant de ceux qui voulaient créer un SMIC au rabais pour favoriser les investisseurs ou l'arrivée des investisseurs dans ce pays, c'est assez étrange comme raisonnement et je ne commenterai pas plus.

Je le dis, et je le redis : la reprise de l'emploi ne peut pas venir des embauches dans les administrations, que ce soit celle du pays ou l'administration communale. Ce temps est révolu. Nous savons tous que seules les entreprises privées peuvent être pourvoyeuses d'emploi, et c'est pour cette raison que nous leur apportons le soutien du pays, tout comme nous l'apportons à la création d'activité car il ne faut pas oublier les porteurs de projet et les entrepreneurs. En cela, d'ailleurs, nous appliquons à la lettre cette doctrine programmatique qui a été validée par les électeurs en mai 2013 selon laquelle « *les actions économiques et fiscales du gouvernement viseront à restaurer la confiance des investisseurs et donner une meilleure visibilité dans l'avenir de notre pays.* » Autre citation provenant de la même source... Vous avez compris que ce n'est pas le Nouveau Testament, là ! « *Nous relancerons la commande publique et nous investirons pour créer à nouveau les emplois qu'attendent le millier de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail* ». Je pense que vous vous souvenez tous ici de quel document ces phrases sont extraites. Notre gouvernement y adhère pleinement.

Et nos actions en ce sens commencent à porter leurs fruits, comme en atteste la dernière note expresse de l'Institut d'émission d'outre-mer en date de novembre qui confirme la reprise économique en ces termes : « *la progression de l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'accélère au troisième trimestre 2016. L'ICA s'établit à 114,5 points, renouant avec un niveau qui n'avait plus été atteint depuis le début des années 2000.* » Selon ce même institut, cette évolution « *résulte de l'optimisme des chefs d'entreprise pour leur activité au cours des prochains mois, qui devrait les amener à embaucher* ».

Du côté des embauches, je l'ai dit et je l'ai déjà dit, la tendance haussière se confirme jusqu'au mois de septembre. Dans son point de conjoncture, l'Institut de la statistique affirmait que *« sur les 12 derniers mois, l'indice de l'emploi progresse de 1,7 % alors que la variation moyenne annuelle observée de 2011 à 2015 est de moins 1,1 % »*. Je sais que certains me reprochent de faire parler les statistiques qui ne correspondraient pas à la réalité du terrain. Pour autant, les chiffres constituent des indicateurs qui tranchent avec la sinistrose entretenue par les esprits chagrins qui dénigrent quotidiennement l'action du gouvernement.

Autre indicateur de la reprise, c'est celui de l'augmentation des recettes fiscales sans que nous ayons procédé à des augmentations de taxes et d'impôts. Depuis deux ans, aucune taxe, aucun impôt n'a été créé ni augmenté. Ces recettes vont bien au-delà des prévisions budgétaires, la plus importante étant celle de la TVA qui traduit le niveau de consommation. Elle était de 32,8 milliards en 2012, elle est estimée à 43,7 milliards en 2016. De 32 à 43 milliards, +10 milliards d'augmentation de la TVA, du recouvrement de la TVA.

Sans les grands chantiers qui n'ont pas démarré — celui de la ferme aquacole est prévu pour début février — notre pays va beaucoup mieux tant sa santé financière et économique est passée au vert. De plus en plus de personnes retrouvent le chemin de l'emploi et de l'activité. C'est encourageant, et cela doit nous inciter à doubler d'effort dans le travail à accomplir.

Nos moyens budgétaires sont devenus plus confortables. Nous avons décidé de les consacrer en 2017 au soutien de l'économie, au soutien des familles et du social, au soutien du logement.

Oui, nos finances sont bien gérées. Nos finances sont bien gérées et sont nettement plus saines. Il n'y a pas si longtemps, la note de la Polynésie française a été relevée à triple B-. Notre pays est redevenu bancable. Merci à notre vice-président, notre sénateur en charge des finances. Compte tenu de la situation budgétaire plus favorable du pays, nous émettons le vœu que la prochaine notation soit meilleure que celle-ci, naturellement.

Nous ne sommes pas dans l'autosatisfaction narcissique. Nous ne sommes pas prétentieux. Nous voulons en toute humilité et en toute honnêteté insuffler un optimisme conforme à la réalité. Bien sûr, nous ne sommes pas insensibles au fait avéré qu'un grand nombre de familles a des difficultés à vivre, que la précarité s'est installée dans de nombreux foyers ces dix dernières années. Nous en sommes totalement conscients. Personne n'a non plus prédit que nous pourrions résoudre ce fléau avec un coup de baguette magique, sauf ceux qui ont fait rêver avec un seul chantier, non financé et qui devait résoudre tous les maux de la Polynésie.

Le premier levier pour combattre la précarité, c'est le soutien à l'économie par un accroissement de la commande publique et des aides aux entreprises. C'est ainsi que nous contribuons à relancer la machine économique.

Je vous le rappelle, 30 % de crédits de paiement nouveaux sont inscrits au budget primitif 2017, par rapport à 2016. Ils passent ainsi de 20,2 milliards à 26 milliards de F CFP. 26,3 milliards plus exactement. Compte tenu des reports de l'année en cours, nous nous sommes fixés comme objectif de liquider 29 milliards contre 23 à 24 milliards en 2016.

Un effort particulier sera porté sur la défiscalisation qui voit son enveloppe augmenter de 20 % pour atteindre 3,6 milliards en 2017, tout en s'ouvrant aux petites entreprises, au secteur de la construction navale pour soutenir la pêche. Est-ce que c'est ça soutenir les plus fortunés ?

Au titre des mesures de soutien aux entreprises, nous mettrons en œuvre les aides à la revitalisation des commerces et restaurants à hauteur de 70 % des investissements, plafonnés à 5 millions, les prêts et aides financières à l'équipement des entreprises à hauteur de 50 % des investissements, plafonnés eux à 3 millions, les aides à la connexion des entreprises jusqu'à 100 000 F CFP. Est-ce que, à votre avis, c'est ça soutenir les plus fortunés ?

Par ailleurs, nous avons attribué hier les primes aux 15 lauréats du concours de création et de développement d'entreprises, avec des prix variant de 500 000 F CFP à 5 millions de F CFP. Ce concours qui a mobilisé 129 porteurs de projet a permis de révéler le potentiel énorme de compétences et d'innovation chez nous. J'en suis fier et je suis confiant en nos capacités propres à préparer la Polynésie de demain. Je constate au passage avec satisfaction que la volonté d'entreprendre ou de développer des entreprises, de porter des projets innovants sont bien présents dans notre pays, et particulièrement chez nos jeunes. C'est la Polynésie qui bouge, ce n'est pas celle qui se morfond dans la sinistrose en regardant dans le rétroviseur.

Ces mesures s'inscrivent dans le plan bisannuel de dynamisation de l'économie qui vous a été présenté au mois de juin dernier. Et sur les 39 mesures annoncées, programmées, 22 sont déjà mises en œuvre à ce jour.

Par ailleurs, au titre du plan massif d'investissements, nous venons de poser la première pierre du pôle de santé mentale. 4 milliards de francs d'investissement. Ce chantier débutera la semaine prochaine pour s'étendre sur trois ans.

Les premières études du centre culturel dont l'investissement est estimé à 6 milliards de francs, ont été lancées.

Nous programmons cette année d'investir à un niveau record de plus de 6 milliards en faveur du logement social, et donc du soutien à la construction, contre 4,5 milliards en 2016. Si l'on cumule avec les reports, ce sont donc 9 milliards qui seront disponibles l'année prochaine. Est-ce que vous pensez que ça c'est pour soutenir les plus fortunés ?

La propagande mensongère ne résistera pas aux faits. Chaque soir, vous êtes en train d'exploiter la misère sociale en faisant croire que vous êtes les seuls à pouvoir y mettre un terme. Tous les soirs ! Alors que vous n'avez rien fait pour relancer la construction de logements sociaux, mais rien de rien, vous allez agiter tous ceux qui ne paient pas leurs loyers, comme l'a fait certains de cette assemblée avant 2004, alors qu'il n'a jamais été question pour nous d'expulser ceux qui, parce qu'ils étaient démunis, ne pouvaient pas payer leur loyer. Il n'y aura pas d'expulsion pour ceux qui n'ont pas de salaire. Toutes les actions sociales sont mises en œuvre pour accompagner les plus démunis et les maintenir dans leur logement.

C'est la raison pour laquelle nous doublons les crédits destinés à la prise en charge des loyers des ménages à très faible revenu, loyer qui est pris en charge par l'Agence immobilière sociale de Polynésie française (AISPF). Ces crédits passeront de 150 millions à 300 millions. Les étudiants pourront également bénéficier de ces aides. Il ne s'agira pas seulement de familles sociales qui pourraient accéder à cette aide, mais aussi certains étudiants qui ont du mal à se loger. De la même manière, nous augmenterons de 277 millions à 550 millions des crédits pour l'AFL, l'aide familiale au logement. Ceux qui ont de vrais problèmes pour vivre dans leur logement peuvent compter sur le soutien indéfectible du Pays.

Par contre, c'est vrai, nous ne tolérons pas ceux qui sont de mauvaise foi et font peser sur la communauté leur manque de civisme. Il s'agit en fait de 25 perturbateurs sur un parc de près de 3 000 logements. L'OPH — et je veux vous le rappeler — cumule aujourd'hui un montant de loyers impayés de près de 3 milliards de F CFP.

De même, certains clament à longueur de réunions publiques qu'Édouard va supprimer les CAE. Vous menez, encore une fois, une campagne de mensonges ! Mensonge sur mensonge ! Le budget alloué aux CAE passera de 3,750 milliards à 4 milliards de francs en 2017, parce que nous avons bien compris que ce dispositif restait essentiel pour soutenir les familles qui étaient dans les situations les plus précaires.

Mais dans le même temps, nous mettons les moyens pour que les entreprises puissent recruter en CDI, avec des aides ciblées pour des exonérations de charges, sachant que le CAE n'est qu'une solution provisoire pour tous ceux qui n'ont pas de qualification. Et c'est pourquoi notre politique privilégie la formation à l'employabilité de tous ceux qui sont en marge, et que vous voulez entretenir comme tels.

Toutefois, et pour privilégier cette fonction de régulation sociale qu'est le CAE, nous envisageons la possibilité pour les chargés de famille qui ne peuvent immédiatement retrouver d'emploi de prolonger la durée de ces CAE au-delà de ces deux ans. Je vous proposerai une loi dans ce sens dans les jours à venir.

Parce que nous menons une véritable politique sociale, le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le FELP, passera de 28,9 à 31,6 milliards.

Pour les plus petites retraites, l'ACR passera de 1,2 à 1,4 milliard.

Nous avons aussi beaucoup de jeunes diplômés qui peinent à trouver leur place dans la société alors que, bien souvent, leurs parents et eux-mêmes ont fait des sacrifices pour se hisser au plus haut niveau. Nous en avons conscience et nous ne les oublions pas. C'est la raison de notre décision de faire passer de 120 millions à 300 millions l'enveloppe destinée aux contrats des volontaires au développement, les fameux CVD... (*Applaudissements dans la salle.*) qui viennent soutenir leur insertion professionnelle par l'acquisition d'une expérience qui leur manque.

Nous avons besoin de ces jeunes diplômés et nous faisons le nécessaire pour les garder chez nous. Ils ont confiance dans l'avenir de notre pays et il faut les encourager et non pas les décourager. Il faut les encourager à servir plutôt que dénigrer constamment notre capacité collective à trouver la voie du progrès et du développement. Parce que nous misons sur nos propres capacités, et non pas sur celles, très hypothétiques d'un gourou sectaire mais jugé salvateur par ses ouailles, nous croyons dans la politique que nous menons.

MB

Au-delà de notre soutien aux entreprises, à commencer par les plus modestes, et notre intervention volontaire en faveur des plus démunis, nous poursuivrons notre action en faveur du pouvoir d'achat des ménages qui est aussi un des moteurs de la relance.

N'en déplaise à nos détracteurs, je vais citer à nouveau la note de conjoncture de l'Institut pour la statistique qui fait état d'une consommation, je le cite : « *consommation des ménages qui se renforce dans un contexte de baisse des prix et de hausse du pouvoir d'achat* ». Tous les soirs, les mêmes disent le contraire.

Globalement, par un regain de consommation, nous tirons l'économie vers le haut, avec pour corolaire la relance économique et la création d'emplois.

Nous avons réussi, pour la première fois dans l'histoire, à faire baisser le prix de l'électricité et des carburants dans ce pays, deux postes qui pèsent sur le budget des familles. Je vous rappelle que l'essence a baissé de 50 francs, 50 francs par litre sur deux ans, et le gasoil de 35 francs par litre.

Demain, grâce au projet de budget que nous vous présentons, nous souhaitons amplifier la baisse de la pression fiscale sur certains produits de consommation qui pèsent encore dans les dépenses de nos familles. Pour la première fois encore, nous allons procéder à l'exonération des droits et taxes à l'importation sur nos vêtements. Bien entendu, cela devrait favoriser les commerces qui subissent la concurrence des commandes par Internet, mais surtout soulager financièrement les moins nantis qui ne peuvent pas commander leurs linges par le Net.

Pour la première fois également, nous allons exonérer de droits et taxes à l'importation les véhicules neufs de petite cylindrée n'excédant pas 4 chevaux, pour les voitures en-dessous de 4 chevaux, mais également les deux-roues motorisés qui restent un moyen de transport privilégié et indispensable pour ceux qui ont des ressources financières restreintes.

Nous avons aussi décidé d'exonérer de taxes les manuels scolaires. C'est une mesure attendue depuis longtemps par les parents. C'est aussi une mesure en faveur de la réussite scolaire.

Cet effort en faveur du pouvoir d'achat se traduit aussi par la baisse de nos droits d'enregistrement et l'exonération d'impôt foncier pendant 10 ans sur les nouvelles constructions engagées sur les deux prochaines années, jusqu'en 2018. C'est une aide intéressante en faveur des jeunes ménages après les mesures d'aide à la pierre — rappelez-vous de ces 2 millions de francs par habitation — qui connaissent aujourd'hui un succès considérable.

Enfin, nous proposons aussi des exonérations pour les équipements sportifs destinés aux associations. Bouger... Entendons-nous, bouger, c'est la santé ! C'est donc une mesure qui vise à promouvoir le sport de masse. C'est une demande insistante de nos associations qui encadrent nos jeunes dans les communes, une demande formulée par les fédérations sportives. Et suite à l'examen par la commission — merci aux représentants de TAPURA dans ces commissions ! —, l'extension donc à tous les matériels sportifs a été demandée et acceptée par le gouvernement. Je fais là une parenthèse pour saluer le travail aussi de notre ministre en charge de la jeunesse et des sports qui a trouvé de nouvelles sources de financement d'État lors de sa dernière mission à Paris. Ainsi, la Polynésie française est désormais éligible aux crédits d'investissements du Centre national de développement du sport, le fameux CNDS, à la fois sur la part traditionnelle qui se monte globalement à 5 millions d'euros par an (600 millions de francs pacifiques) et sur la part exceptionnelle relative donc au plan de développement des Outre-mer pour une enveloppe de 20 millions d'euros sur 4 ans. Par ailleurs, le CNDS a accepté d'allouer, au titre des grands événements sportifs internationaux, une aide pour l'organisation des championnats du monde de *pirogue*, alors que cette discipline n'est pas reconnue de haut niveau en métropole ; compétitions de *pirogue* qui se tiendront dès 2017, et surtout en 2018 ici en Polynésie française et plus spécialement à Pîra'e.

Mais je ne vais pas passer sous silence ce que certains vont traduire comme étant des mauvaises nouvelles. Effectivement, je me suis engagé à ne pas alourdir la pression fiscale, et nous nous engageons même sur un pacte de stabilité fiscale. C'est vrai, nous allons alourdir les taxes existantes sur les produits sucrés et sur les tabacs. Ce ne sont pas des taxes pour remplir les caisses du Pays — bien sûr, vous le savez —, mais bien pour financer la protection sociale puisque leur produit sera entièrement affecté au financement de la protection sociale généralisée et à la prise en charge des soins médicaux. Le gouvernement et moi-même sommes intimement persuadés que notre société ne peut plus assumer sans réagir les déviances liées à la consommation excessive du sucre et de tabac.

En 2014 — quelques chiffres pour nous rappeler la situation —, la prise en charge des patients atteints de longue maladie pesait déjà pour plus de la moitié des dépenses de santé que nous assumons tous, soit plus de 25 milliards par an. Parmi les causes — ils sont une trentaine de mille de patients en longue maladie, donc qui consomment plus de 50 % de l'enveloppe dédiée à la santé — de ces dépenses exceptionnelles, comme l'a rappelé la CPS, la consommation excessive de sucre et de tabac a généré, depuis 1995, une augmentation de 554 % du diabète sucré, de 447 % des maladies cardio-vasculaires, de 1 320 % de l'insuffisance respiratoire et de 522 % de l'hypertension artérielle. Certains nous diront que les hausses de taxes seront importantes. Bien sûr, bien sûr qu'elles sont importantes. Mais je leur répondrai que nous devons mettre un coup d'arrêt à ces facteurs de mort lente qui sont supportés par la collectivité toute entière et dégager des moyens pour renforcer la prévention qui n'existe plus de manière substantielle depuis la disparition de l'ÉPAP, un établissement que l'on a bien connu ici. Je vous annonce d'ores et déjà que nous relancerons dès 2017 cette politique de prévention, une véritable politique de prévention avec la mise en place d'une délégation interministérielle chargée de la prévention. (*Applaudissements.*) Le sucre, le tabac, l'alcool ont un coût pour la société, il est donc juste que ceux qui en abusent soient les premiers contributeurs de leurs

soins, en espérant qu'ils prennent conscience de la nécessité qu'ils doivent impérativement changer de comportement.

Ces mesures de taxation des produits sucrés et du tabac font partie des premières mesures qui vous seront proposées dans le cadre de la réforme de la PSG et du rétablissement des comptes sociaux. Cette réforme a effectivement pris un peu de retard au regard du temps perdu ces dernières années. Je ne le nie pas. Mais nous mènerons cette réforme à son terme. Nous allons procéder dans les jours à venir aux derniers arbitrages qui font suite à la consultation des syndicats de salariés, de syndicats patronaux, des élus et des partenaires sociaux. Mais je conçois mal qu'on vienne accuser le gouvernement d'être en retard sur cette réforme quand ceux qui portent la critique ont brillé par leur immobilisme, leur conservatisme et leur manque de courage. Nous ferons ce que nous avons dit, y compris en bousculant les conservatismes.

Mesdames et Messieurs les représentants, je vais m'arrêter là. Le budget que nous vous présentons, je l'ai dit, est un budget de combat. Un combat sur tous les fronts : de l'économie, du social, de l'emploi et de la santé.

Au-delà de la politique politicienne qui nous fait parfois dériver des véritables urgences, je pense que nous devons tous nous rassembler sur les objectifs et les moyens que nous vous présentons pour appréhender l'avenir avec optimisme. Nous ne sommes pas des faiseurs de miracles, nous ne sommes pas des faiseurs de rêves. Nous tenons un discours de vérité fondé sur la transparence et l'honnêteté intellectuelle. Nous cherchons à construire la confiance entre les acteurs économiques et les pouvoirs publics, entre la population et ses dirigeants, entre les acteurs communaux et le Pays.

Je sais que le rôle de l'opposition est généralement de formuler des critiques avec plus ou moins de bonne foi. Mais sincèrement, je pense qu'il n'y a pas d'alternative sérieuse à ce que je vous présente aujourd'hui, à ce que présente notre gouvernement pour poursuivre le redressement de notre Pays.

Je vous remercie vivement de votre attention. Je vous remercie. (Applaudissements.)

Le président : Merci. Nous poursuivons en invitant Madame le rapporteur général à bien vouloir exposer son rapport. Vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure générale : Merci. Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, *mes meilleures salutations*.

Avant que je ne vous présente notre budget et ses orientations politiques, j'aimerais vous dire combien je suis heureuse. En effet, cela fait maintenant 2 ans que j'ai l'occasion de porter un budget ayant été pleinement appliqué afin d'améliorer l'économie de notre pays. Je suis également très fière d'être rapporteur de ce projet de budget qui, à mon avis, dynamisera l'emploi et la création d'emplois.

Aussi, bon courage à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à vous, Mesdames et Messieurs les ministres, pour cette nouvelle année 2017. Et à vous tous qui m'écoutez depuis les quatre coins de notre pays, (Réactions et applaudissements dans la salle.) je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, un très joyeux Noël et une très bonne année.

À présent, je vais vous présenter notre budget pour cette nouvelle année.

Je vous remercie. (Applaudissements et réactions dans la salle)

Le président : S'il vous plaît, je vous remercie. *Merci bien. Merci.*

Madame Bruant.

— Présentation du rapport —

VM

Merci.

Le président : Bien. Merci, Madame la représentante.

Chers collègues, pour la discussion générale, nous disposons de 120 minutes de temps de parole réparties de la manière suivante : 65 minutes pour le groupe RMA, 34 minutes pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, et enfin, 21 minutes pour le groupe UPLD.

Donc, j'invite l'intervenant du groupe UPLD... Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays absent, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour à tous.

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le président, m'insurger contre la démarche de ce matin. Et c'est vrai que, étant toujours sous tutelle, on doit se mettre aux ordres de l'État, et quand l'État donne sa lecture, on n'a pas d'autre choix que de plier l'échine et de suivre. C'est un certain Fabrice, directeur... Bon, bref !... On ne va pas revenir dessus, parce que, là, vous grignotez mon temps de parole.

Nous voici donc réunis pour nous exprimer sur les prévisions budgétaires 2017 qui illustrent non seulement le dernier budget du vice-président qui, pour se mettre au vert, c'est-à-dire en conformité plutôt avec le respect de la règle de non cumul, devra nous rejoindre incessamment sous peu, mais bien plus encore, puisqu'il s'agira pour nous d'examiner le dernier budget de plein exercice de cette mandature et d'y apporter, selon le cas, bien entendu, soit nos appréciations ou soit nos critiques.

S'agissant de ma première remarque, si vous me permettez, Monsieur le Président absent, sans pour autant chercher à placer le curseur du côté de la morale dans cette affaire, j'ai compris que, dans votre camp, il était plus opportun de satisfaire à un intérêt assurément plutôt individuel et particulier que général en privilégiant le retour du numéro 2 dans notre hémicycle plutôt que de le laisser terminer son travail budgétaire à un moment charnière du redressement de nos finances.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je n'évoquerai, pour expliquer mon point de vue, que ce qui a été promis par vos mentors lors des échéances électorales de 2013 comme étant les grands défis de ce mandat, à savoir la réforme fiscale et le redressement de nos comptes sociaux. La réforme fiscale n'est pas faite que je sache ; le redressement de nos comptes sociaux encore moins. En rappelant à votre vigilance que ces deux réformes ne sont toujours pas abouties. D'ailleurs, à ce titre, s'il est loisible de reconnaître que votre premier engagement a effectivement été amorcé un certain 13 juillet 2013 — vous vous rappelez, « ainsi font, font, font... », c'était un samedi —, il va sans dire que depuis l'avènement du schisme politique qui vous a douloureusement divisé, cette réforme a été volontairement placée dans un sommeil cataleptique à tel point que vous vous proposez même, pour ne plus avoir à en découder, de la cristalliser jusqu'en 2020 ; ce qui, à s'y méprendre, ressemble d'ailleurs, par les temps qui courent, à une sorte d'hibernation électorale, c'est-à-dire d'opportunité électorale, pour ceux qui ne comprennent pas le français. Quant à l'équilibre des comptes sociaux, à part la coiffe dont elle a pu être soigneusement gratifiée lors de l'adoption du schéma d'organisation sanitaire en février 2016, depuis, je me demande seulement si avant la fin de ce mandat elle va trouver chaussure à sa pointure.

Et avec cela, Mesdames et Messieurs de la majorité, chers collègues, vous vous apprêtez à examiner fièrement votre dernier budget de plein exercice et que, de surcroît, vous allez allégoriquement qualifier de « budget de combat », une expression lexicale que vos homologues de France vous ont malheureusement déjà ravi au point que l'effet de surprise escompté n'a fait l'effet d'aucun effet.

Alors, pour en avoir le cœur net, j'ai interrogé un des vôtres dans un de ces moments de somnolence postprandiale où la vigilance baisse et l'on ne se rend pas vraiment compte de ce que l'on dit afin qu'il m'explique ce qu'il faut entendre par « budget de combat ». Il m'a répondu qu'il s'agissait d'un budget pour faire la guerre. Ce à quoi je lui ai tout naturellement rétorqué : « Mais, pour faire la guerre contre qui et comment ? ». Et là, visiblement hébété, il m'a textuellement répondu après être sorti de l'étreinte de sa somnolence postprandiale : « *Tu en fais trop ! Arrêtes un peu de faire ton idiot ! Tu n'as donc pas compris que c'est pour avoir plus de voix aux prochaines élections ? Il faut donner plein de subventions et c'est maintenant qu'il faut les inscrire, sinon, l'année prochaine, ce sera trop tard, on n'aura pas le temps de tout distribuer ! Tu vois ce que je veux dire ?* » Eh bien, je ne sais pas... Moi, c'est ce qu'il m'a dit ! (*Rires et applaudissements dans la salle.*) Bien entendu, bien entendu, cet illustre interlocuteur s'étant rendu compte qu'il en avait trop dit m'a supplié, entre deux rots (*Rires dans la salle.*), si je venais à en parler, de ne surtout pas en révéler la source. Vous avez compris que ce n'est ni un agent de la NSA, ni Edward Snowden bien sûr, mais plus modestement un des vôtres piégé dans sa somnolence postprandiale.

Donc, Mesdames et Messieurs de la majorité, chers collègues, j'en ai conclu qu'il s'agissait faussement d'un budget de combat au sens belliqueux du terme — ce dont je me réjouis —, mais plutôt d'un budget électoraliste et propagandiste des plus classiques au sens glamour et jovial de cette expression, ce qui malheureusement me désole tout autant.

Et il me semble d'ailleurs que vous avez, en termes de délai, Madame la sénatrice, anticipé la démarche de vos collègues parisiens de l'opposition qui, lors du vote de leur projet de loi de finances 2017, n'ont pas manqué de gratifier cette initiative de budget électoraliste tant il est vrai que les prochaines échéances nationales seront doubles puisqu'elles intéresseront autant les présidentielles que les législatives, et qu'à ce titre, toute action budgétaire significative, même placidement rangée au rang d'actions de relance par la consommation, se voit inéluctablement affubler de posture propagandiste.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de manière cartésienne et sans spécialement m'attarder sur les chiffres qui nous bassinent et qui sont exposés dans vos rapports, nous dirons que les trois actes essentiels de votre budget reposeront sur :

- la poursuite de la politique de redressement de nos finances publique ;
- la poursuite de la politique de désendettement de notre collectivité ;
- et le maintien du niveau de financement de nos commandes publiques.

Un document des plus anodins et classiques qui, en réalité, a la particularité de répondre à un double objectif : d'une part, celui de plaire à la puissance administrante par l'évocation de ratio de circonstance ; et d'autre part, celui de saupoudrer l'électeur en aides fiscales et financières de toutes sortes pour obtenir en retour la faveur de sa contribution bienveillante aux prochaines échéances dont l'enjeu sera triple puisqu'il nous faut rajouter à la double échéance nationale de 2017 celle des territoriales de 2018. Ce qui, pour la devanture et la galerie, ne privera pas le gouvernement de s'encenser au terme de ses prévisions de recettes en précisant en fonctionnement que, depuis plus de trois années consécutives, la politique de redressement de nos finances qui a été placée au centre des priorités gouvernementales nous a permis d'accéder au graal de la relance, là où, pourtant, il nous faudrait par prudence ne voir qu'un frémissement, voire un frémissement de notre économie après rebond eu égard à la bonne performance du rendement fiscal constaté depuis janvier de cette année seulement. Heureusement que nos recettes budgétaires ont pu être complétées *in extremis* autant par le rétablissement de la dotation globale d'autonomie qui visiblement 2016 a donné du fil à retordre à nos

parlementaires — soit dit en en passant — que par le prélèvement stratégique des dividendes sur nos établissements publics.

Enfin, pour garantir le respect de l'équilibre prévisionnel, il vous aura fallu consolider le dispositif budgétaire par la réduction des provisions constatée en faveur des garanties accordées aux emprunts contractés par nos satellites ainsi que par un prélèvement sur nos fonds spéciaux. Je veux parler, bien entendu, du FRPH et du FIGD.

Donc, ce projet de budget, soit disant configuré pour la bataille ou la guerre, nous annonce en fonctionnement une progression plutôt timide à peine perceptible de 8 % par rapport à l'exercice précédent. À s'y méprendre, on aurait tendance à dire que si avec 8 % de progression, on peut qualifier un tel document de budget de combat et avec cela faire la guerre, je me demande seulement si cette armée de combattants aura au moins suffisamment de quoi financer leurs pantalons. Néanmoins, si je rejoins le raisonnement de notre corbeau que j'ai dû tirer de sa somnolence post-digestive, peut-être faudra-t-il alors se faire à l'idée que, dans ce dossier, la vérité est ailleurs. D'autant qu'en matière de dépenses de fonctionnement, toute chose étant égale par ailleurs, vous nous proposez en bon écolier et toujours pour épater la galerie, une meilleure appréhension de nos dépenses obligatoires confortée par la poursuite des mesures d'assainissement et de redressement de nos comptes publics tout en vous gargarisant de la garantie d'une gestion plus pertinente et rigoureuse de notre endettement. Si d'aventure on pouvait arriver à mettre ces paroles en musique, je vous garantis que vous êtes sûr de faire un tabac à « The Voice » !

Bref, sans entrer dans le détail et en regardant de près, on ne voit rien de très significatif ou ostentatoire, comme on aurait pu le supposer pour un budget de combat. Donc, Mesdames et Messieurs, chers collègues, assurément, la vérité est ailleurs.

Comme on s'y attendait, on s'apercevra qu'en matière d'investissement, le gouvernement confirmera sa politique de désendettement par la limitation de ces emprunts à 8 milliards de francs et se délectera au passage, une fois de plus, toujours en bon élève, de sa bonne performance en rappelant qu'avec 10 milliards d'autofinancement, le Pays arrive ainsi à couvrir sur fonds propre 41 % de ces besoins d'investissement. N'est-ce pas, Monsieur le vice-président ? Sauf que pour notre complète information, cette stratégie intervient à un moment où justement les taux d'intérêt sont historiquement à leur plus bas niveau si l'on s'en tient aux déclarations des membres de l'Observatoire finance active 2016 dont la note de conjoncture datait de mars 2016 qui annonce un taux moyen d'emprunt historique de 1,75 % — Du jamais vu ! Du jamais vu ! — ; ce qui va bien entendu faire l'affaire de l'État qui pourra ainsi limiter sa contribution à 7,277 milliards de francs au titre des différents instruments et dispositifs de financement mis en place et érodés plus d'une dizaine d'années. Après tout, je dirais que ce n'est pas plus mal quand on sait que la majorité de ces financements aura servi au « B & B » — béton-bitume, bien sûr — plutôt qu'au financement de nos outils de production du secteur primaire qui affiche, en 2015, 41 milliards d'importation en produits du terroir étranger. Mesdames et Messieurs, si cela ne vous fait rien ?... Cela fait pitié ! Le bon réflexe aurait pourtant été de profiter du caractère très exceptionnel de cette conjoncture bancaire confortée par le fort taux de liquidation constaté depuis plus de deux ans pour augmenter le volume de notre commande publique et reporter à plus tard la stratégie de limitation de notre dette.

En termes de dépenses d'investissement, la liste étant extrêmement longue et peut-être pas encore tout à fait arbitrée pour satisfaire à satiété la goinfrerie de certains de vos collègues, je dirais que tout le monde est servi, même ceux qui n'ont pas encore reçu leur carte d'invitation au banquet. Je veux citer, bien entendu, les dépenses imprévues destinées aux bénéficiaires de l'ex-CAVC que l'on a préféré intégrées au budget, soi-disant pour plus d'efficacité en termes de mobilisation de fonds en cas de calamités naturelles. Encore de belles paroles qui méritent d'être mises en musique ; n'est-ce pas ?...

Mesdames et Messieurs, chers collègues, comme je le disais tantôt, voilà pour la façade, à tel point que ce qui me semble maintenant être plus intéressant à évoquer, c'est de mettre en exergue

toutes ces mesures budgétaires sanctuarisées dans la masse dont la pertinence électorale, de toute évidence, a bien entendu échappé à la vigilance des néophytes qui sont malheureusement légion dans notre hémicycle. Mais n'était-ce pas là seulement l'objectif ou le but ?

À juste titre, pour revenir à la désolante réalité de la vérité, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de mesures électorales, vous me direz, il n'y en a pas, il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais ! Pourtant, au cours de la même séance, vous vous apprêtez, dans une LP, à hiberner jusqu'en 2020 les curseurs fiscaux les plus importants. Vous prenez la décision en décembre 2016, comme par enchantement, juste avant les échéances présidentielles et législatives de 2017, et *a fortiori* juste avant celles des territoriales de 2018. Donc, lors de vos réunions de propagande électorale, je serai le premier à être convaincu que la présente démarche s'inscrit bien dans une meilleure appréhension de nos dépenses obligatoires confortée par la poursuite des mesures d'assainissement et de redressement de nos comptes publics, tout en nous garantissant une gestion plus pertinente et rigoureuse de notre endettement et qu'à aucun moment la présente opération n'a servi un dessein électorale quelconque. Croix de bois, croix de fer, si je mens, je vais en enfer... Je vous crois, Monsieur le Président. N'avez-vous pas dit dans votre intervention que vous teniez un discours de vérité ?...

Toujours dans le registre de la fiscalité, investi de la volonté de soutenir la politique éducative par le levier fiscal, vous venez, à travers deux autres LP, instituer une exonération des droits et taxes sur les ouvrages scolaires dont l'importation est encore actuellement assujettie à 5 % de TVA et à 2 % de taxe sur l'environnement. Bien évidemment, il s'agit d'une décision qui sert un intérêt général et qui va dans le bon sens s'agissant de l'éducation de nos enfants. Par conséquent, il est quasiment certain que nous sommes en présence d'une décision soutenue par l'ensemble des groupes représentés au sein de notre hémicycle. Eh bien, voyons ! Ceci étant, les membres de mon groupe se posent quand même la question de savoir pourquoi prendre une telle décision au mois de décembre 2016 pour une application au mois de janvier 2017 alors que la rentrée des classes s'est effectuée au mois d'août dernier, c'est-à-dire il y a de cela plus de cinq mois déjà. Votre corbeau m'aurait répondu : Peu importe la date, ce qui est important, c'est qu'à partir de janvier 2017, donc en pleine période de propagande électorale, les parents qui vont participer aux élections prennent conscience de votre grande mansuétude à l'égard du coût des manuels scolaires de leurs enfants ! N'est-ce pas ?

Toujours au titre de cette même LP, vous vous engagez à favoriser la pratique du sport en exonérant de droits et taxes les importations d'équipements sportifs. S'agissant d'une décision en faveur de la promotion du sport, nous devons avoir en tête de nous rappeler qu'en matière de politique de prévention contre l'obésité et les maladies liées à un déséquilibre nutritionnel, il n'y a pas meilleur adjuvant que le sport. Pourtant, nous nous apercevons qu'il s'agit d'une mesure limitée exclusivement à une petite élite privilégiée puisque, dans le corps de cette LP, seules les fédérations titulaires d'une délégation de service public et, qui plus est, agréées d'une autorisation du ministre de tutelle en personne pourront bénéficier de la mesure. Sachant qu'il n'y aura qu'une entité fédérale agréée par discipline sportive, là encore, les membres de mon groupe s'interrogent sur le caractère électorale de cette mesure. En tous les cas, compte tenu de son champ d'application, je ne pense pas qu'elle soit d'une grande efficacité préventive contre l'obésité.

Sur la LP portant modification du Code des impôts qui devait juste nous être présentée pour toiletter les imperfections rédactionnelles ou sémantiques de nos textes et restructurer les procédures internes, voilà-t-il pas qu'en première mesure, vous nous proposez de rendre éligible à la défiscalisation le mareyage ainsi que le transport en commun terrestre de passagers. À la première lecture, la proposition semble s'inscrire dans le droit fil des mesures propres à soutenir le développement économique du pays — n'est-ce pas ?... — et n'appelle pas vraiment de remarques ou d'observations particulières ; d'autant que, dans l'exposé des motifs, cette opération est justifiée par le souci de cibler un type de véhicule de transport urbain spécifique permettant le transport de passagers en station debout, sans que ce soit, à ma grande surprise, expressément repris dans le texte de la loi. Pour autant, ces deux propositions qui débarquent comme un cheveu sur la soupe, d'une LP qui ne se voulait pourtant initialement que technique et sans intrigue, ne semblent plus l'être tout à fait si l'on

s'attache à la personne des détenteurs de ces fonds de commerce sans avoir à citer leur nom comme l'aurait fait un certain président récemment élu. L'un s'illustre et s'illustrera encore par l'appui logistique qu'il apportera à votre formation lors des grands rassemblements et événements politiques, et l'autre qui a pu extirper à votre majorité l'adoption d'une LP sur le transbordement vient s'imposer en bout de dispositif au motif que les navires de pêche et les investissements de stockage et de conditionnement le sont déjà. Comme dirait mon ami le corbeau : À d'autres, mais pas à moi !

Monsieur le Président, j'aurai voulu m'arrêter là, mais ce n'est pas possible ! Car à la lecture de la LP portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance économique tout comme dans votre discours de ce matin, vous vous encensez des meilleurs ratios et statistiques dispensés par les établissements de la place tout en reconnaissant que l'embauche et l'investissement des entreprises ne progressent toujours pas, ce, malgré toutes les mesures d'allègement fiscal dispensées, alors, là, depuis 2013. Ainsi proposez-vous pour « re-renouer » le climat de confiance avec le milieu socio-pro, non seulement de maintenir en l'état les taux d'imposition relatif à l'impôt sur le revenu des capitaux immobiliers ainsi que ceux relatifs à la contribution supplémentaire à l'impôt sur les sociétés, mais bien plus encore, de les geler jusqu'au 31 décembre 2020. Vous vous proposez même d'étendre cette mesure à la CST et la TVA.

À même pas quatre mois des présidentielles et six mois des législatives, on n'a pas besoin de votre corbeau pour se rendre compte du caractère électoraliste de la mesure, bon sang ! Néophyte peut être, mais idiot... Pas du tout ! Excusez-moi !

Monsieur le Président, au-delà de la filouterie électoraliste, où va-t-on ? Si vous pouviez un peu lever la tête... *Quid* de la réforme des comptes sociaux, Monsieur le Président ? (Le président : « Monsieur le représentant, il faudra bientôt conclure. » *Quid* des ressortissants du **pays** qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté ? *Quid* du financement de notre régime de solidarité ? *Quid* du financement de nos centres hospitaliers ? Avec quoi allez-vous financer tout cela si vous amputez allègrement le Pays des seules marges de manœuvre dont-il dispose ? Miseriez-vous sur les richesses de Makatea ou sur celles de nos terres rares pour disposer des fonds qui vous manquent pour pouvoir répondre à ce genre de questions sur le terrain pragmatique ?

Cette semaine, j'ai assisté au conseil d'administration du CHPF et j'ai appris avec stupeur que la situation financière de cet établissement était extrêmement tendue, autant en ce qui concerne la gestion de ses disponibilités que celle de sa trésorerie. Outre les retards de versement relatifs aux dotations qui doivent leur être versées périodiquement, dont celle du RSPF, il nous a été signalé la montée en puissance de certains postes de dépenses du fait de la défection de l'offre privée au mois de décembre de chaque année. Ainsi avons-nous appris que les patients des cliniques privées en cardiologie et en pédiatrie durant le mois de décembre étaient systématiquement redirigés vers le CHPF sans pour autant que la dotation globale de fonctionnement versée par la CPS ne soit compensée à dû proportion.

TH

Nous avons appris également que de nombreux besoins en praticiens hospitaliers spécialisés n'arrivaient pas à être satisfaits de manière réactive et immédiate du fait de l'insuffisance des crédits budgétaires et bien entendu de la rigidité de notre administration à tel point que la Direction, pour y faire face, se voit contraint de ponctionner les crédits nécessaires sur d'autres postes budgétaires à charge de revanche ; ce qui s'appelle, Monsieur le président, gestion financière de la cavalerie. (Le président : « Il vous reste une minute, Monsieur le représentant. »)

Dans le domaine social, je vous ai entretenus en commission sur l'insuffisance des dotations du FAS — RSPF, bien sûr — au regard des missions dévolues au Service social ainsi que de l'insuffisance des effectifs de personnels destinés à l'accompagnement des familles en détresse. Nous savons tous qu'à la différence des prestations légales, les aides sociales dispensées par ce fonds et qui sont par nature même limitées dans le temps représentent pour certaines familles un minimum vital temporaire qui vient combler la différence entre les besoins essentiels du ménage et les ressources

dont il dispose. C'est au regard de cette situation qu'en 2012, nous avons institué — gouvernement Temaru, bien sûr — « *l'aide de la femme au foyer* », rapidement transformé en « *aide du parent au foyer* » compte tenu à l'époque de la réalité du terrain. La situation s'étant considérablement empirée depuis, je suis même arrivé à me demander s'il n'est pas temps d'instituer une « *allocation universelle de solidarité* » au profit de cette catégorie d'individu comme cela se fait déjà dans les grandes démocraties de la planète. (Le président : « Je vous invite à conclure ! ») Il s'agit de solidarité au profit de ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, Monsieur le Président. C'est la vraie solidarité, celle-là !

Vous venez récemment de faire adopter par notre assemblée, le *Plan d'Orientation Stratégique pour la mise en œuvre d'une Politique Publique de la Famille* qui semble avoir eu tout votre soutien, Monsieur le président. (*Réactions dans la salle.*) (Le président : « S'il vous plaît ! S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Merci de conclure. ») Pour autant, la rapporteure, dès les premières pages de son exposé, nous alarme déjà sur le fait que la dégradation de la situation économique a conduit de très nombreuses familles à vivre en situation de précarité, voire de pauvreté extrême, et à alourdir la charge de la solidarité familiale... (*Réactions dans la salle.*) jusqu'au point de rupture. (Le président : « Merci de conclure !... Merci de conclure !... ») Ah ! Ça fait mal aux oreilles, la vérité, hein ! (Le président : « S'il vous plaît !... Merci de conclure !... ») Ça fait mal aux oreilles, hein ! Ah là là ! j'ai pitié de vous ! (Le président : « Je vous invite à conclure ! ») Elle précise enfin que si les dispositifs de prise en charge... (*Coupure du micro par le président.*)

Le président : Merci, Monsieur le représentant. (*M. Antony Geros poursuit son intervention hors micro.*) S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... Je vous remercie. Monsieur le représentant, je vous remercie. Merci. Merci, Monsieur le représentant. Merci. S'il vous plaît !... Merci. Merci. Nous allons... S'il vous plaît !... Merci, Monsieur le représentant. Merci. Merci. Nous allons passer... S'il vous plaît !... S'il vous plaît !... S'il vous plaît !...

M. Antony Geros : Monsieur le président, finalement je me résigne...

Le président : Monsieur le représentant !... Monsieur le représentant !... Monsieur le représentant !... Un peu de sérénité !...

M. René Temeharo : Rappel au règlement, Monsieur le président !

Le président : S'il vous plaît !... (*Réactions sur les bancs de l'UPLD.*)

Revenons à plus de sérénité et j'invite le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA à bien vouloir prendre la parole. Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci beaucoup, Monsieur le président.

Monsieur le Président, le mois dernier, à l'occasion de la présentation du DOB 2017, je vous interpellais sur l'incapacité de votre gouvernement depuis plus de deux ans à mettre le progrès économique au service du progrès social. Contrairement à vos déclarations et à celles du vice-président devant le représentant du patronat, je relevais que la politique de votre gouvernement n'était pas l'application du programme Tahiti Nui 2025 élaboré en 2013 par le TAHOERA'A HUIRAATIRA. Pour parvenir à appliquer ce programme, je rappelais qu'il faut avoir une vision de long terme et la volonté de faire vivre une autonomie renforcée qui fixe comme priorité le progrès social au service de l'ensemble de la population avec une attention particulière au sort des familles à revenu modeste.

Je voudrais à ce propos vous rappeler le principe du gouvernement du TAHOERA'A HUIRAATIRA que vous semblez avoir oublié à la lecture du budget 2017 : dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit. Cela signifie concrètement que l'on se donne les moyens de mettre en place tout ce qu'on annonce. Cela signifie aussi qu'on ne s'engage pas sur ce qu'on n'est pas en mesure de tenir. Or, depuis votre prise de fonction à la tête du pays, l'action publique a en fait été dictée pendant les

exercices 2015 et 2016 par l'État et par les communes, sans réelle vision de long terme, en fonction des intérêts de chacun, les intérêts de l'État en ne réclamant pas la participation financière équivalent à ses responsabilités, l'intérêt des communes en puisant dans le budget du Pays pour assumer à la place de l'État une augmentation du FIP.

Dans le même temps et au-delà des déclarations de principes, force est de constater l'impossibilité de votre gouvernement à développer la politique des grands travaux ou à faire aboutir la réforme de la protection sociale en nous plongeant dans l'immobilisme au plan économique et au plan social. Vous l'aviez vous-même confirmé dans votre présentation du budget ce matin, Monsieur le Président, que vous aviez perdu du temps. Nous comprenons mieux l'expression que vous attribuez à ce budget 2017 : un « *budget de combat* ». Enfin, il est quand même temps de se réveiller ! Mais avec quelle arme ?

Après avoir séduit l'État et les communes, aujourd'hui ce sont les représentants du patronat qui dictent vos orientations budgétaires 2017 en leur faveur, comme si le marché de dupe de l'accord Te Autaa'era'a dont nous payons les frais depuis 2006 ne nous avait pas servi de leçon. Oh ! je sais bien que vous allez vous plaindre de ces constats en les mettant sur le compte d'une critique systématique de votre action par votre ancienne famille politique.

Pourtant, vous ne vous en sortirez plus à si bon compte chaque année, Monsieur le Président. Chacun peut voir que notre pays est au point mort et que l'amélioration de la situation économique ne profite qu'aux entreprises en place sans réelle possibilité de relance de l'activité. Chacun peut constater que votre gouvernement se contente de gérer les affaires courantes alors que ses membres s'organisent de confortables séjours à l'étranger dont nous attendons vainement à chaque retour de mission d'avoir un compte-rendu détaillé. Ce constat de dilettantisme dans la conduite des affaires du pays s'accompagne d'une réelle autonomie au sein du gouvernement pour profiter de la situation et pour occuper les bonnes places tant qu'il est encore temps. Pendant ce temps, les personnels de cabinet et les agents de l'administration attendent des instructions et des lettres de cadrage. De même, les grands travaux, la protection sociale, la réforme du statut, les accords de Papeetē, la situation des familles à revenu modeste, tous ces dossiers restent en souffrance.

Pourtant, la réforme fiscale que nous vous avons laissée en partage pour reconstruire notre pays porte ses fruits depuis trois ans maintenant en abondant régulièrement les caisses. De plus, l'abandon de votre famille politique pour tenter de la faire disparaître vous a permis de concentrer tous les pouvoirs au plan politique.

Qu'avez-vous fait de tous ces atouts, Monsieur le Président ? Pourquoi n'avez-vous pas arbitré en faveur de dotations équilibrées entre l'économie et le social dans le cadre de ce projet de budget 2017 ? Pourquoi mettez-vous tous nos œufs dans le même panier ? Pourquoi profiter de projections budgétaires très favorables pour satisfaire les demandes du patronat sans répondre aux besoins économiques des familles à revenu modeste tout en contribuant à la sauvegarde de la protection sociale de nos enfants ? Allons-nous subir jusqu'aux élections la litanie des annonces sans suite pour engager la politique des grands travaux, pour réunir les acteurs de la protection sociale, pour réviser notre statut ou pour conclure les accords de Papeetē, obligeant l'État à assumer ses responsabilités ? Faut-il se contenter en guise de mobilisation de l'action publique de schéma directeur, de stratégie de développement, de plans plus stratégiques les uns que les autres pour la relance de l'économie, pour la famille, pour la pêche, pour l'organisation sanitaire, et j'en passe ? Si l'on en croit vos perspectives budgétaires ses orientations pourraient prendre corps en 2017. Pourraient !

Après plus de deux ans d'exercice, des responsabilités au service du pays, et je vous cite : « *Les années 2015 et 2016 ont permis au gouvernement de formaliser les schémas directeurs structurant et les stratégies de développement dans des domaines prioritaires, l'année 2017 verra de façon plus accentuée des mises en applications opérationnelles prendre corps.* » Autant dire que 2015 et 2016 auront été deux pages blanches pour les nouvelles réalisations et que votre gouvernement s'est

contenté de gérer l'existant en profitant des mesures de redressement mises en place par le gouvernement précédent. À titre d'exemple, la ferme aquacole de Hao, unique rescapé des projets de développement transmis à votre gouvernement enregistre un retard de près de deux ans dû au manque de pilotage et de coordination de l'opération. Je cite là encore : « *Pour le court terme, le projet de Hao est désormais dans sa phase de démarrage opérationnel pour les premiers ouvrages dont les réalisations sont programmés sur la fin de l'année, travaux qui apporteront leur part d'activité en 2017 et plus particulièrement sur l'emploi.* »

Vous brandissez le programme Tahiti Nui 2025 du TAHOERA'A comme votre feuille de route en oubliant que cette programmation suppose une volonté politique qui vous fait manifestement défaut pour le faire appliquer dans les délais. Dans les délais !

Quoiqu'il en soit, comme je l'évoquais en préambule, le bénéfice des mesures fiscales courageuses imposées par votre prédécesseur et qui représente aujourd'hui 80 % du budget de fonctionnement est en constante augmentation. Et je vous cite encore : « *Les projections sur la totalité de l'exercice 2016 des rendements fiscaux sont supérieurs aux prévisions budgétaires de 2,8 milliards, soit plus de 3,23 %.* » De fait, cet effort important de tous en fonction des possibilités de chacun devrait profiter au plus grand nombre et en particulier aux familles à revenu modeste. Or, vos choix financiers se traduisent, selon notre vice-président — que je cite également — par « *un budget de rééquilibrage avec un effort particulier en faveur du soutien à l'activité économique et moins important vers la solidarité* ». C'est vous qui le dites ! Mais dans quel but ? Et je vous cite à nouveau : « *Rééquilibrer notre budget en faveur des secteurs créateurs d'emploi au lieu de courir auprès de nouvelles recettes sociales pour financer une solidarité d'assistance qui s'épuise.* » Ces déclarations sont destinées à des représentants patronaux qui dénoncent souvent une politique d'assistanat quand il s'agit tout simplement de venir en aide aux familles à revenu modeste.

Cependant, le rééquilibrage offert à l'économie locale par notre vice-président est suffisamment important pour qu'on examine son ampleur. Comme indiqué lors de la présentation du DOB, cette aide sociale aux riches se concrétise par un plan exceptionnel d'investissement et un pacte de stabilité fiscal représentant plus de 100 milliards sur cinq ans, soit plus de 20 milliards par an. De fait, un rééquilibrage entre l'économie et le social à partir d'une enveloppe de 20 milliards par an permettrait, Monsieur le Président, d'abonder le FELP de 10 milliards au moins. Songez, Monsieur le Président, à ce que le pays peut faire pour notre PSG avec 10 milliards supplémentaires chaque année ! Ces 10 milliards de recettes supplémentaires permettent à la fois : avec 2,5 milliards par an, de mieux maîtriser l'évolution inéluctable des dépenses de santé liées aux conséquences de l'allongement des durées de vie tout en garantissant le même niveau de soins à chacun indépendamment de son régime d'appartenance ; avec 7,5 milliards par an, de financer une grande politique familiale en relevant et harmonisant le montant des allocations familiales et en créant de nouvelles prestations pour les familles à revenu modeste qui relèvent des trois régimes de la PSG. Ce n'est pas rien ! Et cela mérite à tout le moins une discussion sur les orientations quand on évoque pour 2017 un budget de rééquilibrage entre l'économie et le social.

Quitte à nous répéter, Monsieur le président, le modèle de société du TAHOERA'A HUIRAATIRA puise aux racines de la tradition polynésienne faite d'échange et de partage du travail et des richesses. Cette conception d'une société basée sur la cohésion sociale rejoint celle des plus récents prix Nobel d'économie qui considère que les sociétés futures ne peuvent continuer à entraver le progrès social au profit de la seule performance économique. De fait, réduire l'endettement, faire des économies pour élargir les marges de manœuvre du budget du pays est, certes, louable ; à la condition cependant que ces marges de manœuvre favorisent les investissements à long terme pour l'économie comme pour le social.

Après la faillite des politiques de rigueur, les experts de Bruxelles ne disent pas autre chose en délaissant le dogme des 3 % de déficit indépassable qui a conduit à la casse sociale dans nombre de pays. Ils plaident pour la relance d'activité dans la zone Euro par une politique économique basée sur les investissements structurants dans laquelle nous étions engagés dès 2013. Eh oui, Monsieur le

Président ! il faut savoir monter de grands projets structurants et les défendre auprès des investisseurs et des caisses prêteuses. Il faut sortir de la gestion au jour le jour en bon père de famille qui ne répond pas à la nécessité de redimensionner notre économie à une toute autre échelle pour la mettre au service du progrès social.

Dans cette attente, Monsieur le Président, quelque soit la bonne volonté de nos entreprises — quelque soit la bonne volonté de nos entreprises ! —, elles ne peuvent être qu'une force d'appoint pour réaliser la mutation de notre économie. Compte tenu de la situation de fragilité de notre société face à la mondialisation, il faut continuer à arbitrer de façon équitable entre l'économie et le social. Ce n'est pas ce que nous constatons dans ce budget 2017. Très généreux pour les nantis en termes de cadeaux fiscaux, par exemple, mais très rigoureux pour les familles aux revenus modestes en interdisant toute amélioration de leur prestation sociale.

Faut-il rappeler pour illustrer notre propos que si nous sommes tous favorables à la mise en œuvre d'une grande politique de la famille cette branche reste le parent pauvre de la PSG. Avec 7,5 milliards de crédit annuel, la branche famille est effectivement mal lotie face aux 45 milliards consacrés aux branches maladies et 50 milliards à la branche vieillesse.

Et pourtant, comment ne pas s'étonner que le montant des allocations familiales... comment ne pas s'étonner que le montant des allocations familiales soit régulièrement relevé en fonction du coût de la vie en métropole alors que ce montant est gelé depuis 2004 au régime général des salariés en Polynésie ? Est-il acceptable de se priver du produit de l'impôt sur les capitaux mobiliers qui ne touche que les plus fortunés quand les financements consacrés aux allocations familiales des salariés nous interdisent d'augmenter leur montant depuis plus de 12 ans ?

De même, si nous ne pouvons rien contre les effets de l'allongement de la durée de vie sur l'augmentation des dépenses assurance maladie ou vieillesse, nous devons assumer les orientations budgétaires vers un financement pérenne de ces dépenses obligatoires. Vous savez bien, Monsieur le président, que c'est un leurre de laisser penser que les cadeaux aux entreprises locales vont permettre de financer ses dépenses en 2010 et au-delà en l'absence de grands projets touristiques structurants pour décupler l'activité économie.

C'est pourquoi nous restons fidèles à nos engagements d'aider à la réussite de votre mandat dans l'intérêt bien compris de la population en questionnant votre action chaque fois que nécessaire. Il ne s'agit pas d'une posture politicienne de principe dont vous allez vous plaindre en réponse aux observations sur votre mode de gouvernance du pays. Il s'agit de marquer la détermination du TAHOERA'A HUIRAATIRA à soutenir une action publique ambitieuse et créative qui contribue à la mutation profonde de notre économie en préservant les valeurs d'échange et de partage qui sont les fondements de notre société.

Aussi, Monsieur le président, arrêtez de vous faire mener par le bout du nez ! Réveillez-vous ! Réagissez ! Agissez ! Mais arrêtez de faire rêver ! Je dis, je fais.

En 2014, vers la fin de l'année — Monsieur le Président, permettez-moi de vous le rappeler — nous sommes tous montés dans l'avion TAHOERA'A HUIRAATIRA. Monsieur le Président, en 2015, qu'a-t-on vu dans cet avion en vol ? Eh bien, que faute de capitaine, l'État français avait pris les commandes de l'avion. En 2016, qui était le pilote ? Eh bien, les maires. L'année prochaine, qui sera le pilote ? Les gens riches. Et l'année d'après, avant l'élection ? Les associations peut-être !?... Voilà pourquoi j'affirme, Monsieur le Président, que vous avez une vision à court terme. Vous vous contentez de distribuer sans pour autant remplir les caisses. C'est une vision à court terme parce que, demain, celles-ci seront complètement vides. Quelle solution pour nos enfants demain ? (Réactions sur le banc du gouvernement.) Si ! Elles seront totalement vides parce que, ce qui vous importe, c'est que l'on reconnaisse que vous sortirez vainqueur des prochaines élections. C'est ce que l'on vient de nous dire ! Distribuer..., encore et encore, sans remplir.... C'est

comme une voiture, Monsieur le Président. À un moment donné, quand il n'y a plus d'essence, la voiture s'arrête. (Le président : « Merci. »). *Cela me fait vraiment pitié pour nos enfants demain.*

Monsieur le Président, prenez ces propos comme des encouragements.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. Madame Tinorua.

M^{me} Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président de la Polynésie, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues et le public, *bonjour*.

Les principales orientations pour le budget primitif de l'exercice 2017 se résument « à consolider et à amplifier davantage la reprise de l'activité économique, pour porter la création d'emploi ». Plus simplement, vous proposez un « budget de consolidation », voire un « budget de combat », qui prend appui sur un « pacte de stabilité fiscale ». Ce budget de consolidation a vocation à « stimuler l'emploi, l'investissement et l'activité économique ». Il a aussi pour finalité de « rendre du pouvoir d'achat aux Polynésiens », en mettant en œuvre un axe stratégique qui consiste à lutter contre la vie chère et à supprimer les droits à l'importation en priorité sur les vêtements et les véhicules de petites cylindrées.

Enfin, des secteurs prioritaires sont définis tels que le logement, le tourisme, et la relance économique.

Le gouvernement affirme un double objectif : consacrer les crédits budgétaires supplémentaires provenant de l'augmentation des recettes fiscales « aux actions ou opérations génératrices – de manière directe ou indirecte – d'emplois » ; continuer à maîtriser les dépenses intrinsèques de l'administration, et notamment les dépenses de personnel.

C'est au cours de la conférence économique du 10 octobre 2016 que le gouvernement a exposé sa ligne directrice qui consiste à concentrer les aides publiques en faveur des entreprises pour créer de la compétitivité et favoriser la création d'emplois tout en écartant les mesures de soutien à caractère social jugées trop coûteuses, voire improductives (on sait que les efforts budgétaires pour le FELP avoisinent les 30 milliards F CFP tandis que les actions en faveur du tourisme ne captent que 2 milliards F).

À cette occasion, vous avez bien affirmé votre intention de mettre plus de moyens aux secteurs économiques et de faire moins de solidarité. Si on comprend la logique qui sous tend cette orientation, le groupe TAHOERAA HUIRAATIRA ne la partage pas, en tous les cas pas en ce moment, car un nombre plus important de Polynésiens tombe dans la précarité, la pauvreté, le chômage. Je vous rappelle juste deux chiffres : dans un reportage diffusé le 17 octobre 2016 à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté, Polynésie 1^{ère} révélait que « 30% des familles polynésiennes sont en-dessous du seuil de pauvreté » ; TNTV, en s'appuyant sur les journées défense et citoyenne de 2015, révélait dans un reportage du 10 octobre dernier que « 37% des jeunes sont illettrés », situation malheureusement souvent étroitement liée à la pauvreté et qui en outre fait obstacle à une insertion sociale de ces personnes. Nous préconisons donc de continuer à consacrer des crédits en faveur des plus démunis, le temps que les mesures favorables que vous prenez pour dynamiser la compétitivité des entreprises prennent leur plein effet.

La principale orientation budgétaire consiste donc à ne pas pousser plus loin les actions en faveur des plus démunis jugées trop coûteuses, mais à porter l'effort de redistribution sur les acteurs économiques. Et encore, est-ce que cela concerne tous les acteurs économiques ? Lorsque je rencontre les commerçants du centre de Papeetē, je ne peux qu'observer les boutiques qui ont baissé leurs

rideaux, et recueillir le mécontentement de commerçants qui ne peuvent plus payer ni leurs loyers trop élevés ni s'acquitter de la contribution des patentes, ou qui ne peuvent plus respecter leurs échéances.

Quoiqu'il en soit, vous affichez les lignes directrices suivantes.

1-Votre objectif est de rendre du pouvoir d'achat aux ménages.

C'est bien ! Mais rendre du pouvoir d'achat aux ménages, cela sous-entend que la catégorie de population visée est celle qui a déjà du pouvoir d'achat, ce qui exclut tous ceux auxquels on ne pourra rendre quoi que ce soit puisqu'ils n'ont déjà plus rien. Les plus démunis sont laissés pour compte et, plutôt que de proposer une diminution des droits et taxes d'importation sur les vêtements et les véhicules de petites cylindrées, il aurait été souhaitable de remettre à plat le mécanisme de stabilisation des produits de première nécessité, les PPN, et prendre des mesures fortes pour faire baisser le prix du riz par exemple.

2- Votre objectif est de mettre en place des mesures d'exonération des droits et taxes d'importation.

Il s'agit de permettre aux fédérations sportives de réaliser des achats en direct auprès de fournisseurs externes tout en bénéficiant d'exonération de taxes. Mais alors, par ce dispositif vous allez favoriser les flux de marchandises externes au détriment des grossistes locaux qui, pourtant, emploient de la main-d'œuvre locale et paient des cotisations patronales et des impôts sur les bénéfices qu'ils réalisent. Croyez-vous qu'en favorisant l'accès aux circuits économiques externes en faveur des fédérations, vous pourrez contribuer à maintenir en Polynésie française un volume d'activité suffisant pour ces grossistes et pour le maintien de leurs emplois ?

3- Votre objectif est de soutenir la relance économique et de favoriser la création d'emplois.

La présentation des mesures économiques, relayée aux socioprofessionnels lors de la Conférence économique du 10 octobre 2016, marquait le constat suivant. 22 mesures à caractère économique en faveur de la relance auraient été réalisées — ou en cours de réalisation — sur 39 mesures annoncées par le Président Édouard Fritch lors de son allocution du 14 avril 2016. Pourtant, à y regarder de plus près, aucun bilan n'a été produit pour mesurer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre.

Sur les mesures en faveur de l'aide à la création d'entreprises, les aides aux commerçants pour rénover leur boutique, la « *prime à la voiture propre* », ou encore plus récemment l'aide donnée aux entreprises pour se connecter à Internet. Pour toutes ces actions, quel est le bilan ? Les aides publiques versées à ces acteurs ont-elles porté leurs fruits ? Il me semble qu'il ne suffit pas de distribuer des aides et de dire que tout va bien ! Encore faut-il évaluer l'efficacité des mesures prises !

MB

Je rappelle que la plupart des crédits nécessaires à ces mesures destinées à relancer l'économie ont été mis en place lors du collectif budgétaire présenté en juin 2016. Dès le 20 septembre 2016, le président de la CGPME jugeait les mesures de relance « *satisfaisantes* » et se disait « *soulagé* » à l'annonce du pacte de stabilité fiscale. Toutefois, il disait attendre des mesures plus concrètes sur les grands projets : « *Ce qu'on attend, c'est comment on réinjecte de l'argent dans l'économie ? On a eu des premières réponses avec les mesures de relance, mais on aurait aimé avoir quelques noms de projets* ».

Nous pouvons lui répondre, sans nous tromper, qu'il va falloir encore attendre, et nous espérons que le soulagement exprimé ne laissera pas place à l'exaspération. Pour ce qui concerne le projet Tahiti Mahana Beach, dans sa lettre de juillet 2016, l'IEOM faisait observer que le pacte d'actionnaires locaux qui devaient se substituer aux investisseurs étrangers défaillants, aurait dû être

signé en avril 2016. Trois mois plus tard, il ne l'était toujours pas. Et il ne l'est toujours pas aujourd'hui !

Combien d'emplois pérennes ont été créés en 2016 ? Si l'on regarde d'un peu plus près les créations d'entreprises, on constate que 88 % des entreprises créées en 2015, soit 2.379 unités, étaient des entreprises individuelles. Au total, selon l'ISPF, sur 2 695 entreprises créées en 2015, seulement 1 % des entreprises emploient au moins 1 salarié au moment de leur création, ce qui signifie que le créateur assure d'abord son propre emploi, et que seules 132 entreprises créées en 2015 ont déclaré au moins 1 salarié à la CPS. Lors de sa visite, le directeur général de l'IEOM, Monsieur Hervé Gonsard, a déclaré que « *les conditions de la reprise sont là* ». Et il précise : « *Pour 2016 cette croissance se confirme. Elle reste insuffisante puisqu'elle devrait tourner autour de 1,5 % mais elle est là* ». Il faudra faire plus « *notamment pour créer de l'emploi. Une croissance aux alentours de 1,5 % permet de créer environ 200 emplois* ». Je ne manquerai pas de rappeler que chaque année, c'est près de 1 400 jeunes qui veulent entrer sur le marché de l'emploi sans y parvenir. Je ne parle même pas des chômeurs en grand nombre qui constituent le vivier des sans emplois.

4- Votre objectif, affirmé dès septembre 2016 puis réaffirmé lors de l'examen du rapport portant sur le débat d'orientation budgétaire, est d'instaurer un « pacte de stabilité fiscale ».

Avec le pacte de stabilité fiscale, il est affirmé une volonté de « *donner de la visibilité et de la sécurité juridique aux agents économiques* », de réduire ainsi la pression fiscale et favoriser à moyen et long terme la compétitivité et l'initiative privée.

Le pacte de stabilité fiscale se résume finalement et très simplement à : la diminution du taux de l'impôt sur les sociétés en instaurant un taux fixe à 29 % et une baisse de 1% sur 4 ans pour le porter à 25 % ; la fin de la contribution de solidarité sur la CSIS, mais celle-là est déjà prévue dans la loi du pays portant la réforme fiscale de 2013, donc qui devait se terminer cette année 2016. N'allez pas croire que c'est une révolution, ne nous y méprenons pas, et les chefs d'entreprises l'ont bien compris !

Dans le même temps, le gouvernement décide de mettre en place « *une fiscalité comportementale* » pour lutter contre l'obésité et les maladies comme le diabète et l'hypertension. L'augmentation sera de 37 % sur la fiscalité des tabacs et des boissons sucrées. Sur ce point, les professionnels du secteur ont déjà réagi et sont inquiets des dommages collatéraux que cela pourrait engendrer. C'est donc cela la « *pause fiscale* », comme vous vous plaisez à nous le rappeler depuis septembre 2014 ?

5- Votre objectif est de favoriser les projets privés et de recourir à la défiscalisation.

Lors des débats en commission, les techniciens présents nous ont communiqué les données suivantes concernant les projets agréés sur les trois derniers exercices.

En 2013, l'ensemble des projets, agréés dans les secteurs de la rénovation hôtelière, le charter nautique, le logement social, le secteur primaire ou encore les résidences pour personnes âgées, a représenté au total 9,398 milliards de bases défiscalisables, pour un montant global de crédits d'impôts de 5,115 milliards de francs.

En 2014, 6 programmes ont été agréés pour un montant total de 1,298 milliard de bases défiscalisables pour 219 millions de crédits d'impôts accordés. En 2015, le montant global atteignait 6,115 milliards de francs de bases défiscalisables pour 2,446 milliards de crédits d'impôts octroyés. Depuis le début de l'année 2016, 2,418 milliards de bases défiscalisables ont été agréées pour 967 millions de crédits d'impôts octroyés. De 2014 à 2016, soit trois exercices, le montant total des bases défiscalisables agréées a donc atteint 9,831 milliards, alors que sur la seule année 2013, le précédent gouvernement a agréé pour 9,398 milliards de bases défiscalisables. Est-ce à dire que l'on peut obtenir le même effet multiplicateur ? Permettez-nous d'en douter !

Le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA considère que les mesures présentées ne donneront pas le coup d'accélérateur à la relance pour stimuler la création d'emplois. Pour nous, ce budget répond avant tout à des objectifs de précampagne électorale.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour la dernière intervention, Madame Levy-Agami. Il vous reste 5 minutes.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Pourquoi, quand c'est moi, vous demandez combien de temps il reste ? C'est bizarre mais bon...

Le président : Vous avez la parole.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : C'est largement suffisant, donc je me passerai des... Non, je vais quand même dire bonjour.

Bonjour, président. *Bonjour* les ministres. Président de l'assemblée, *bonjour*. *À tous, bonjour*.

Comment qualifier les mesures fiscales prévues au budget de 2017 ? Sous quel éclairage les analyser ?

Notre première réaction est de reprendre les déclarations du Président Édouard Fritch à l'occasion de la discussion relative au DOB et de les confronter aux textes fiscaux proposés à notre approbation. À partir de là, se dégagent deux axes de réflexion. Un premier axe autour des mesures qui paraissent au TAHOERA'A HUIRAATIRA aller dans l'intérêt des Polynésiens. Et un deuxième axe qui consiste à taguer les mesures qui vont totalement à l'encontre du pacte de stabilité fiscale agité sous les yeux des médias depuis trois mois.

Pour ce qui concerne les mesures fiscales qui vont dans le sens de l'intérêt général, on peut noter les dispositions prévues dans la loi du pays portant modification du code des impôts.

Le TAHOERA'A HUIRAATIRA soutient le rétablissement du transport en commun terrestre de passagers ainsi que l'introduction du mareyage comme secteurs éligibles à la défiscalisation.

Une série de clarification du code des impôts en matière de régime fiscal des entreprises étrangères d'assurance, des textes relatifs aux centimes additionnels au profit de la CCISM, comme le toilettage du code des impôts, apparaissent en effet nécessaires.

Pour ce qui concerne les mesures fiscales qui vont à l'encontre du pacte de stabilité fiscale, pourtant agité comme je le disais précédemment sous les feux des médias depuis trois mois... Donc là, les choses se compliquent. Quatre lois du pays apparaissent rentrer en conflit avec cette déclaration fracassante de pacte de stabilité fiscale.

Ainsi, une loi du pays, qui pourtant prévoit diverses mesures en faveur de la relance économique, prévoit des dispositions purement électorales. Mes collègues l'ont rappelé et j'aurai l'occasion de revenir sur ce point à l'occasion de mon intervention ciblée.

Une autre loi du pays prévoit de continuer à taxer le monoï à l'export alors même que le GIMT qui encaisse la taxe affectée est appelé à disparaître voire même, me dit-on, aurait disparu. Ces nouvelles mesures vont nuire aux petits producteurs de monoï, et cela nous inquiète fortement.

Une autre loi du pays, elle, met en place de nouvelles taxes pour la téléphonie mobile et pour Internet... Il faut croire que les consommateurs polynésiens sont, avec votre gouvernement, condamnés à payer toujours plus !

Le dernier texte portant sur diverses mesures fiscales à l'importation atteint là des sommets de contradiction par rapport à cette fameuse stabilité fiscale annoncée à cor et à cri par votre gouvernement ! En effet, +38 % sur le tabac, +40 % sur la taxe sur la publicité des produits sucrés et une série d'exonérations. Ce qui est extraordinaire c'est que vous justifiez ces mesures par un autre terme spécialement appelée pour la circonstance de... — tenez-vous bien ! — « *fiscalité comportementale* » ! Vous ne l'avez jamais fait avant.

Tout en précisant en commission que « *trop d'impôts tue l'impôt* » — là, je cite le vice-président-sénateur — et que ce type de taxes, pour changer le comportement des gens, n'a qu'une portée à court terme car — je cite encore le vice-président sénateur — « (...) *les vices ont la peau dure, et c'est vrai qu'on a fait le choix d'une augmentation (...) Il y a eu une baisse (...) lorsque la taxation du tabac a été considérablement durcie, mais finalement, on oublie ces choses-là, et la consommation reprend* ». Oui, vous alourdissez davantage le poids fiscal qui pèse sur les consommateurs polynésiens, et on est bien loin de cette fameuse stabilité fiscale tant annoncée. De plus, comment appréhender le cadeau fiscal de 220 millions de francs fait à l'État, histoire de caresser le président Hollande avant son départ de l'Élysée ?

En conclusion, lorsque l'on analyse l'ensemble des lois du pays qui portent sur la fiscalité locale, que vous avez pris soin de bien saucissonner, on se rend compte que, d'un côté, ce que vous faites, de l'autre, vous le défaites. Cela me rappelle, et certainement à vous, chers collègues, cette histoire que tout le monde connaît dans la mythologie. C'est l'histoire de Pénélope qui, en l'absence d'Ulysse, pour gagner du temps, tissait le linceul de Laërte, son beau-père, et le défaisait la nuit tombée pour éviter de devoir épouser un prétendant, espérant le retour de son époux, Ulysse. Votre gouvernement est tel Pénélope, faisant et défaisant les textes fiscaux, prenant des orientations économiques au gré des pressions intérieures de votre groupe, repeignant en rouge de vieilles mesures, en prévision du retour de la croissance économique qui, pourtant, n'est toujours pas de retour.

L'histoire raconte que Pénélope a dû attendre trois ans avant le retour d'Ulysse ! (*Réactions dans la salle.*) Gageons qu'au rythme où vous allez, cette croissance tant attendue revienne grâce au retour du TAHOERA'A HUIRAATIRA aux affaires du pays en 2018, à l'issue de votre mandature calamiteuse !

Merci (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : S'il vous plaît !... Merci.

Nous passons à la dernière intervention, Monsieur Temeharo.

M. René Temeharo : *Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée et Madame la secrétaire générale de l'assemblée. Bonjour, Monsieur le Président, notre héros. On dirait qu'il est comme la mangue que l'on cueille à l'aide de pierres en pleine saison. Eh oui, on se retrouve à cueillir des mangues à l'aide de pierres. Bonjour ! Bonjour, Monsieur le vice-président sénateur, Mesdames les ministres qui sont véritablement des héroïnes ainsi que... Et au lieu d'aller chez Pénélope, aller plutôt chez Chong Kiao !... Bonjour à Messieurs les ministres, qui sont aussi des héros. Bonjour aux collègues élus, ainsi qu'à Madame la sénatrice, Madame la députée, les journalistes, le public et les internautes.*

En entendant les remarques de nos collègues, qui n'y sont pas allés de main morte, je me suis dit que si Marciano vivait toujours, il nous aurait dit : quand allez-vous donc comprendre ?... En effet, malgré sa cécité, il savait où il devait jeter ses détrit. Et donc, je me dis que c'est peut-être notre cas aujourd'hui ?!... (Réactions sur le banc du gouvernement.) Exactement !... Le message

télévisé de Marciano, de son vivant, était : si, moi, je peux voir, pourquoi pas vous ?!... Mes chers amis, le dépotoir, il est à Paihoro.

Par rapport à ce budget, vous affirmez que, cette année-là, c'est la France qui nous dirigeait... J'avoue que j'ai été surpris que notre collègue Tony n'ait pas réagi à une telle remarque. Est-ce bien la France qui vous dirigeait lorsque vous étiez aux affaires du pays ? En tous les cas, c'est ce que j'ai entendu de la bouche de nos collègues du centre. Et après, aujourd'hui, apparemment, l'année dernière c'était les maires ; et, l'année prochaine qui va nous diriger ?... Je pense que nous avons tous compris aujourd'hui que nous dirigeons nous-mêmes notre pays, nous décidons nous-mêmes des lois à appliquer dans notre pays. Je vous demande de ne pas revenir à l'époque de Mathusalem.

Et lorsque j'entends notre collègue Teura qui disait que ce sont les fruits du programme du TAHOERA'A HUIRAATIRA, je me dis qu'elle a oublié que les experts qui ont rédigé ce programme, eh bien, ils sont là, devant, à savoir Nuihau Laurey. Il faut rendre à César ce qui est à César ! (Applaudissements dans la salle.) Il faut arrêter !

Donc, merci infiniment. Votre programme est une réussite (En s'adressant au Président du pays.) ce qui fait qu'aujourd'hui, notre budget ouvre des portes.

En tous les cas et avant toute chose, en vous écoutant, mes chers collègues, je tiens à vous dire à quel point je suis fier aujourd'hui de faire partie de la majorité qui propose enfin un bon budget (Applaudissements dans la salle.) après ces quelques années de rigueur qui portent aujourd'hui leurs fruits.

C'est bien un « budget de combat », car il y a eu un marasme auparavant, ne l'oublions pas ! C'est bien un « budget de combat », donc de raison et d'espoir, destiné à stimuler notre croissance économique via l'investissement que nous soumet le gouvernement, qui n'a pas oublié, et je le répète, d'y inclure des mesures sociales, contrairement à ce que j'ai entendu, avec une augmentation des dotations sur tous les dispositifs de solidarité.

Un excellent budget donc sur lequel l'opposition n'a d'ailleurs rien trouvé d'intéressant, de palpable, en commission législative lors de son examen, si ce n'est pour chipoter sur quelques détails qui n'avaient rien à voir avec les fondamentaux de notre budget. Car la croissance est bien là. Et n'en déplaise à certains... C'est le rôle de l'opposition certes, Monsieur le président. C'est ainsi, on est en démocratie, on n'est pas dans les pays de dictateurs. Et c'est pour cela, il faut rappeler... (M. Michel Buillard, hors micro : « Avant. ») Ah avant ! Ah oui, c'est vrai, j'avais oublié ! Comme j'ai vite tourné cette page et je veux vite tourner cette page... (Réactions dans la salle.) Elle n'est pas conjoncturelle, contrairement à ce que disent les autres car elle n'est pas due à un quelconque chantier gargantuesque mais bien à un regain de confiance qui nous anime aujourd'hui. Autrement dit, les chantiers de Hao ou de Mahana Beach ne seront que du bonus après !

La situation de nos comptes publics est aujourd'hui assainie avec des dépenses de fonctionnement contrôlées et une masse salariale contenue autour des 30 milliards. Enfin, on a attendu ce moment-là !... La tendance est encore à la baisse. Rappelons-le, c'est nécessaire. Notre endettement diminue progressivement et on l'aura réduit de près de 10 milliards sur la durée de la mandature — Ne serait-ce pas extraordinaire pour nos enfants, pour le futur ?! —, sachant par ailleurs que nous sommes maintenant définitivement sortis des emprunts toxiques. Les recettes fiscales et non fiscales sont, quant à elles, en hausse constante depuis trois ans ; et nous avons pour la première fois une capacité d'autofinancement importante.

Sans oublier nos comptes spéciaux excédentaires — je pense ici au FIGD et au FRPH notamment — qui seront mis à profit pour stimuler l'activité économique. En d'autres termes, ce budget 2017 est le premier budget qui nous permet d'avoir des marges de manœuvres importantes pour développer enfin nos politiques sectorielles, ne l'oublions pas. (Réaction d'une représentante.)

Sectorielles ! Madame la représentante... C'est vrai que Pénélope c'est juste à côté, hein !... (*Rires dans la salle.*)

En effet, selon les chiffres de l'ISPF... Et d'ailleurs, je remercie Monsieur le président de nous avoir fait encore et encore rappeler cela, car c'est la réalité et donc la vérité. Vous n'avez rien inventé, Monsieur le Président. Selon les chiffres de l'ISPF, nous avons pour la première fois une reprise économique avérée avec un redressement du PIB en volume, et cette amélioration de la situation budgétaire et financière du pays n'a pas manqué d'être relevée par l'agence de notation Standard and Poor's qui a remonté la note de la Polynésie française, nous permettant enfin de sortir de la catégorie spéculative pour entrer dans la catégorie d'investissement classique. Grâce au gouvernement TAPURA HUIRAATIRA ! (*Applaudissements dans la salle.*)

Petit bémol toutefois ! À juste titre, je dirai. Au niveau de l'emploi, malgré une inflexion de la courbe du chômage, les créations d'emplois sont encore insuffisantes pour faire baisser de manière significative le taux de chômage... (*Réaction dans la salle.*) Nous disons la vérité, Madame la représentante ! ...qui avoisine les 22 à 23%. Notons toutefois que, pour la première fois, et ce, depuis 2006, on observe une augmentation de la masse salariale au niveau des chiffres de la CPS. Là aussi c'est une vérité, Monsieur le Président. Et les différents dispositifs comme les CAE, les ACT, ACT PRO et autres mesures d'insertion professionnelle sont confortés au même titre que tous les amortisseurs sociaux.

Ce budget met ainsi l'accent sur les actions en faveur de l'investissement et le soutien des mesures pour l'emploi en dynamisant toutes les filières économiques, ce qui permettra par ailleurs de redonner du pouvoir d'achat aux ménages et de la visibilité aux entreprises grâce à un pacte de stabilité fiscale. C'est du jamais vu !...

Parmi les lois fiscales que nous allons approuver tout à l'heure, vous constaterez que l'on redonne du souffle aux entreprises en modifiant les curseurs du dispositif d'incitation d'investissement. Dans la même veine, nous approuverons le principe d'adopter un taux fixe de l'impôt sur les sociétés qui sera même dégressif sur les cinq prochaines années. Ça, c'est du courage. Sur la CST dont nous avons modifié les tranches et les taux en 2013, rappelons-le, nous sommes passés de huit milliards et demi de recettes en 2012 à 14 milliards prévus sur l'exercice 2017. Les recettes des droits d'importation et des impôts fonciers sont également en hausse. Tous les éléments contribuent à faire augmenter nos recettes fiscales de plus de 16 milliards de francs, sachant que le compteur affichait un peu plus de 80 milliards en 2012 contre 96 milliards prévus en 2017. Ce sont ces capacités additionnelles qui nous permettent d'affirmer que c'est un budget de combat, donc de raison et d'espoir économique au service de nos politiques sectorielles avec un soutien au secteur privé.

Ce sera désormais possible après le regain en matière d'investissement qui est venu du public mais aussi du privé. Après avoir chuté à 22 milliards en 2012, les investissements publics sont remontés à 30 milliards en 2015 et 32 milliards en 2016. Bravo !... Quant aux investissements privés, comme le démontrent les chiffres de l'ISPF — comme l'a rappelé encore et encore le Président il n'y a pas longtemps —, ils sont venus soutenir l'investissement global en passant de 72 milliards en 2012 à 84 milliards en 2015, pour atteindre en 2016 près de 87 milliards de francs CFP. Une première !... Une première, mes chers collègues. Certes, le chemin est encore long pour retrouver le niveau de 2008 où encore les investissements privés s'élevaient à hauteur de 100 milliards, mais nous sommes sur la bonne voie. Chaque jour a sa peine. Chaque jour nous devons y arriver ; et nous y arriverons, chers collègues.

En outre, et pour ceux qui en douteraient encore, s'il y a bien un chapitre qui s'inscrit clairement dans un budget de combat, donc de raison et d'espoir, c'est celui consacré au tourisme, premier levier en termes de croissance. N'est-ce pas ?... On n'a pas été aveuglé par les chiffres de l'ISPF. Sans entrer dans les détails, puisque ma collègue Nicole Bouteau abordera ce sujet tout à l'heure, je tiens quand même à souligner — C'est important ! — que pour cet exercice de 2017, le

gouvernement a mis les bouchées doubles en nous proposant une augmentation de 50 % du budget d'intervention du tourisme, en passant de 1,7 milliard à 3,4 milliards. C'est important !

Par ailleurs, comme vous avez pu le constater à la lecture du document budgétaire, il est prévu de percevoir des dividendes à hauteur de trois milliards sur les sociétés dans lesquelles le Pays détient des participations et sur nos établissements publics afin qu'ils participent aussi au budget général du Pays. Non seulement le Pays est tout à fait habilité à le faire, mais c'est loin d'être inconcevable au regard des résultats excédentaires dégagés que ce soit au niveau de l'OPT, qui dispose de réserves cumulées importantes, de la Socredo, dont les résultats sont en constante progression depuis trois ans, ou encore de notre compagnie aérienne Air Tahiti Nui qui, depuis deux ans maintenant, fait enfin des bénéfices. Il n'en demeure pas moins que ces prélèvements ne remettent pas en cause notamment les capacités d'investissement de ces sociétés et ÉPIC qui devront poursuivre leur stratégie de développement.

Sur les dépenses sociales enfin, notons que le FELP destiné à soutenir les actions pour l'emploi et à financer le régime de solidarité, dispose d'une enveloppe de plus de 31 milliards au BP 2017. Dans les lois fiscales que nous allons adopter dans la foulée, mes chers collègues, de ce budget, l'augmentation de la taxation sur le tabac ou encore la loi à venir sur la hausse de la fiscalité sur les produits sucrés nous permettront de mieux agir sur la prévention.

Mais je ne m'étendrai pas sur ce sujet dont nous discuterons plus longuement tout à l'heure et sur lequel nous reviendrons certainement quand on examinera les comptes spéciaux. Il n'en demeure pas moins que cette fiscalité comportementale doit être un levier pour enrayer nos dépenses de santé. Pour ne donner qu'un chiffre, et il est effrayant mais très parlant, sachez qu'en 2014, 36 799 personnes étaient inscrites en longue maladie, soit 13,6 % de la population, et que ces personnes consommaient plus de la moitié des 51,300 milliards de francs du budget de santé ! Il y a encore beaucoup à dire, mais nous en parlerons plus en détail en examinant le budget chapitre par chapitre.

Pour ce qui concerne l'entêtement qui anime le gouvernement en mettant en face (sic) cette combativité budgétaire, je dirai simplement que l'intérêt général, c'est cela qui nous anime aujourd'hui, mes chers collègues, à travers ce budget. Lorsque j'entends à travers ma collègue du TAHOERA'A en disant « l'économie du partage », ma vision des choses est encore plus courte. L'économie du partage pour le TAHOERA'A, c'est la politique TPG. Vous savez ce que ça veut dire TPG ?... L'économie, la politique, tout pour Gaston et rien que pour Gaston. Voilà ma philosophie en entendant l'état d'esprit du combat... Hein !

Et donc, chers collègues, heureusement que l'espoir fait vivre notre pays ! N'est-ce pas, mes chers collègues ?!... Donc, votons ensemble pour l'intérêt général, car la population attend encore de nous de façon à ce qu'on vote au plus tôt pour que nous gravions (sic) les semaines, les mois, pour finir l'année en bonne santé.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci... Merci. Juste pour faire un point sur le temps de parole restant et le nombre d'interventions : 9 interventions sont prévues pour le groupe RMA, une venant de se terminer. 65 minutes de temps de parole, ce qui revient à peu près à 7 minutes par interventions en moyenne. 16 minutes viennent d'être consommées.

J'appelle la deuxième intervention, Madame Dylma Aro.

M^{me} Dylma Aro : *Bien le bonjour à tous.*

En ce qui me concerne, je souhaiterais m'attarder sur les aides octroyées par le Pays et qui transitent pour avis par notre commission de contrôle budgétaire et financier, la seule de notre auguste

institution du peuple qui se réunit une fois par semaine et qui est dotée de 40 séances en moyenne dans l'année.

VM

Autre indicateur remarquable, dans 85 % de nos dossiers, nos avis sont rendus en moins d'une semaine car il nous arrive souvent de travailler le week-end pour faire face aux urgences d'examen dans la semaine qui suit. Nos avis et observations sont guidés par une volonté de rendre plus pertinente, plus efficace et plus efficiente la dépense publique. Cette évaluation exigeante, c'est ce que nos concitoyens attendent de nous. Nos évaluations documentaires sont aussi enrichies d'éléments de contexte par nos auditions et/ou nos sondages de visu sur le terrain. Dernièrement, nous nous sommes intéressés à l'agriculture et à l'horticulture.

À fin novembre 2016, nous avons examiné près de 400 projets de décision, portant sur une masse financière globale de près de 12 milliards de francs pacifiques. La part la plus importante des aides financières concerne principalement les dotations versées aux établissements et organismes publics pour près de 5 milliards de francs pacifiques à ce stade, dont 2,4 milliards de francs pour le logement social.

Dans ce domaine, l'accélération de la production et de la livraison des logements sociaux en habitat groupé et dispersé se confirme, ainsi que les travaux habituels de sécurisation et de résorption de l'habitat insalubre. Savez-vous qu'il y a eu une augmentation de logements sociaux de 360 % en une année tout habitat confondu en 2015 par exemple ? S'agissant des aides en matériaux pour lutter contre l'habitat insalubre, c'est une progression de 565 %. (*Applaudissements dans la salle.*) Nous constatons une impressionnante progression des aides classiques dans le secteur du logement depuis maintenant deux ans grâce à la volonté de notre majorité de faire du logement social, un enjeu crucial pour le bien-être de notre population et surtout de la plus fragile d'entre nous. Le secteur de l'habitat social financé à des taux défiant toute concurrence. Du jamais vu depuis des décennies ! Nous tenons à féliciter notre Président, cher Édouard, et notre ministre du Logement pour leur remarquable efficacité dans le volet « social », qu'ils portent dans leur cœur respectif au sein de notre projet de société.

Vient ensuite le secteur touristique, avec plus d'un milliard de francs CFP toujours à fin novembre 2016 en faveur des missions de promotion, de communication, d'accueil et d'information des touristes internationaux et domestiques.

On peut aussi constater qu'environ 4 milliards ont été injectés en faveur des SEM et d'autres sociétés dans des domaines divers comme l'insertion des handicapés, l'audiovisuel, les prêts à la relance des entreprises en difficultés, la pêche au titre du dispositif d'aide et de soutien et l'agriculture au titre du dispositif d'aide à la relance.

Il y a près de 2 à 2,5 milliards de façon constante depuis 2014 au titre de la défiscalisation.

Quant au soutien financier du pays aux communes, celui-ci a plus que triplé en 2015 pour atteindre près de 1,8 milliards. À fin novembre 2016, nous en sommes à près de 1,4 milliards.

Pour finir, les subventions aux associations et les opérations immobilières atteignent un montant de près de 1,2 milliard de francs CFP à ce jour. Le secteur de la jeunesse et des sports mobilise à lui seul près de 36 % des financements publics aux associations, soit près de 430 millions.

Et les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, de la culture, de l'enseignement, du social, de la santé et de l'énergie recueillent 55 % des aides du territoire avec une prédominance pour l'agriculture et le secteur social, ce dernier étant toujours très cher à notre Président, il est important de le rappeler.

Dans le cadre du projet de budget 2017 et pour des projets de décision CCBF, des dotations financières nouvelles sont inscrites, environ 6 milliards pour le logement. Une ampleur de taille en valeurs absolues pour 2017. D'autres volumes d'activités complémentaires de logements à loyers modérés seront encore nettement amplifiés en 2017 par des organismes privés de logement social (OLS). Il s'agit d'un partenariat public/privé innovant dans le secteur de l'habitat aidé compte tenu des besoins très importants. C'est une grande première, il faut le souligner. Encore félicitations à notre gouvernement ! Et toujours en 2017, il y aura près de 4 milliards de défiscalisation locale, soit une augmentation de 20 % environ de l'enveloppe dédiée à ces opérations avec de nouveaux secteurs éligibles.

Pour les communes, les dotations en faveur de leurs subventions d'investissements se situent à un niveau encore exceptionnel comparé aux années précédentes, soit 1,6 milliard. L'octroi de ces financements à toutes les communes sans exception et sans considération politique est la preuve d'une gouvernance juste et harmonieuse vis-à-vis de partenaires essentiels dans la vie politique, économique, sociale et culturelle. Cela s'est réalisé sous l'ère de notre président démocrate — bien sûr Fritch, pas Obama ! — qui est ancré dans un partenariat fiable et sain avec les communes.

En 2017, le secteur touristique bénéficie d'un soutien encore plus historique qu'en 2016 avec une dotation budgétaire de plus de 2 milliards. Ce secteur n'a plus d'excuses pour faire encore et toujours mieux, devise qui correspond parfaitement à notre exécutif.

Les différentes filières économiques bénéficient aussi d'un fort soutien renouvelé et accru à concurrence de 2,1 milliards en 2017 en faveur des entreprises privées, qui rappelons-le, sont créatrices d'emploi et de richesse dans notre pays. Les soutenir, c'est soutenir l'emploi de notre jeunesse et de nos seniors expérimentés ; ne pas les accompagner est une faute économique mais politique aussi et notamment dans le domaine social, car c'est la croissance économique qui permet le financement social pour notre population dans la précarité.

En conclusion, j'estime que nous avons effectué un bon travail collectif au service de l'intérêt général ! Et notre devise de faire toujours mieux car tout est perfectible est une réalité tangible d'année en année.

Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. 25 minutes se sont écoulées.

Madame Nicole Bouteau.

M^{me} Nicole Bouteau : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Après les longues lamentations, les interventions pleines de sinistres de nos collègues de l'opposition, poursuivons sur des notes optimistes et positives, et il y a de quoi se réjouir malgré les esprits chagrins.

En qualité de présidente de la commission du tourisme en charge également des domaines de la culture, de l'environnement, j'interviendrai, pour ma part, plus particulièrement sur ces trois politiques publiques. Pour ne pas être trop longue, dans le cadre de cette discussion générale, j'interviendrai plus particulièrement sur le volet « Tourisme » et, à l'occasion, des examens des chapitres sur les volets « Culture » et « Environnement ».

Nous en sommes convaincus, la reconversion économique de notre pays passe par le développement du secteur touristique qui montre des signes incontestables de reprise, n'en déplaise

toujours aux mauvais coucheurs et aux esprits chagrins. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les statistiques de fréquentation. De janvier à septembre 2016, près de 185 000 visiteurs ont visité nos îles, soit une progression de 7 % de la fréquentation touristique sur la même période de 2015. Sont inclus dans ces chiffres les excursionnistes. Et je trouve important de les inclure dans nos statistiques systématiquement, je pense donc aux touristes de croisières et de plaisance.

Les premiers bénéficiaires de cet engouement sont notamment les hôteliers, pour lesquels le coefficient moyen de remplissage culmine à plus de 68 % contre 56,5 % en 2012. Les derniers chiffres disponibles, ceux de septembre, frôlent même les 80 %. Et je ne parle même pas du cas très particulier de Bora Bora. En août dernier, nous avions des établissements qui affichaient un taux de remplissage de plus de 90 voire 97 %. Cette reprise, nous la devons au travail et à la confiance que les professionnels du secteur, tant en Polynésie que sur nos marchés émetteurs, ont en notre destination.

Mais, cette reprise nous la devons aussi et surtout à l'action déployée par le Pays et plus particulièrement par le ministère du Tourisme qui a non seulement élaboré une stratégie de développement du tourisme sur la période 2015-2020 s'appuyant sur les nombreux travaux d'ores et déjà réalisés par le passé mais également sur la nécessaire concertation avec ceux qui font vivre notre tourisme au quotidien. Cette stratégie a, par ailleurs, été accompagnée d'un plan d'actions qui manquait jusqu'à présent aux différents programmes de développement pensés par le passé.

Ainsi, sur les 137 actions préconisées, plus de la moitié auront déjà été mises en œuvre d'ici la fin de l'année prochaine. Parmi ces actions, il y a le lancement par le Tahiti Tourisme du nouvel axe de communication de la destination qui repositionne « Tahiti et ses Îles » face à des destinations concurrentes. Les plages, l'eau turquoise de nos lagons, les bungalows sur l'eau restent des atouts mais c'est avant tout notre patrimoine naturel, humain et culturel qui est désormais mis en avant. Cette campagne qui est déployée depuis plusieurs mois sur l'ensemble de nos marchés émetteurs est très bien accueillie et commence d'ores et déjà à porter ses fruits.

Parallèlement, le mois dernier, Monsieur le ministre, vous avez lancé sur le plan local une campagne de sensibilisation de la population au tourisme qui fait écho à la campagne internationale : « *Nous sommes la richesse de la Polynésie* », « *Nous sommes la richesse du tourisme (...) le tourisme est notre richesse* ». À eux seuls, ces slogans montrent bien ce vers quoi nous devons tendre, à savoir : créer une synergie et trouver un accord gagnant-gagnant entre, d'une part, les visiteurs qui viennent à notre rencontre découvrir nos îles mais aussi notre population et, d'autre part, c'est-à-dire les Polynésiens qui doivent pouvoir bénéficier en premier des retombées du développement touristique. Cette campagne a pour objectif également de susciter un sentiment de fierté auprès de chacun d'entre nous, cette fierté d'appartenir à ce pays, à ce peuple, à cette culture...

Je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour vous féliciter, Monsieur le ministre, mais également l'ensemble du gouvernement, car je reste convaincue que le tourisme sans associer, sans impliquer les hommes et les femmes de ce pays est voué à l'échec. C'est aussi la première fois qu'un lien est fait avec l'international. Je tiens à le souligner car il me semble effectivement nécessaire d'asseoir une stratégie de communication globale et cohérente tant en interne qu'en externe. Le budget « Tourisme » que nous examinons aujourd'hui s'attache à soutenir la poursuite de ces campagnes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement stratégique du tourisme polynésien. 2017 — et mon collègue, René Temeharo l'a dit — verra le doublement des moyens consacrés au secteur du tourisme par rapport à 2014. Il était de 2,9 milliards en 2016. La mission Tourisme sera dotée de 3,4 milliards. De mémoire, c'est du jamais vu de consacrer autant de moyens au développement de notre tourisme.

Au titre de la structuration du produit, après Moorea en septembre dernier, vous allez mettre en place huit pôles locaux de développement touristique. Le besoin de « restructure » la gouvernance « s'est imposé comme une nécessité. » Ainsi, le Pays a pour ambition de remettre à plat les instances de gouvernance du tourisme, de considérer les rapports et liens entre les décideurs/acteurs publics, privés entre eux, les liens des organismes publics également avec les acteurs du privé, tout en tenant

compte de la dispersion géographique de notre territoire. La volonté affirmée par le ministère du tourisme est de prendre en compte concrètement la dimension locale et d'inviter les acteurs des îles à la réflexion sur tous ces enjeux, aussi bien pour leur île, leur archipel, que plus largement pour l'ensemble de la destination. En fédérant les acteurs du public, du privé, en créant ces synergies, nous atteindrons les objectifs fixés.

L'une des autres clés de notre réussite de notre développement touristique passe, nous le savons, par l'augmentation de notre capacité hôtelière. C'est pourquoi, dans l'attente d'un redimensionnement en cours du futur complexe de Punaauia, d'autres investissements se profilent ou sont déjà bien engagés comme celui du golf de Temae à Moorea. Au total, ce sont 700 à 800 unités supplémentaires qui pourraient voir le jour à l'horizon de 2018 avec la réouverture de structures hôtelières qui avaient dû fermer leurs portes ces dernières années.

Pour autant, il ne faut pas négliger le pouvoir d'attractivité de nos pensions de famille, dont l'authenticité et la convivialité sont unanimement reconnues. Raison de plus pour les accompagner dans une refonte de la réglementation actuelle afin d'élever le standard mais aussi de réglementer certaines activités dont le Air BNB qui, en l'absence de réglementation spécifique, porte sérieusement concurrence à ce secteur d'activité, même si, il faut reconnaître, ce produit vient compléter la gamme d'hébergement dont nous disposons tant en diversification qu'en termes de nombre de chambres mises à disposition de nos visiteurs.

Le budget 2017 va voir le doublement de l'aide accordée à la petite hôtellerie via la fédération présidée par Madame Mélinda Bodin qui, comme le rappelait notre ministre, lors de nos travaux en commission intérieure, s'appuie de plus en plus sur de l'expertise extérieure pour améliorer la qualité des prestations offertes et pour gagner en visibilité sur nos marchés extérieurs. En outre, vous aurez noté qu'une enveloppe de 40 millions va être dévolue à la formation continue dans le domaine de la gestion de ces petites structures. Il est même prévu de créer une équipe itinérante pour aller à leur rencontre.

Je souhaite aussi — et cette fois-ci, Monsieur le président, je m'adresse à vous — remercier notre assemblée qui, depuis deux ans, participe activement aux efforts en partenariat avec le Pays et ses services et de nombreux partenaires publics et privés. Nous avons organisé cette année, ensemble, la deuxième édition du Forum des Formations et Métiers du Tourisme dont l'objectif est de sensibiliser le public, et plus particulièrement la jeunesse, à l'importance du tourisme pour notre pays. Oui, je pense qu'on peut applaudir, Monsieur le président. Comme quoi !... (*Applaudissements dans la salle*) ...sur... quand les politiques publiques peuvent nous rassembler et nous faire avancer ensemble. Voilà, je souhaitais le dire à l'occasion de nos débats.

La structuration de notre produit touristique passe aussi par la poursuite du programme d'aménagement des sites touristiques qui profite à nos visiteurs, mais pas seulement, également à la population. On peut dire que le programme est ambitieux mais nécessaire, tellement le retour était grand. Nous sommes clairement passés à une vitesse de croisière et nous pouvons vous en féliciter. Et nous avons pu le constater avec les membres de la commission du tourisme de l'assemblée qui ont eu l'occasion depuis l'année dernière d'aller à la rencontre des communes, des acteurs du tourisme et de faire le tour des sites de Tahiti, de Moorea et récemment *des Îles-sous-le-vent*.

À titre d'exemple, je citerai le réaménagement du site de la Pointe Vénus, arrêt incontournable des tours de l'île, dont le lancement des travaux est imminent pour un coût de 160 millions. Ou encore le projet d'acquisition d'une parcelle à Puunui située en bord de mer suite à la demande exprimée par les exploitants du navire Paul Gauguin d'organiser des escales régulières à la Presqu'île. D'autres opérations méritent également d'être soulignées — notre rapporteur les a cités également — comme le Fare Natura à Moorea pour 700 millions, les aménagements de la plage de Tahiamanu également à Moorea qui sont quasiment achevés. Citons encore dans les îles les jardins de Faaroa à Raiatea pour 110 millions, Fakarava pour l'accueil des navires de croisières ou, enfin, à

Fā'a'a, Vaitupa et Hotuarea, sur lesquels, Monsieur le ministre, vous vous êtes longuement expliqué en commission législative.

Voilà, chers collègues, les grandes lignes budgétaires du secteur du tourisme pour 2017, budget qui va poursuivre la reprise et la dynamique engagée depuis deux ans par notre gouvernement.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci. Sans plus traîner, Madame Isabelle Sachet.

M^{me} Isabelle Sachet : Merci. Bonjour, Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, à tous, bonjour.

Pour être à la hauteur du défi de l'éducation dans notre pays, le mot d'ordre qui orchestre les actions nouvelles est : la performance de notre système éducatif. Et lorsqu'il s'agit de l'avenir de notre jeunesse, et donc de celle de notre pays, nous ne lésinons pas sur les moyens. Aussi, peut-on relever la planification des programmes d'investissement en matière de constructions scolaires à hauteur de 2,600 milliards francs. Plusieurs chantiers de restructuration, de rénovation et de réhabilitation destinés à optimiser les conditions de travail de nos élèves ont été et vont être entrepris dans des collèges, des CÉTAD, les GOD et LEP de notre pays. Grâce à un plan exceptionnel d'investissements mis en place par le Pays, quatre nouveaux projets verront le jour en 2017 pour un total de crédits de paiement de 723 millions de francs afin d'assurer les travaux de construction des internats des collèges de Faa'a, Atuona, Mahina, ainsi que la construction des plateaux sportifs couverts aux collèges de Faaroa, Atuona et Hao.

Par ailleurs, lors de sa visite officielle en Polynésie française, le mois dernier, notre ministre de l'Éducation nationale a pu avoir un aperçu de l'étendue de notre territoire, et donc mesurer la nécessité du développement numérique dans nos archipels. C'est ainsi qu'en 2017 sera poursuivie la mise en place d'un service mixte numérique avec la création d'une équipe mobile d'agents en maintenance informatique pour assister tous nos établissements scolaires dans le développement technique du numérique.

Le manque de moyens et l'isolement insulaire ne doivent pas creuser les inégalités face à l'éducation, nos enfants ont tous droit aux mêmes chances d'apprendre avec les meilleurs moyens et dans les meilleures conditions qui soient, qu'ils vivent à Tahiti, à Katiu ou à Rapa. En ce sens, des réseaux d'éducation prioritaire, dits REP+, avec l'accompagnement de l'État, permettent davantage d'attention octroyée pour qu'« *aucun élève ne soit abandonné* » ! Ces REP+ montrent de très bons résultats, ce qui prouve que les moyens humains supplémentaires mobilisées sont adéquats et portent leurs fruits.

Pour 2017, 10 millions de francs seront de nouveau alloués au fonctionnement de ces réseaux. La réussite des élèves passe par l'accompagnement également intensifié des enseignants, et donc par leur incontournable formation. Pour 2017, 81 millions de francs y seront consacrés pour le seul programme de l'enseignement primaire et seront attribués à l'aide et accompagnement personnalisé, à la mise en place de projets d'action éducatif et innovant, et à la formation initiale et continue des professeurs pour endiguer les difficultés et favoriser les chances de réussite de nos élèves.

De plus, la Polynésie française compte de nombreux internats, spécificités locales qui ont pour conséquence des enfances qui se vivent au sein des établissements scolaires, des internats éducatifs vont être mis en place à Tahiti. Ce sont des internats qui ouvriront les weekends pour accueillir les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs familles d'accueil. Ils auront, pour fonction, d'offrir un complément à leur éducation par la mise en place de programmes de loisirs éducatifs qui s'évaluent à 60 millions de francs. De même, 1 milliard de francs sera engagé pour une politique offensive en matière de logements étudiants.

Pour donner suite aux préconisations de la Chambre territoriale des comptes, la politique éducative s'articule autour de la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme ; deux grands points noirs de notre système éducatif auxquels seront consacrés 8 millions de francs, contre 5 millions en 2016 !

Ainsi, par exemple, cette lutte a-t-elle menée à la concrétisation d'un projet direct et innovant : l'école de la seconde chance. Cette année, 75 jeunes élèves âgés de 16 à 25 ans y sont inscrits et travaillent entourés de toute une équipe spécialement recrutée. Lors de la visite de la DGEE, les membres de la Commission de l'éducation et moi-même sommes allés à la rencontre de l'inspecteur en charge de cette école. Il y est fait un travail sur la confiance, l'estime de soi et la communication tout en se basant sur le patrimoine culturel des élèves pour les reconnecter à leur identité, les ancrer, tout en leur garantissant d'acquérir des connaissances solides et ainsi les réconcilier avec l'école. Les résultats sont plus que probants au bout des trois premiers mois seulement. On assiste véritablement à des secondes naissances.

Dans notre mission, nous avons aussi besoin des familles. La Charte actualisée y consacre tout un axe en encourageant les actions destinées à faire de l'école une école « ouverte », qui mobilise des intervenants extérieurs mais aussi les parents, pour rendre l'école plus accessible à tous au quotidien. Aussi, Madame la ministre, dans sa programmation budgétaire, intègre-t-elle inclusivement des préconisations du Comité de Pilotage et de la famille. Et je tiens ici à remercier et à saluer son travail ainsi que celui de tous les services qui y ont œuvré.

Nous pouvons désormais observer que les préconisations trouvent un écho dans des actions telles que le développement de la filière « sport-études ». D'ailleurs, il est prévu aussi dans le budget du Pays des subventions à l'IJSPF pour financer la construction et l'aménagement d'espaces sportifs sur l'île, le soutien aux associations de jeunesse ainsi que l'acquisition de matériel de transport. Encourager les meilleurs dans les disciplines sportives, c'est aussi parfois permettre à ceux qui semblent en échec scolaire de trouver dans cette voie un moyen de valoriser leurs capacités autrement. Dans la même trajectoire, la création d'un « Pass Taurea » culture/loisir est prévue afin de faire accéder un plus grand nombre à la culture.

Des solutions existent pour améliorer l'éducation de nos enfants, tant au niveau matériel que culturel, social ou sportif. L'éducation ne se cantonne pas au classique triptyque « tableau noir, pupitre et banc d'école » ! Nous souhaitons une école qui redonne à l'éducation ses lettres de noblesse tout en l'inscrivant dans la modernité de notre époque, en intégrant les parents dans l'éducation des élèves, en ouvrant les portes à la famille pour travailler main dans la main avec elle au bien-être de nos enfants qui sont l'avenir de notre pays !

L'année 2016 a été rythmée par les textes qui posent les grandes lignes de notre politique éducative... l'année 2017 doit être celle qui les verra naître.

Je le disais en début d'intervention, en 2017, un budget de plus de 8,6 milliards de francs est destiné à la mission enseignement. Les moyens sont définitivement employés au profit du meilleur accompagnement de nos élèves polynésiens. Et n'oublions pas de garder à l'esprit que l'État, partenaire privilégié de notre développement, y apporte sa considérable participation financière.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame la représentante.

Madame Teahe, vous avez la parole.

M^{me} Teapehu Teahe : Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de la Polynésie française, chers collègues, *bonjour et nous n'allons pas nous énerver, hein !*

Je m'intéresserai, pour ma part, au secteur de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier de ce budget pour l'année 2017. Comme on a pu le dire tout à l'heure, après trois années de diète budgétaire, l'augmentation substantielle de nos recettes nous permet aujourd'hui d'avoir plus de latitude pour développer nos politiques sectorielles.

Dans le domaine du logement où nous triplons les crédits, c'est bel et bien un budget de combat qui nous est proposé. Et comme on a coutume de le dire, « quand le bâtiment va, tout va ». Il est d'ailleurs bien évident que la relance de l'économie passera par la commande publique et la politique de l'habitat en sera le principal levier.

En ce sens, on constate que la méthodologie initiée par notre ministre Tearii Alpha, consistant à sortir du principe d'annualité budgétaire afin d'avoir une vision à plus long terme pour mieux anticiper les demandes de crédits en matière de construction, porte aujourd'hui ses fruits. Cette méthodologie pluriannuelle s'inscrit en parallèle de la création d'une délégation de l'habitat et de la ville. Cette nouvelle structure administrative qui vient de voir le jour va permettre de piloter et de suivre de plus près la politique publique en matière de logement en mettant en relation tous les opérateurs du secteur y compris les privés, sans oublier bien sûr les communes qui sont en première ligne, mais aussi en créant des outils financiers et réglementaires pour inciter la production libre et intermédiaire grâce notamment aux OLS. C'est également cette délégation qui chapeauterait, sur du plus long terme, la mise en place des grandes opérations de rénovation urbaine dans l'agglomération et les aménagements « éco-quartiers » qui privilégieront le cadre de vie.

TH

Et pour mener à bien ses missions, le ministère poursuit ses efforts en matière d'acquisitions d'emprises foncières, un préalable à tout développement de projets économiques. C'est ainsi que nous avons voté ici même le 29 octobre dernier, un texte instituant une aide individuelle visant à favoriser la sortie de l'indivision immobilière, ce qui va libérer du foncier pour le privé.

C'est un premier pas, et d'autres outils seront créés pour accompagner la mise en place du tribunal foncier, comme par exemple la médiation foncière ou encore la fiducie qui consiste à gérer un bien collectivement permettant ainsi de maintenir le bien en question de génération en génération. Un colloque sur ce sujet précis est d'ailleurs prévu en milieu d'année prochaine.

Pour 2017, 136 logements seront livrés en habitat groupé, et une dizaine d'études sont d'ores et déjà lancées ; ce qui prouve bien que nous avons la maîtrise du foncier et que les travaux pourront démarrer d'ici un ou deux ans à l'issue des études. Une dynamique qui se maintient donc puisque je vous rappelle que l'habitat groupé est passé de 30 logements en moyenne livrés entre 2012 et 2014 à 104 logements en 2015 et 103 en 2016.

En habitat dispersé, les efforts se poursuivent également avec près de 250 logements livrés en 2016, 121 en 2015 contre seulement 37 en 2014. En termes d'impact sur les petites entreprises de construction, il faut rappeler ici la mise en chantier de 333 *farés* sur toute la Polynésie française. Pour 2017, l'objectif est d'atteindre la livraison de 400 *farés* et le dispositif d'aide aux familles pour la sortie de l'indivision va justement contribuer à faire sortir de terre davantage de logements individuels comme la viabilisation des parcelles domaniales.

Nos amis des îles ne sont pas oubliés dans ce budget 2017 puisque, de nouveau, 400 millions sont inscrits en autorisations de programmes pour la viabilisation des parcelles domaniales sur lesquelles un programme de construction de lotissements de *logements* OPH est prévu. En effet, notre ministre Tearii Alpha a écrit aux maires pour leur demander d'identifier les parcelles appartenant au Pays ou aux communes car, dans nos îles, le foncier est un frein important et beaucoup de dossiers n'aboutissent pas pour cette simple raison. Les *maires* ont bien évidemment répondu ; ce qui permet cette programmation de 2016 à 2018 pour l'implantation de ces lotissements en proposant des parcelles en location-vente.

Si l'OPH est le bras armé du ministère pour la construction de logements sociaux, il ne peut répondre seul aux besoins qui se chiffrent à 35 000 d'ici 2035. Le secteur privé doit donc aussi jouer son rôle, notamment par le biais des organismes privés de logement social, les OLS, qui proposent des loyers attractifs car plafonnés selon que le parc de logements soit social ou social-intermédiaire.

Aujourd'hui, six OLS ont été agréés et ils planchent sur un programme d'investissement pluriannuel sur les quatre prochaines années, sachant qu'ils ont déjà dans leurs cartons des projets entre 6 et 10 milliards de F CFP sur le grand Papeetē, mais aussi à Papara, Papeari, sur la Presqu'île et Moorea. Ces OLS pourront faire appel au dispositif local d'aide à hauteur de 20 % du coût du projet maximum, et consistant notamment dans le remboursement de la TVA sur la construction et l'exonération des droits d'enregistrement foncier. Ils pourront également compter sur la défiscalisation métropolitaine via la Lodéom qui, grâce à nos parlementaires, a été prolongée jusqu'en 2025.

En outre, parmi les mesures fiscales en faveur de la relance de l'économie, le gouvernement propose notamment d'aider les ménages dans la construction de leur résidence principale en agissant sur deux leviers : d'abord, en réduisant de moitié les droits d'enregistrement pour les acquisitions de terrains à bâtir et, ensuite, en étendant à 10 ans (au lieu de 5 ans) l'exonération d'impôt foncier pour les constructions neuves.

La réhabilitation du parc ancien de l'OPH est également un axe prioritaire de ce budget 2017. Une nécessité quand on sait que sur les 85 lotissements que possède l'OPH, les deux tiers ont plus de 30 ans et sont très largement dégradés puisqu'ils n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque réhabilitation d'ensemble. Ce programme, qui a débuté l'année dernière et qui va monter en puissance cette année, sera par ailleurs un moteur pour booster l'emploi dans le second œuvre en mobilisant les métiers comme la plomberie, l'électricité ou la peinture.

Dans cette même veine de lutte contre l'habitat insalubre, il est programmé l'attribution de 1 500 aides à l'amélioration de l'habitat individuel (les AAHI) permettant aux familles de réaliser des petits travaux de sécurité ou d'étanchéité pour un meilleur cadre de vie et une durabilité de leur logement.

Ce budget 2017 prévoit également le doublement de l'AFL (l'aide familiale au logement), comme l'avait demandé le ministre du Logement, afin d'étendre cette aide à certaines catégories ou situations mal appréhendées aujourd'hui, comme les retraités vivant seuls par exemple, les jeunes majeurs qui sont toujours à la charge de leurs parents, ou encore ce que l'on appelle les « accidents de la vie ». Cela permettra aux ménages locataires ayant peu de ressources de les aider au paiement du loyer avec, pour les plus démunis d'entre eux, un reste à charge de 5 000 F CFP de loyer par mois.

Cette démarche vient également contribuer à l'amélioration des indicateurs de recouvrement des loyers de l'OPH et ainsi permettre un meilleur positionnement de l'établissement dans la recherche d'emprunt, notamment auprès de la Caisse de dépôt et consignation (la CDC).

Enfin, concernant les mesures sociales encore, le gouvernement a quadruplé en deux ans les crédits dévolus à l'AISPF (l'Agence immobilière sociale de Polynésie française) afin d'apporter une réponse réelle et rapide aux personnes qui ne disposent pas de foncier ou qui ne peuvent pas se tourner vers le parc OPH qui est saturé. Cela permet de loger 180 familles aujourd'hui, et ce chiffre devrait doubler l'année prochaine, sachant qu'ils n'ont qu'un tiers du loyer à payer, le Pays prenant en charge les deux tiers restants.

Cerise sur le gâteau, on élargit la cible de l'AISPF en étendant cette aide à nos étudiants qui ne paieront que 15 000 francs de loyer mensuel. Chaque année, ils sont une centaine à être confrontés au manque de logements étudiants et à rester sur le carreau. Nous pourrions ainsi leur apporter une solution en attendant que les logements étudiants d'Outumaoro soient construits et que l'immeuble Van Bastolaer soit réhabilité pour eux.

Pour résumer, je conclurai en disant que ce budget 2017 répond à l'urgence sociale mais il est aussi offensif en ce sens qu'il libère le foncier pour augmenter l'offre de logements en habitat groupé, individuel ou du parc privé aidé tout en doublant l'AFL et en quadruplant les crédits dévolus à l'AISPF (l'Agence immobilière sociale de Polynésie française), sans oublier la mise en place de la DHV qui orchestrera les actions des différents services pour un pilotage plus efficient des actions à mener dans ce secteur.

Ainsi, mes chers collègues, force est de constater que notre politique de l'habitat s'inscrit durablement dans un double objectif : loger dignement nos familles polynésiennes et contribuer à l'activité économique du Pays avec des emplois non délocalisables.

Merci de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'appelle Monsieur Tumahai.

M. Ronald Tumahai : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, *bonjour*.

On a parlé du budget de combat ; et pour aller au combat il faut une armée. Donc, il y a des anciens soldats. Et il faudra aussi recruter des nouveaux soldats pour cette nouvelle armée pour 2017. Alors, nous allons savoir combien va coûter notre armée pour 2017 et comment on va la payer.

Les charges de personnel prévues au budget général de la Polynésie qui est soumis à notre approbation appellent les réflexions suivantes.

Il convient tout d'abord de rappeler que les charges de personnel représentent le poste le plus important du budget du pays. Il compte chaque année pour plus de 45 % des dépenses de la Polynésie. Ainsi, si nous souhaitons maîtriser les dépenses publiques, il est alors impératif d'examiner très soigneusement le poste des charges de personnel. En effet, toute dérive de ce poste budgétaire impacte très significativement le total du budget général. Et réciproquement, toute compression des charges de personnel représente une économie substantielle des deniers publics.

Les charges de personnel qui nous sont proposées au budget primitif pour l'exercice 2017 s'élèvent à 30,970 milliards de francs CFP, contre 31,47 milliards de francs CFP pour le budget primitif 2016. Ce poste voit donc une économie de 77 millions, soit 0,2 % par rapport à 2016.

Cette économie n'a pas été obtenue au prix de licenciements, qui n'auraient fait qu'accabler un peu plus notre population active qui paie déjà un lourd tribut au chômage, mais par le jeu de départs naturels compensés, à un poste près, par l'embauche de jeunes fonctionnaires, 30 départs contre 29 recrutements. Parallèlement au mouvement des arrivées et des départs, des transformations de poste ont été opérés, 72 en tout, correspondant à des promotions ou à des reclassements. La maîtrise des dépenses de personnel, qui ont par le passé eu une lourde responsabilité dans l'inflation immodérée des dépenses publiques, participe ainsi à la politique de la réduction budgétaire menée par le gouvernement. Elle compte pour environ 16 % des 475 millions d'économie du budget primitif 2017 par rapport à celui de 2016.

On pourrait toutefois regretter que les charges de personnel qui représentent 45,2 % du budget primitif qui nous est soumis ne participent qu'à hauteur de 16 % à l'effort de maîtrise des dépenses publiques pour 2017. Nous comprenons cependant que les dépenses de personnel participent directement aux efforts du gouvernement pour le soutien de l'économie du pays, pour le financement

de la protection sociale, par les cotisations versées, et par conséquent pour le maintien de la cohésion sociale.

C'est pourquoi, en conclusion, la réduction constatée sur les charges de personnel dans le budget général qui nous est proposé, même si l'on pouvait souhaiter qu'elle fût plus marquée, retiendra toute notre approbation.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci.

Pour la dernière intervention, il reste 10 minutes. Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président.

Les salutations ont déjà été faites ce matin.

Je demande à mes collègues de l'opposition de ne pas s'énerver. Il ne faut pas s'énerver parce que, logiquement, c'est à vous d'approuver le budget et à moi de m'y opposer. Car, lorsqu'il y a eu les primaires, vous avez eu beaucoup plus d'avantages, alors que vous aviez voté contre le budget l'année dernière, que ceux qui l'ont soutenu. Et d'un.

De deux, je m'adresse à mon collègue Tony et à Teura. Vous savez, au sujet du refrain que nous répétons tous chaque année au moment du vote du budget, dites-moi donc qui peut bien oser ne pas préparer son budget par rapport à des élections. C'est une question que je vous pose. Oui, c'est une question que je vous pose.

Ce que l'on peut dire ce matin, c'est qu'il convient de remercier, oui, remercier ce gouvernement d'avoir fait le nécessaire pour aller dans le sens de ce que nous avons annoncé, à savoir qu'il faut trois ans pour rééquilibrer le budget de ce pays. Et c'est ce qui se passe aujourd'hui. Et donc, si cette année nous avons pu optimiser le budget du pays et donc relancer notre économie il n'y a rien d'autre à faire si ce n'est applaudir le gouvernement. Applaudissez, voyons ! (Applaudissements dans la salle.)

Je ne vais pas vous lire l'intervention que j'ai écrite parce que mes collègues ont déjà dit ce qu'il y a à dire. Du coup, je vais résumer mon intervention concernant notamment les communes et les populations qu'elles représentent. Alors, pouvez-vous me dire quelle commune de ce pays n'a pas été aidée par le gouvernement d'Édouard Fritch ? (Réaction dans la salle.) Toutes !... Non, pour Tumaraa, c'était très peu. C'est Faaa qui a été le plus aidé par rapport aux autres. Donc, Faaa devrait applaudir le Président qui a aidé votre commune et la population derrière. Au lieu de regarder la couleur de la commune, qu'elle soit bleue, orange ou autre, le gouvernement a pris en compte les populations représentées par ces communes. Il faudrait peut-être dire merci, oui, dire merci à ce gouvernement !

Et même par rapport aux moyens qui sont mis à disposition des maires au jour d'aujourd'hui, qu'avez-vous à dire ? Loin de moi l'intention de critiquer mais nous devrions une bonne fois pour toute reconnaître le fait que ce gouvernement est resté neutre par rapport à la couleur politique des gens, qu'Édouard Fritch a bien apporté son aide à l'ensemble des communes de la Polynésie française. Que personne ne vienne me dire le contraire ! Il faut aussi accepter que, par rapport à ce budget... Pendant 10 ans nous avons connu la faillite comme pas possible et, aujourd'hui, même avec le redressement de la situation nous arrivons encore à apporter un jugement négatif. Voyons, chers collègues ! Où allons-nous ?!... Où allons-nous, là ?!... Et alors ! Les gens sont devenus pauvres dans notre pays que depuis aujourd'hui ?! Cela fait depuis des années que les riches restent riches et les pauvres toujours plus pauvres. Aucun gouvernement, depuis que je siége à l'assemblée, n'a fait en sorte que la situation ne change. Ceci étant, le plus grave aujourd'hui, et c'est

ce que je disais au début, c'est que les farouches opposants au budget, eh bien, ce sont eux qui ont le plus été aidés par le gouvernement. Que répondez-vous par rapport à cela ?

Donc, je vous demande d'arrêter de colporter des ragots auprès de nos populations, elles ne sont pas non plus dupes. Plus personne n'est dupe aujourd'hui. Quand les élections arrivent, il faut laisser la liberté aux gens. Mais non, voilà que l'on... Lorsque les communes reçoivent des aides, ah, c'est un bon Président. Mais quand ce sont les élections, ah, le gouvernement n'est pas du tout au point. Donc, il faut arrêter ce genre de discours ! Oui, il faut arrêter !

Aussi, je lance un appel à mes collègues, notamment ceux qui siègent à l'assemblée depuis je ne sais combien d'années. La population a parfaitement compris aujourd'hui ce que nous sommes en train de faire. Nous aurons beau faire ici de magnifiques discours qui, entre nous, commencent à être discordants, la population, elle, nous écoute... Voilà pourquoi je remercie la présidente de la commission de contrôle budgétaire et financier, notre collègue Virginie parce que cela m'a fait plaisir de l'entendre parler en tahitien. (Applaudissements dans la salle.) Et je me suis dit que cela pourrait rendre jalouse Sandra parce qu'on dirait que Virginie se débrouille mieux en tahitien aujourd'hui... (Réaction dans la salle.) Non mais si je la remercie c'est parce que c'est bien la première fois que dans une réunion de ladite commission des explications vraiment poussées ont été apportées, et ce, pendant une semaine. Oui, pendant toute une semaine. Alors, je ne pense pas que, sur le budget qui nous est présenté aujourd'hui, il faille nous éterniser parce que toutes les explications ont été apportées cette semaine-là. Donc, si nous venons ici pour nous éterniser... mais je sais qu'il n'y a vraiment plus rien à dire parce que le budget de Nuihau, il est bien ficelé, n'est-ce pas. Applaudissez ! Applaudissez le vice-président ! (Applaudissements dans la salle.) Donc, il n'y a plus rien à ajouter. Si vous cherchez la petite bête, eh bien, je vous demande d'arrêter de vous faire des films. Notre population attend que des emplois soient créés dans les archipels. Quant à nos CAE, il est prévu de les augmenter. À ce propos, je me tourne vers les maires pour leur demander de préparer beaucoup de dossiers et également de se préparer pour faire savoir que c'est grâce au gouvernement Fritch du TAPURA HUIRAATIRA. Voilà, il faudra le faire savoir.

Voilà tout ce que je souhaitais apporter comme remarques. Et je demande aux collègues de ne plus trainer au risque de nous chamailler entre nous pour rien du tout. Et après, une fois à l'extérieur de l'hémicycle, on vient me voir pour me dire : Eh, copine, tu peux pas voir mon dossier ? En sachant pertinemment qu'on s'y est opposé juste avant. Vous voyez ?! Vous voyez un peu notre façon de faire ?! Donc, je vous demande à tous de soutenir ce budget... Il est vrai que celui-ci ne permettra pas de résoudre tous les problèmes... D'ailleurs, aucun des budgets qui a été adopté ici n'a pu résoudre le problème de la pauvreté ou du développement de ce pays. Cela ne s'est jamais vu. En tous les cas, ce dont je suis sûre c'est que celui-ci, par rapport aux années passées, est un bon budget... parce qu'il a été présenté à la population. Tout a été fait dans la transparence.

Donc, chers collègues, chers ministres, je reste persuadée que mes collègues à côté apporteront leur soutien... je parle surtout de mes chers collègues maires parce que l'enveloppe destinée aux communes est intéressante. C'est bon ! (Le président : « C'est bon ! Merci. ») Bon !

Voilà, Monsieur le président. Et merci pour votre attention. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Bien. Merci, Madame la représentante sénatrice.

Nous avons épuisé l'ensemble des temps de parole. Je laisse la parole à Monsieur le vice-président.

M. Nuihau Laurey : Bonjour, Monsieur le président. Je sais que la faim tenaille les estomacs donc je vais essayer d'en tenir compte.

Mesdames et Messieurs les représentants, mes chers collègues parlementaires Lana et Maina, Messieurs les *maires* ici présents, Frédéric, Michel, Gaston, Rony — concentration de *maires* ici, là-bas aussi, Thomas, une *maire* aussi juste devant moi —, j'allais dire Mesdames et Messieurs de la presse mais j'ai l'impression qu'ils ont jeté l'éponge, probablement ont été ébahis par le dynamisme de vos interventions, Mesdames et Messieurs du public, particulièrement parsemés mais, Monsieur le président, ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité, c'est avec beaucoup d'émotions que je m'exprime devant vous aujourd'hui, beaucoup d'émotions après ce que j'ai entendu, après vos témoignages qui indiquent clairement votre satisfaction devant ce budget. Alors, certains l'ont dit de manière très claire ici et puis d'autres un peu moins de l'autre côté, mais je sais qu'au fond de vous vous savez que c'est un très bon budget et en fermant les yeux j'ai entendu vos esprits le dire. C'est avec aussi beaucoup d'émotions que je m'exprime parce que, comme l'a dit notre ami Tony c'est mon quatrième budget, le temps passe, c'est mon dernier budget aussi. Et il a oublié de le dire, c'est aussi le plus beau budget, disons-le ! (*Applaudissements dans la salle.*)

Comment caractériser ce budget ? Je ne sais pas, j'essaye de trouver des termes budgétaires, je n'en trouve pas. Franchement, moi, je trouve que c'est un petit bijou, le budget. C'est aussi passer le choc de l'éblouissement devant ce budget, de la subjugation même. Comment peut-on le caractériser ? Vous l'avez tous dit c'est un budget qui a été construit dans un contexte de reprise économique avérée et de redressement de nos comptes publics.

Sur le plan économique, tous les instituts financiers l'ont indiqué, que ce soit l'ISPF, l'AFD, le CEROM, depuis 2014 nous avons renoué avec la croissance économique ; et probablement en 2016 cette croissance sera même accentuée si l'on en juge par l'exécution budgétaire au 30 octobre qui montre quasiment 4 % d'augmentation de nos recettes budgétaires. Donc, pour dire les choses simplement, nous avons renoué avec une croissance économique durable. Que dire de plus !

Sur le plan financier, la collectivité a enregistré au premier trimestre 2016 le premier relèvement de sa note par Standard & Poor's. Nous sommes passés de BB+ à BBB- et notre collectivité est enfin sortie de la catégorie dite « spéculative » pour passer à celle de catégorie d'investissement plus sécurisé pour les bailleurs de fonds, pour les investisseurs extérieurs. Ce relèvement de la note témoigne donc de l'amélioration en clair de notre situation financière. Nous sommes redevenus une collectivité à qui l'on peut faire confiance. Là aussi, que dire de plus !

Pour la première fois depuis le début de la crise politique, économique et sociale amorcée en 2004, le budget du pays est donc construit avec des marges de manœuvre budgétaire qui nous permettent de financer toutes les actions économiques qui seront développées devant vous, mais aussi en augmentant toutes les dotations de solidarité.

Le budget 2017 est donc un budget qui stimule fortement l'activité économique dans de nombreux secteurs avec des politiques sectorielles adaptées, avec aussi un certain nombre de mesures en faveur des entreprises. Et c'est un budget qui renforce l'ensemble, je dis bien l'ensemble des dotations affectées à la solidarité au profit notamment des plus démunis. C'est donc un budget non seulement économique, mais aussi social.

Et sur le plan politique — je terminerai par ce point qui n'est pas négligeable —, ce budget est donc le quatrième et avant-dernier de la mandature. C'est surtout le dernier budget de plein exercice puisque le budget 2018 ne sera exécuté que sur un trimestre avant les élections générales. C'est surtout un budget qui est le fruit des mesures de redressement qui ont été initiées dès le mois de mai 2013 et qui portent aujourd'hui leurs fruits. Nous avons dit à l'époque qu'il nous faudrait entre deux et trois ans pour redresser la situation financière de notre pays et engager notre collectivité sur un développement économique durable, et c'est aujourd'hui fait. Et si on peut dire juste une chose de ce budget 2017 c'est, effectivement, que c'est l'illustration de ce redressement de notre situation financière et du retour à une croissance économique durable.

Merci, Monsieur le président. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci. Merci, Monsieur le vice-président.

Je vous propose une suspension de séance et de nous retrouver à 14 heures pour examiner le budget en vous souhaitant un bon appétit.

oOo

Suspendue à 12 h 41, la séance est reprise à 14 h 10.

oOo

Le président : Bien. Chers amis, je vous invite à prendre place.

Nous allons sans plus tarder reprendre nos travaux en invitant notamment le rapporteur de bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

M^{me} Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

PREMIÈRE PARTIE
Conditions générales de l'équilibre financier

Titre 1^{er}
Dispositions relatives aux recettes

Article 1^{er}.-

MB

Le président : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur l'article 1^{er} ?... Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 10 abstentions. Très bien. Et 47 pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

Le président : Article 2.

Article 2.-

Le président : Merci. Même vote pour l'article 2 ?... Merci, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 3.

Titre II
Dispositions relatives aux charges

Article 3.-

Le président : Même vote pour l'article 3 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article 4.

DEUXIEME PARTIE
Moyens des services et dispositions diverses

Titre 1^{er}
Moyens des services

Article 4.-

SECTION DE FONCTIONNEMENT
(RECETTES DIRECTES)

Chapitre 960 -

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur le chapitre 960. Je mets aux voix le chapitre 960. Qui est pour ?... Qui s'abstient ? 31 voix pour et 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour 26 abstentions.

Le président : Chapitre 961.

Chapitre 961 -

Le président : Même vote pour le chapitre 961 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 962.

Chapitre 962 -

Le président : Même vote pour le chapitre 962 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 963.

Chapitre 963 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 964.

Chapitre 964 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 965.

Chapitre 965 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 966.

Chapitre 966 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 968.

Chapitre 968 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 969.

Chapitre 969 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 970.

Chapitre 970 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 971.

Chapitre 971 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 973.

Chapitre 973 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 974.

Chapitre 974 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 975.

Chapitre 975 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 976.

Chapitre 976 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président.

C'est vrai qu'en début de séance je n'ai pas assisté au débat qui s'est tenu quant à l'opportunité de voter le budget avant les lois fiscales, mais puisque nous sommes sur le chapitre par excellence de gestion fiscale, donc j'aimerais, si vous me le permettez, qu'on revienne sur ce point particulier.

Pour avoir été aux affaires du Pays, nous avons été astreints par l'État d'avoir à respecter le cadre du principe qui, en l'occurrence, oblige donc la collectivité à adopter ses recettes avant de faire adopter son budget, le budget relatif à ses recettes. Et je pense que tous les gouvernements qui se sont succédé ont suivi la démarche à tel point qu'en 2007, lorsque nous étions ensemble — vous vous rappelez ? —, j'étais à la place du vice-président juste à côté et en bas il y avait une des vôtres, qui est d'ailleurs toujours parmi nous aujourd'hui, et il s'était agi de l'insincérité du budget par rapport à la désaffectation de l'État vis-à-vis du RSPF. C'était un vendredi matin, et donc, devant l'insistance de cette dame, j'ai demandé au président de l'assemblée de bien vouloir suspendre la séance — ce qui a été fait —, et pendant le week-end, je me suis entretenu avec Madame Boquet qui était alors haut-commissaire, et je suis revenu ici le lundi matin avec une lettre d'engagement de l'État. Mais ça n'a pas suffi, mais cette fois-là, pour des raisons politiques que je peux comprendre... Et voilà qu'aujourd'hui on vient bouleverser la donne. On dit que ce n'est plus comme ça, que finalement,

maintenant, on peut voter un budget, et puis on verra. En décembre prochain, si on a oublié de voter la loi, on va la voter pour... J'ai l'impression qu'on est en plein paradoxe par rapport à des principes qui étaient pourtant établis, respectés et suivis de tous les gouvernements de tous les partis politiques. Donc, du coup, on change !...

Alors, j'aimerais bien avoir une réponse qui soit au moins claire, parce que je ne peux pas me satisfaire du positionnement d'un fonctionnaire d'État qui, au-delà des études qu'il a faites et des qualifications qu'il possède et de l'expérience qu'il a eu, vienne dire à notre assemblée que, finalement, c'est comme ça qu'il faut lire les choses, alors que ses prédécesseurs, peut-être plus qualifiés et plus expérimentés que lui, sont venus nous dire que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, c'est le contraire ! Alors, j'aimerais bien avoir une réponse claire sur cette affaire.

En tous les cas, je vous le dis tout de suite : nous, nous sommes sur le *starting-block*, on va déposer un recours, juste pour le principe, juste pour le principe. Il faut bien qu'on soit définitivement arbitré par la justice sur ce problème.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Je voudrais poser trois questions, enfin, avoir des éléments sur des lignes budgétaires.

D'abord, sur celle qui concerne la taxe de développement local, la 71281, on inscrit en plus 60 millions. Ce n'est pas ça qui cause problème. La question que je voulais poser, Monsieur le Président, Monsieur le vice-président, c'est : comment faire cohabiter la taxe de développement local, par exemple pour l'usine de jus de fruits de Mo'orea, quand, à côté de ça, on met en place une loi du pays pour les produits sucrés ? Comment vous envisagez de faire les choses ? Est-ce que vous envisagez de revoir la taxe de développement local, son fonctionnement, ou est-ce que vous envisagez d'exclure du dispositif qui, apparemment, a été travaillé par le ministre de la santé, certaines productions locales ? Voilà. Ça, c'est la première question.

La deuxième porte sur les droits de douane. On voit qu'il y a - 509 millions — c'est une question que je n'ai pas pu poser en commission, donc je voulais avoir des explications —, et sur la taxe spécifique exceptionnelle sur certains carburants, c'est la 71213, on est à une augmentation — bon, qui n'est pas substantielle —, mais je voulais savoir justement où vous en êtes des réflexions par rapport à l'importation de carburant. Il me semble que l'année dernière, à la même période, vous envisagiez de diversifier les importateurs de carburant, notamment de faire en sorte qu'il y ait des zones d'importation plutôt du côté de l'Asie. Est-ce que c'est toujours d'actualité ? Enfin, quelle est votre politique en la matière ?

Merci.

Le président : Merci, Monsieur Temeharo.

M. René Temeharo : Merci, Monsieur le président.

Juste pour une réponse d'éclaircissement concernant donc l'interrogation de notre collègue Tony Geros quant à l'opportunité de faire passer le budget avant donc les lois fiscales. Il faut savoir que l'application de la loi fiscale, dont notamment le budget qui se déroulera à partir de janvier à décembre 2017, deviendra tout naturellement imposable à partir de janvier 2017, et nous sommes à N-1 de 2017. Donc, nous trouvons normal qu'à la suite du budget, la loi fiscale vienne se greffer. Et rassurez-vous, les lois fiscales qui viendront après seront votées. Nous avons la majorité, rassurez-vous, tout simplement. Donc, il n'y a pas d'impact possible ; soyez-en sûrs de ce côté-là.

Mais, sur l'opportunité de déposer un recours, faites-le ! Vous avez l'habitude de le faire. Donc, pour nous, il n'y a aucun problème à ce niveau-là. Nous avons déjà, dans le passé, imaginé d'autres scénarios où il y avait eu des recours par la suite.

Donc, pas de souci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Avant de céder la parole au gouvernement, je ferai une brève intervention à Monsieur Geros et j'apporterai un commentaire justement sur les propos qui ont été tenus à l'instant.

M. Antony Geros : Voilà. En fait, ma question à moi c'est de savoir quand est-ce qu'on peut qualifier un budget de sincère ou d'insincère. C'est au moment de son vote, ce n'est pas au moment du vote de la loi qui va venir lui donner les recettes qui lui manquent. C'est au moment où on le vote. Là, on va voter le chapitre. Je n'ai pas la certitude d'avoir les recettes, je n'ai pas de boule de cristal et je ne suis pas Dieu. Je ne sais pas de quoi demain ou tout à l'heure sera fait ! Donc, maintenant, si tu peux me signer ou certifier que demain, voilà ce qu'il va se passer, et après-demain, voilà ce qu'il va se passer, là, je veux bien te croire, comme j'ai cru le corbeau tout à l'heure.

Le président : Merci.

Alors, juste à titre d'information, afin que tout le monde ait le même niveau d'information, lors de la conférence des présidents, il a été constaté que deux lois fiscales, notamment en ce qui concerne les jeux de hasard, allaient être examinées et adoptées après l'examen du budget. Un point a été soulevé par notre représentant, Monsieur Tony Geros, qui m'a conduit à poser la question auprès de l'autorité compétente, à savoir la DRCL. La réponse a été obtenue après consultation auprès du secrétaire général, et j'ai souhaité adresser cette réponse à l'ensemble des présidents des groupes.

Ensuite, s'agissant, je dirais, de ce que Monsieur Tony Geros évoque voire que d'autres évoquent, c'est naturellement des choses qui m'échappent. Donc, j'ai souhaité simplement consulter l'autorité compétente. L'autorité compétente a apporté son appréciation visiblement suite à une consultation auprès du secrétaire général auprès du haut-commissaire. Est-ce que ça vaut, je dirais, un caractère légal ? Nous verrons par la suite.

Je vous propose d'avancer sur le sujet et je laisse la parole au gouvernement sur les questions qui ont été posées, notamment par Madame Levy-Agami.

M. Nuihau Laurey : Oui, quand même une petite réponse à Monsieur Geros sur le sujet, même s'il a déjà été traité. On a consulté les techniciens du Pays qui nous ont donné leur avis sur cela. Les techniciens de l'État ont été consultés, l'avis est le même, et donc, il n'y a pas de problématique particulière sur ce sujet. Maintenant, si Monsieur Geros veut déposer un recours... Je pense que lorsque le recours tombera sur le bureau du tribunal administratif, les lois fiscales auront été votées, donc vous pouvez y aller, effectivement.

Sur la sincérité du budget, moi je me rappelle d'un budget qui était équilibré par des cessions d'actifs fictifs. Là, oui, on pouvait se poser la question de la sincérité budgétaire. Donc, on n'est plus là.

Sur les questions qui ont été posées par Sandra, première question sur la réforme de la TDL et les produits sucrés ; ce sont deux sujets distincts. Le ministre de l'économie propose effectivement que la TDL soit réformée dès l'année 2017 avec un comité qui sera mis en place, avec les industriels, pour déterminer comment on peut faire évoluer ce dispositif fiscal. Et concernant les produits sucrés, le ministre de la santé réunit un comité de réflexion sur le sujet avec les ministères de la santé, de l'éducation, avec les communes, pour essayer de proposer un dispositif plus harmonieux en matière de taxation des produits sucrés et éviter que seul un certain nombre de produits soient taxés alors qu'on

sait tous très bien que beaucoup de produits contiennent du sucre. Et donc, ce comité sera mis en place dès le mois de décembre pour proposer assez rapidement des mesures un peu plus étoffées que celles sur lesquelles les médias ont communiqué jusqu'à ce jour.

Sur le différentiel de 500 millions, il concerne la perte de recettes fiscales liées à l'exonération de droit sur les engins deux-roues, sur les véhicules, sur les manuels scolaires, sur les vêtements, enfin, sur l'ensemble des produits pour lesquels le Pays a décidé une suppression, une exonération partielle de droit.

Voilà. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?...

Je mets aux voix le chapitre 990. Même vote ?... Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Oui. Il y avait une autre question sur la politique en matière pétrolière...

Le président : Bien. Je mets aux voix le chapitre 990. Même vote pour le chapitre 990 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote pour le chapitre 991 ?... Même vote. Très bien.

MÊME VOTE.

Total des recettes de fonctionnement -

Le président : Même vote pour le total des recettes de fonctionnement ?... Même vote. Merci.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons en section d'investissement, chapitre 021.

SECTION D'INVESTISSEMENT
(RECETTES DIRECTES)

Chapitre 021 -

Le président : Pas d'intervention ?... Même vote pour le chapitre 021 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 024.

Chapitre 024 -

Le président : Même vote pour le chapitre 024 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 901.

Chapitre 901 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 903.

Chapitre 903 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 904.

Chapitre 904 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 905.

Chapitre 905 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 909.

Chapitre 909 -

Le président : Monsieur Leboucher, et ensuite Madame Galenon.

M. Michel Leboucher : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du gouvernement, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, bonjour.

Ma première question va s'adresser à Madame la ministre de l'éducation concernant la dotation dite DGI de 294 247 787 francs. Donc, il s'agit de la dotation d'investissement pour les reconstructions, maintenances, renouvellements d'équipements des établissements scolaires. Alors, lors de la commission des finances, j'avais posé la question à Madame la ministre sur les investissements notamment en matière d'internat. La réponse qui m'a été donnée était que c'était une dotation spécifique. J'aimerais bien que ce soit confirmé, puisque cette dotation n'apparaît pas dans le budget de 2017 au niveau des participations de l'État. Bon, je vous remercie de me redire un petit peu la réponse que vous m'avez donnée en commission.

Alors, Monsieur le président, je voudrais un peu étendre mon propos sur la question de la charte de l'éducation et de la convention, parce que ce sont bien des éléments, en dehors du statut de la Polynésie, qui permettent, on va dire, en tous les cas, de définir les participations de l'État vis-à-vis du budget d'investissement du Pays. Alors, je viens d'apprendre que le haut-comité de l'éducation a été

convoqué en séance pour examiner en partie le calendrier scolaire, puisqu'il faut renouveler le calendrier triennal. Mais, à mon grand étonnement, un projet de loi du pays est proposé aux membres du haut-comité de l'éducation. Ce projet de loi du pays est intitulé « Charte de l'éducation ». Alors, évidemment, je m'étonne. Je m'étonne parce que, bon, la charte de l'éducation a été adoptée en délibération le 7 juillet 2016. Un. Par ailleurs — et c'est le comble ! —, un article prévoit l'abrogation de cette délibération qui est passée à l'assemblée le 7 juillet. (*Réactions sur quelques bancs du groupe RMA.*) Madame la ministre... Non, il ne s'agit pas d'un hors sujet, puisqu'il s'agit, bien entendu, des éléments qui définissent en tous les cas les participations de l'État, si vous me le permettez, Monsieur le président.

Je poursuis, je poursuis... Je vous ai entendu, Madame la ministre, nous taxer « d'incompétence », vous aviez même dit ici en séance que vous aviez peur de mon ignorance ! Alors, moi, j'ai envie de vous dire que c'est vous qui montrez votre incompétence. Un. (*Réactions dans la salle.*) La précipitation... (Le président : « S'il vous plaît. Merci. ») La précipitation dans la délibération du 16 juillet fait qu'aujourd'hui vous reveniez sur votre position. La convention qui a été signée par Madame Belkacem le 22 octobre, elle devient caduque. Elle devient caduque pourquoi ? Eh bien parce que les éléments fondateurs sont remis en cause par la loi du pays que vous êtes en train de proposer. Je rappelle que cette consultation, elle a été faite en dehors des différentes procédures, notamment la consultation du haut-comité de l'éducation ; et il me semble important aujourd'hui d'en parler, puisqu'on examine un budget. Ce budget, il s'appuie sur les relations avec l'État, et la convention c'est l'élément clé de ces relations avec l'État. Alors, est-ce à dire que vous reconnaissez que la délibération n'était pas un texte — comment dire ? — réglementaire et qu'il faut l'annuler ? C'est bien ce que je constate aujourd'hui.

Je vous remercie d'ailleurs de remettre en cause cette délibération, parce qu'il s'agit aujourd'hui d'une loi du pays — si la procédure va jusqu'à son terme —, et cette loi du pays va entraîner le gouvernement à consulter l'ensemble des partenaires sociaux, l'ensemble de la société civile ; ce qui n'a pas été le cas lors de l'adoption de la charte et de la dernière convention. Voilà. Je pense notamment à la disparition des CETAD. Personne n'a été consulté ! Je pense par ailleurs également à la mise en place de l'école numérique. Est-ce qu'elle doit être adaptée à la Polynésie ?... Enfin, tout un tas de principes, Monsieur le président, qu'il me semblait important de mettre en avant aujourd'hui, parce que des textes ont été présentés à notre assemblée, et je pense que tous les membres de l'assemblée doivent être au courant. La délibération du 7 juillet a duré cinq mois et on va l'abroger !

Voilà. Merci, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

Le président : Merci. Madame Galenon.

M^{me} Minarii Chantal Galenon : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Mesdames les ministres, Messieurs les ministres, chers collègues, public, et puis les journalistes, *bonjour*.

Mes questions sont un peu identiques à celles de Monsieur Leboucher, mais je souhaiterais avoir plus de précisions, Madame la ministre, si vous le permettez bien, sur les investissements qui seront réellement faits dans les internats.

Ma deuxième question porte sur le vote de la charte du projet de loi que vous allez proposer au haut-comité de l'éducation le 15 décembre. Si vous pouviez nous donner des explications là-dessus.

Voilà. Je vous remercie.

Le président : Merci. Merci. Madame la ministre, si vous souhaitez réagir...

M^{me} Nicole Fareata-Sanquer : Monsieur Leboucher, Madame Galenon, président, chers représentants, bonjour.

Donc, comme je l'ai toujours dit, à chaque fois que je viens à l'assemblée, on a toujours des interprétations juridiques différentes, surtout avec Monsieur Leboucher. Parce que, je voudrais qu'il rappelle évidemment dans quel contexte j'ai parlé d'incompétence. Il s'agissait bien sûr de la DGC. Je voudrais juste rappeler à Monsieur Leboucher que la DGC nous a été imposée par la loi statutaire et non par la convention d'éducation. Et, en fin de compte, je m'étonnais — ayant occupé les fonctions de ministre —, et j'avais dit — et je me rappelle de mes mots — que j'ai cru au début que c'était de la mauvaise foi, ensuite de l'incompréhension, et j'ai fini par « ignorance », pas « incompétence » mais par « ignorance ». Et je confirme, par rapport à ce que vous venez de dire, une fois de plus, puisque c'est vrai qu'en commission j'apporte des réponses, mais apparemment vous n'avez pas la capacité à comprendre ce que je vous dis. Voilà. Donc... Voilà. J'essaie de m'expliquer et d'être pédagogue, je suis quand même ministre de l'éducation.

Concernant la charte de l'éducation, vous avez raison, (*Réactions dans la salle.*) je vais proposer au haut-comité de l'éducation une charte de l'éducation complétée (Le président : « S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît !... ») ; ce qui ne remet pas du tout en cause ce que j'ai effectué au mois de juillet, c'est-à-dire la réactualisation de la charte de l'éducation. Parce qu'au bout de quatre ans, il fallait bien la réactualiser. Et tous mes prédécesseurs n'ont jamais eu le courage de faire ni le bilan annuel devant le Conseil des ministres, ni le bilan — et vous en faites partie, Monsieur Leboucher — devant cette assemblée, lorsque vous étiez ministre. (*Réactions dans la salle.*) Et donc, j'ai réactualisé cette charte, parce qu'elle arrivait à terme en juillet. J'ai pris mes responsabilités, j'ai dit le constat qu'il y avait. Et je vais vous reprendre. Les 30 % d'illettrisme — et là, je m'adresse à l'intervenant du TAHOERA'A —, les 30 % d'illettrismes concernent évidemment ceux qui se présentent à la journée défense et citoyenneté. Ce ne sont pas 30 % de notre jeunesse polynésienne. Sinon tous les enseignants qui siègent aujourd'hui, eh bien, il y aurait de quoi s'inquiéter de ce qu'on a pu faire avec nos jeunes. Donc, il faut remettre les chiffres, quand on les cite, dans le contexte. Donc, la loi du pays avec la charte de l'éducation que je propose au haut-comité de l'éducation, en fin de compte, je suis venue la compléter. Je ne suis pas venue la réactualiser. C'est la prochaine loi du pays que je vais vous proposer. En y incluant quoi ? Le texte de la médiation scolaire proposée par Madame Galenon, étudié en commission et jamais en séance plénière. Voilà, Madame Galenon, un des sujets que je viens inclure dans la nouvelle charte de l'éducation. Et le deuxième point dans la loi du pays que je vais proposer au haut-comité de l'éducation est d'inclure le décrochage scolaire, parce qu'il y a du décrochage scolaire. Mais pour pouvoir le traiter, il faut déjà le constater. Et je crois que ça fait deux ans qu'on n'a jamais autant parlé du décrochage scolaire, non pas pour dire les mauvais chiffres de la Polynésie, mais pour proposer des solutions aux décrocheurs. Donc, je sais exactement ce que je fais. Je sais que vous avez entamé une procédure au tribunal qui est un peu bizarre parce que vous interpellez le président de l'assemblée. Alors, je ne sais pas qu'est-ce qu'il y a de mesquin derrière cette... Ce n'est pas moi que vous interpellez, c'est Monsieur le président de l'assemblée d'avoir fait voter cette délibération. Alors, j'attends... Je crois que le secrétaire général du gouvernement vous a répondu.

Donc, voilà concernant les textes règlementaires. Après, que la convention ne soit pas effective... Vous-même vous l'avez rappelé : on a, soi-disant, jusqu'en avril. En tous les cas, jusqu'à preuve du contraire et que les tribunaux me disent que j'ai tort, eh bien, pour moi, ce sont des textes qui sont applicables. Mais je prendrai acte de la décision, évidemment, du tribunal.

Par contre, pour les internats, je vous répondrai quand on abordera ce sujet-là un peu plus tard, puisque là nous sommes sur des recettes d'investissement. Et comme je vous l'ai dit en commission, les trois internats vont se faire. Actuellement c'est inscrit au niveau du budget sur les fonds Pays. Ensuite, pour la participation de l'État, je vous répondrai quand ça sera le cas. D'accord ?... Merci.

Le président : Merci. Je mets aux voix le chapitre 909. Même vote ?... Madame Galenon.
Pardon ?... Vous êtes pour ?... Très bien.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 910.

Chapitre 910 -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 910. 31 voix pour et 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 913.

Chapitre 913 -

Le président : Merci. Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 914.

Chapitre 914 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 915.

Chapitre 915 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 916.

Chapitre 916 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 951.

Chapitre 951 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total recettes.

Total des recettes d'investissement -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total général des ressources.

Total général des ressources -

Le président : Sur l'ensemble de l'article 4, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article 5.

Article 5.-

Le président : Même vote pour l'article 5.

MÊME VOTE.

Le président : Article 6.

Article 6.-

Le président : Pas d'intervention ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 7.

Article 7.-

Chapitre 022 -

Le président : Merci. Pas de discussion. Même vote pour le chapitre 022 ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 023.

Chapitre 023 -

Le président : Même vote pour le chapitre 023 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 960.

Chapitre 960 -

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 960. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?...

Chapitre 961... Pardon ?... Le décompte ?... 32 voix pour. Le chapitre 960, qui est pour ?... Qui est contre ?... 25 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 abstentions.

VM

Le président : Le chapitre 961.

Chapitre 961 –

Le président : Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 962.

Chapitre 962 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 963.

Chapitre 963 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 964.

Chapitre 964 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 965.

Chapitre 965 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 966.

Chapitre 966 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 967.

Chapitre 967 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 968.

Chapitre 968 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 969.

Chapitre 969 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 970.

Chapitre 970 –

Le président : Excusez-moi. Sur le chapitre 969, vous êtes pour ?... Donc, 32 voix pour et 25 abstentions.

Nous revenons sur le chapitre 970. Si tu peux relire le chapitre 970. Merci.

Chapitre 970 –

Le président : Qui est pour ?... 31 voix pour. 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 971.

Chapitre 971 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 973.

Chapitre 973 –

Le président : Excusez-moi. Donc, sur la « Vie sociale », c'est 32 voix pour.

Sur le chapitre 973, qui est pour ?... 31 voix pour et 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 974.

Chapitre 974 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 975.

Chapitre 975 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 976.

Chapitre 976 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 990.

Chapitre 990 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total des dépenses.

Total des dépenses –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 7. Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 8.

Article 8.-

Chapitre 900 –

Le président : La discussion est ouverte sur le chapitre 900. Même vote sur le chapitre 900 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 901.

Chapitre 901 –

M^{me} Virginie Bruant : Et j'ai un amendement.

Le président : Vous avez un amendement. Vous avez la parole.

M^{me} Virginie Bruant : Un amendement qui modifie cet article 8.

Dans un contexte d'un cyberspace toujours plus hostile, il convient de protéger notre système d'information et plus particulièrement les applications que nous exposons sur Internet. L'e-administration multipliera très prochainement le nombre de ces applications.

À cet effet, il est proposé de créer une opération qui consiste à mettre en place des solutions informatiques permettant de sécuriser les accès depuis Internet et de protéger les applications (PolyGF, FENIX, télé-services, OTIA, portail « net.pf »...) des cyber-menaces toujours plus nombreuses.

Dans cette opération, cette nouvelle AP s'appellera : « Sécurisation des applications exposées sur Internet » pour un montant de 20 millions. Les prestations associées prendront la mise en service de matériel et/ou logiciels de type *firewall* et WAF et des études pour l'intégration des solutions de sécurité dans l'architecture actuelle. Ces actions s'inscrivent dans les exigences de la future politique de sécurité, des systèmes d'information du gouvernement.

Ainsi, ce chapitre 901 de l'article 8 du projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

901	MOYENS INTERNES	1 495 812 864
-----	-----------------	---------------

Lire :

901	MOYENS INTERNES	1 515 812 864
-----	-----------------	---------------

Le total général des AP et les documents budgétaires seront modifiées en conséquence.

Le président : Merci, la discussion est ouverte sur l'amendement, en vous laissant le temps de prendre connaissance de l'amendement.

Le président : S'il n'y a pas d'interventions, je mets aux voix l'amendement. Même vote pour l'amendement ?...

MÊME VOTE.

Le président : Très bien. Je mets aux voix le chapitre 901 amendé. Même vote.

Chapitre 901 amendé –

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 903.

Chapitre 903 –

Le président : Même vote pour le chapitre 903.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 904.

Chapitre 904 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 905.

Chapitre 905 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 906.

Chapitre 906 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 908.

Chapitre 908 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 909.

Chapitre 909 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 910.

Chapitre 910 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 911.

Chapitre 911 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 913.

Chapitre 913 –

Le président : Qui est pour ?... 32 voix pour et 25 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 abstentions.

Le président : Chapitre 914.

Chapitre 914 –

Le président : Qui est pour ?... 31 voix pour et 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 absentions.

Le président : Chapitre 915.

Chapitre 915 –

Le président : Même vote pour le chapitre 915.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 916.

Chapitre 916 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 951.

Chapitre 951 –

Le président : Même vote pour le chapitre 951.

MÊME VOTE.

Le président : Total investissements.

M^{me} Virginie Bruant : Total investissements du coup...

Le président : C'est cela.

Total investissement amendé –

Le président : C'est bien cela. Qui est pour ?... Même vote pour le total investissement.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 8, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article 9.

Article 9.-

M^{me} Virginie Bruant : Il y a également un amendement sur cet article, Monsieur le président.

Dans le cadre de la préparation du budget, des autorisations de programme devaient faire l'objet de clôture (liste détaillée à l'annexe 5), toutefois, compte-tenu de certains retards pris dans l'exécution des opérations citées ci-dessous, ces dernières ne peuvent pas être clôturées.

Il convient donc de maintenir les opérations listées ci-après pour l'exercice 2017, à savoir les
AP :

- 90.2015 : Dispositif de concentration de poissons – 2015 ;
- 149.2010 : Échange de terrain à Vaitarua – Taravao ;
- l'opération 223-2006 : Cession de biens immobiliers ;
- la 233.2015 : Aménagement et travaux divers – ouvrages maritimes Tuamotu Gambiers – 2015 ;
- 223.1995 : Acquisition de terrains – Échange — ce sont des écritures d'ordre — ;
- 16.1998 : Échange de terrains ;
- Et la 65.2002 : Logement du Timiona.

À cet égard, il est donc proposé de retirer ces opérations de la liste des ajustements négatifs figurant à l'annexe 2, à l'exception des articles 149.2010 et 65.2002, non concernées).

Ainsi, l'article 9 du projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

Pour l'année 2017, il est opéré, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital ouvertes au budget général de la Polynésie française, des ajustements négatifs d'un montant cumulé de dix-sept milliards huit cent vingt-six millions quatre cent seize mille cent soixante-neuf francs (17 826 416 169 XPF) sur les autorisations de programme énumérées à l'annexe 2 à la présente délibération :

Lire :

Le montant : dix-sept milliards deux cent quatre-vingt dix-neuf millions cent vingt sept mille francs. (17 299 127 XPF)

L'annexe 2 au projet de délibération et les documents budgétaires seront modifiés en conséquence.

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur l'amendement. Même vote sur l'amendement ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'article 9 amendé. Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 10. Chapitre 20.

Chapitre 20 –

Le président : Même vote sur le chapitre 20.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 900.

Chapitre 900 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 901.

Chapitre 901 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 903.

Chapitre 903 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 904.

Chapitre 904 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 905.

Chapitre 905 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 906.

Chapitre 906 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 908.

Chapitre 908 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 909.

Chapitre 909 –

Le président : 32 voix pour et 25 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 absentions.

Le président : Chapitre 910.

Chapitre 910 –

Le président : 31 voix pour, 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 911.

Chapitre 911 –

Le président : Même vote. 32 voix pour, 25 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 abstentions.

Le président : Chapitre 913.

Chapitre 913 –

Le président : 31 voix pour, 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 914.

Chapitre 914 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 915.

Chapitre 915 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 916.

Chapitre 916 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 951.

Chapitre 951 –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total des crédits.

Total des crédits de paiement en investissement –

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total général des dépenses.

Total général des dépenses –

Le président : Même vote pour le total des dépenses.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 10, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 11.

Article 11.-

Le président : Même vote pour l'article 11.

MÊME VOTE.

Le président : Article 12.

Titre II
Dispositions diverses

Article 12.-

Le président : Même vote pour l'article 12.

MÊME VOTE.

Le président : Article 13.

Article 13.-

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 14.

Article 14.-

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 15.

Article 15.-

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article 16.

Article 16.-

M^{me} Virginie Bruant : Un amendement également sur cet article 16, Monsieur le président.

Dans le cadre de la préparation du budget, des autorisations de programme devaient faire l'objet de clôture, toutefois, compte-tenu de certains retards pris dans l'exécution des opérations citées ci-dessous, ces dernières ne peuvent être clôturées. Il convient donc de maintenir les opérations listées ci-après pour l'exercice 2017... C'est exactement les mêmes que mon précédent amendement.

Ainsi, l'annexe 5 du projet de délibération et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Le président : Je mets aux voix l'amendement. Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Je mets au vote l'article 16 amendé. Même vote.

Article 16 amendé –

MÊME VOTE.

Le président : Article 17... Article 18... On apportera les corrections nécessaires. Il s'agit bien de l'article 17.

M^{me} Virginie Bruant : O.K. On n'a pas besoin de faire un amendement ?... C'est bon.

Article 17.-

Le président : Même vote. 32 voix pour, 25 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 abstentions.

Le président : Article 18.

Article 18.-

Le président : Même vote. 32 voix pour, 25 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 abstentions.

Le président : Article suivant, article 19.

Article 19.-

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article suivant et dernier, article 20.

Article 20.-

Le président : Merci. 31 voix pour, 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... 32 voix pour et 25 abstentions. (*Applaudissements.*)

ADOPTÉ, à mains levées, par 32 voix pour et 25 abstentions.

Le président : Chers amis, je vous invite à poursuivre... (M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, Monsieur Moutame.) 33 voix pour. Je suis désolé. (*Applaudissements.*)

Alors, explication de vote. Monsieur Thomas Moutame, ensuite Madame Galenon, Madame Iriti, et ensuite Madame Tetuanui.

Thomas.

M. Thomas Moutame : Monsieur le président, bonjour. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues représentants, bonjour à tous ici réunis cet après-midi.

(Un verre tombe dans l'hémicycle.) Ne mettez pas le souk ! Attendez, attendez...

Vous savez, cela fait 27 ans que je siége à l'assemblée. C'est bien la première fois qu'un budget est voté à 3 heures de l'après-midi. (Applaudissements et rires dans la salle.) À l'époque, nous travaillions jusqu'à l'aube et finissions le soir d'après.

Vous savez, dans le budget qui nous a été présenté, il y a bien évidemment des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. J'aimerais rappeler au Président du Pays qui est également en charge du portefeuille de l'agriculture que nous comptons sur lui pour que les crédits qui ont été inscrits pour ce secteur soient réellement utilisés. Car, l'année dernière, les aides destinées aux agriculteurs n'ont été octroyées que pour moitié. Je pense que vous devriez demander aux personnes qui se chargent de cela de veiller à ce que les crédits inscrits soient effectivement utilisés en totalité et pas partiellement. J'espère que cette année, les crédits budgétés seront utilisés pour des actions concrètes conformément aux prévisions établies, et qu'il en sera ainsi dans les autres ministères également.

Il est vrai que toutes nos doléances n'ont pas été prises en considérations mais j'espère qu'avec ce budget, comme l'a dit un des représentants, les crédits seront équitablement distribués afin que les communes puissent en bénéficier et voient leurs demandes être prises en compte.

Aussi, Monsieur le Président, ce que je vous demande — et cela vaut également pour les autres ministères —, c'est que les projets inscrits au budget se réalisent et que la population puisse en profiter, car c'est tout ce que nous souhaitons pour 2017.

Voilà donc les quelques remarques que je souhaitais formuler. Mais, ce que l'on peut dire c'est que le vote de ce budget est un record du monde. C'est sans doute la première fois dans l'histoire de notre assemblée que le vote du budget se déroule aussi rapidement.

Voilà. Merci bien. (Applaudissements dans la salle.)

M^{me} Chantal, Minarii Galenon : Merci, président.

Tout d'abord, je voulais d'abord dire à Monsieur le Président que je n'ai pas voté ce budget pour lui faire plaisir et faire plaisir à son gouvernement. Je sais que cela doit un peu faire mal à mon groupe, mais je voulais dire que c'est un vote de solidarité. Pourquoi ? Parce que je pense qu'aujourd'hui, il faut que nous pensions aux familles, à tous ceux qui souffrent... (Applaudissements.) Non, je ne veux pas être applaudie. Je ne veux pas faire de discours démagogique. Je veux parler avec mon cœur. Aujourd'hui, je pense qu'il faut aussi savoir voter avec sagesse parce que, quelques fois, c'est vrai, nous restons dans nos logiques politiques. Ce que je vous dis, c'est que je reconnais surtout les deux femmes qui sont au gouvernement. Je voulais les remercier pour leur soutien. (Applaudissements.) Si je vote ce budget, c'est grâce à vous deux. C'est parce que je crois qu'aujourd'hui, il faut un peu changer notre logique, il faut aussi penser « solidarité ». Il ne faut pas se dire : Ça y est, il y a 32 voix ! Non, ce n'est pas comme cela que je réagis aujourd'hui. C'est parce que je voudrais apporter mon soutien sur toutes les actions que vous allez mettre en place. Parce que je pense qu'aujourd'hui, nous n'avons pas le choix, il faut que nous travaillions main dans la main. C'est un peu ce que je veux dire aujourd'hui, c'est un vote de solidarité.

Et je demande pardon à mon groupe, parce que ce n'est pas la logique de mon groupe, et je demande pardon à mon vice-président, à mon président absent, et bien sûr à tous mes collègues. Voilà. Mais, je m'expliquerai, s'il le faut. Évidemment, les médias vont s'exciter, mais ce n'est pas grave. Je le fais en mon âme et conscience, et surtout, c'est un vote de solidarité. Voilà.

Merci beaucoup.

Le président : Merci.

Madame Iriti.

M^{me} Teura Iriti : Merci beaucoup, Monsieur le président.

Comme il a été dit par notre ami Thomas Moutame : « C'est le record du monde ! ». En quelques temps, nous avons balayé ce budget que je qualifierai de budget sans saveur. (*Réactions dans la salle.*) Et lorsque c'est un budget sans saveur, on se lève vite de table.

Dans la discussion générale, nous avons tout dit. Et ce n'est pas que pour cette année... Cela fait deux années, la troisième année cette fois-ci, que l'on se lève, que l'on se bat. Aujourd'hui, tout est dit. Donc, réjouissez-vous ! Je ne sais pas...

En tous les cas, nous continuerons à nous lever et à pointer du doigt ce budget qui, une fois encore, une fois encore — et je le répéterai — n'est pas un budget de combat, mais malheur aux pauvres !

Monsieur le Président, cela fait 3 ans que ne levons plus le doigt après la présentation un budget, pas parce que nous sommes las de parler, mais parce que vous faites la sourde oreille. Qu'importe ! Vous souhaitiez que le vote de ce budget se fasse au plus vite, c'est chose faite. Ne pensez pas que la population se réjouit aujourd'hui. Eh oui ! Vous rigolez pendant qu'elle, elle se morfond. Nous verrons bien ce qui arrivera demain. Merci.

Le président : Merci.

Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

J'aimerais, au travers de cette intervention et au nom de la majorité actuelle, le Tapura Huiratira, remercier chaleureusement l'ensemble des représentants de cette assemblée, autant ceux qui appartiennent à l'opposition que ceux qui ont défendu bec et ongle ce budget. J'aimerais que nous nous applaudissions nous-mêmes pour notre pays ! (Applaudissements dans la salle.) Car nous n'avons pas voté ce budget pour notre satisfaction personnelle, celle des 57 élus et celle du Président et du gouvernement. Nous avons voté ce budget pour notre peuple !

Effectivement, comme vient de le dire Thomas Moutame, dans l'histoire de cette assemblée, c'est bien la première fois qu'un budget est adopté en une demi-journée. Nous pensions que les débats se tiendraient pendant près d'une semaine avant que le budget soit adopté. C'est pourquoi je disais ce matin qu'il fallait remercier grandement la commission des finances. Nous avons décortiqué ce budget pendant une semaine entière, et c'est ce qui a facilité l'adoption de notre budget aujourd'hui.

Notre budget est désormais adopté. Il y a un dicton qui dit que le récif est à la disposition du pêcheur quel qu'il soit. Chacun dira donc désormais ce qu'il voudra comme il le voudra. Nous verrons bien, dans les mois qui viennent, qui aura opté pour le meilleur appât.

Je vous remercie.

Le président : Bien.

Il y a quatre interventions suivantes : Monsieur Tong Sang, Madame Bruant, ensuite, Madame Levy-Agami, et ensuite Vito, et on termine par Monsieur Ah-Scha.

Monsieur Gaston Tong Sang... Madame Bruant, ensuite Monsieur Tong Sang.

M^{me} Virginie Bruant : Merci, Monsieur le président.

Je vais faire un peu comme Chantal, je vais parler avec mon cœur, mais je vais surtout parler avec pragmatisme. Je suis très fière d'avoir porté ce budget avec mes co-rapporteurs cette année. C'est un bon budget pour la Polynésie. Toutes les politiques sectorielles sont cohérentes et elles sont ambitieuses et réalisables pour le pays. Je félicite encore une fois notre Président du Pays, les ministres, notre vice-président. Ce n'est pas toujours simple pour ce budget...

Et j'ai quand même été surprise, parce que c'est vrai que lors de la commission de l'économie et des finances, quand on a traité ce budget, il y a eu peu de questions sur le budget lui-même. Je pensais qu'il y en aurait peut-être plus, que l'opposition garderait peut-être plus ses cartouches pour la plénière. Cela n'a pas été le cas. Moi, je ne l'interprète pas du tout comme un budget sans saveur, mais plutôt comme un budget sur lequel il n'y a finalement pas grand-chose à dire parce que c'est vraiment un bon budget.

Donc, en tout cas, encore une fois, merci. (*Applaudissements.*)

Le président : Monsieur Tong Sang.

M. Gaston Tong Sang : Merci, président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président-sénateur, Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues, Madame la sénatrice, Madame la députée,

Je voudrais tout simplement dire que nous sommes 33 à voter le budget. Et j'allais dire, au nom des 33, merci pour ce budget qu'on avait qualifié de « budget de combat ». Mais celui qui l'a dit, et qui l'a critiqué, s'est posé la question de savoir qui c'est l'ennemi, on combat qui. Je pense qu'on combat le pessimisme qui est dans le camp de ceux qui ne veulent pas reconnaître que le Pays va mieux. C'est cela notre ennemi, de ne pas croire à son propre pays !

Et je voudrais effectivement dire que, pour certains qui vous accusent, Président, de ne pas respecter à la lettre le programme du parti qui vous a fait élire ici, je dirais : Heureusement d'ailleurs ! Parce que, si vous avez suivi à la lettre ce programme, on ne serait pas là. Donc, tu as pu mettre tes marques, Président, pour gérer autrement notre pays.

La vraie question que nous devons poser, c'est que : qu'est-ce qu'on a fait réellement des 18 milliards du transfert de l'État après les essais nucléaires ? Et je trouve aussi qu'on n'a jamais autant entendu parler des essais nucléaires depuis que c'est arrêté. 20 ans, 18 milliards, cela fait 360 milliards. J'aimerais bien que chaque Président qui a dirigé ce pays rende compte de l'utilisation de ces milliards et chacun assume. À la limite, on aurait réalisé déjà Mahana Beach avec ces 380 milliards...

TH

Et vous avez raison, Monsieur le Président ; même sans Mahana beach, même sans Hao, eh bien on arrive quand même à redresser la situation, à redonner confiance à nos investisseurs locaux et c'est le résultat de ce budget. C'est la convergence de ces actions que vous avez menées, Monsieur le Président. Je dirais même, Monsieur le Président, que plus vous êtes critiqué, plus l'opposition critique, c'est un bon signe. Il faut se réjouir, plutôt. Il faut dire merci. Voilà la preuve comme quoi le budget c'est un bon budget et personne ici, dans cette assemblée, ne peut dire le contraire. Et mieux même, quelqu'un a qualifié ce budget de budget du cœur. C'est ça le plus important.

Aussi, Monsieur le Président, notre collègue représentant, René, nous a parlé d'un dénommé Maciano qui était aveugle et qui était pourtant très clairvoyant, hein. Nous, nous avons eu affaire, pas à Maciano mais à Monsieur Marciano que nous avons marié à Bora Bora et qui nous a rapporté beaucoup d'argent. (Rires dans la salle.) Il a dépensé allègrement son argent au bénéfice du secteur touristique...

Je pense que nous devrions également applaudir des deux mains le fait que le Pays se développe, et qu'il se développe sur une très courte période depuis que vous dirigez le pays. Si seulement, durant les années passées, toute cette manne financière avait été investie de manière efficace... Ces 360 milliards dont nous avons bénéficié, si seulement ils avaient été investis efficacement, le pays ne serait pas dans une telle situation ! Et c'est ce que vous vous attentez à faire aujourd'hui, Monsieur le Président.

Aussi, ne prêtez pas l'oreille à ces critiques assourdissantes ! Ne vous mettez pas en colère ! Laissez-les s'énervier inutilement ! Contentez-vous d'éprouver de la pitié à leur égard, ayez de la pitié à leur égard et le Seigneur vous aidera.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : Merci. Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Je ne veux pas casser l'ambiance, mais, *a priori*, il me semble quand même qu'il y a un certain nombre de lois fiscales qui n'ont pas été votées, qu'une partie des recettes qui figurent dans le budget de la Polynésie française n'ont toujours pas été votées. Alors pour ma part, j'estime que le budget n'est pas encore voté dans sa totalité. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, puisqu'on parle de recettes, Monsieur Tong Sang, rappelez-vous quand même que le rabotage sur les 18 milliards s'est fait sous votre présidence, que j'ai partagé une année de cette présidence mais que je n'ai pas souhaité prendre un CDI du fait de ces rabotages successifs et de ces —malheureusement— compromissions avec l'État à l'époque où ça s'est passé. Je referme la parenthèse.

Sur le budget en question, nous, ce que nous avons noté, ce n'est qu'au niveau des subventions, des prestations de service ; parce qu'on nous parle des dépenses du personnel qui baisse, mais, à côté de ça, il y a énormément de prestations de service qui sont prévues à tout niveau, dans tous les ministères et dans tous les domaines. Il y a un gonflement énorme à ce niveau-là qui va permettre d'embaucher des gens d'une autre façon sans faire passer de concours. On l'a noté.

On a également noté que beaucoup d'aides à caractère économique faisaient l'objet d'une certaine liste dont ma collègue a parlé auparavant, mais font malheureusement l'objet d'un saupoudrage. Et c'est la raison pour laquelle nous ne pouvions pas voter favorablement ce budget parce que, oui, c'est un budget de combat, mais c'est un budget de combat pour les élections territoriales à venir et ce n'est pas un budget pour construire l'avenir des Polynésiens.

Sur la pression fiscale, vous avez parlé de stabilité fiscale — et vous l'avez reconnu précédemment —, et on va le voir à l'occasion de l'étude des lois fiscales. C'est pour ça que c'est dommage qu'on n'ait pas commencé par là parce que, du coup, le débat budgétaire a été complètement biaisé. Vous avez un certain nombre de curseurs qui ont été modifiés, des taxes nouvelles qui sont prévues. Donc, ne venez pas nous parler de stabilité fiscale, ne venez pas nous parler de pacte de stabilité fiscale. Tout ça c'est bien au niveau de la médiatisation, mais malheureusement, ça ne retrouve pas dans le budget.

Donc, pour ma part, ce sont les raisons pour lesquelles je me suis abstenue. Mais encore une fois, ne nous réjouissons pas tout de suite. Le travail n'est pas terminé. Et si les travaux ont pris une avance considérable c'est bien parce qu'une partie des travaux n'a pas été effectuée et que les recettes fiscales dans leur ensemble n'ont pas encore été adoptées.

Ceci étant dit, vous verrez, Monsieur le Président, qu'à l'occasion des discussions relatives aux recettes fiscales, aux lois du pays fiscales, il y a un certain nombre de mesures pour lesquelles nous allons voter pour, parce que nous sommes une opposition constructive ; mais quand vous êtes dans l'erreur, on est quand même obligés de le dire.

Merci.

Le président : Merci. Alors, nous sommes sur les explications de vote. Je terminerai par une dernière intervention et ce sera Vito, sans quoi, on repartira dans les débats.

Monsieur le représentant.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci bien, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays... J'aurais bien voulu dire du Pays Mā'ohi, mais vous ne voulez pas. Enfin...*

Vous savez, Monsieur le Président, jamais un budget n'a été voté à l'unanimité des 57 représentants... Il faut effectivement... Nous avons décidé de ne pas participer au débat comme cela a pu être le cas par le passé. Nous avons décidé de vous laisser travailler. Vous devez travailler ! Vous avez pris le pouvoir, même si ce n'est pas le peuple qui vous l'a donné... C'est le vieux qui vous a donné le pouvoir. Donc, mettez-vous au travail ! Car, à mon sens, ce n'est pas le budget en lui-même qui fera le travail, c'est nous qui le ferons, nous qui sommes chargés de mettre en application ce budget. C'est bien là la seule manière de le valoriser.

Comme je l'ai entendu tout à l'heure, nous avons touché 18 milliards pendant combien d'années ?... 10 ans, 20 ans. Où est passé tout cet argent ? Vous êtes tous responsables ! C'est vous qui teniez les cordons de la bourse. Mais enfin, ne revenons pas en arrière. Avançons, Monsieur le Président.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pris part au débat, il n'y avait pas... Nous vous laissons le champ libre ! Le moment arrivera où nous le ferons face à notre population. Mais nous espérons que vous saurez trouver des solutions aux difficultés rencontrées par notre population. Comme je viens de vous le dire, Monsieur le Président, un budget, qu'il soit élevé, minime, large ou profond, ne sert à rien si les hommes qui sont chargés de le mettre en œuvre ne connaissent pas le degré de souffrance de la population. Et lorsque je parle de mise en œuvre, je pense que c'est une tâche qui nous incombe à tous, à nous tous. Car je ne pense pas que ce budget soit celui d'Édouard Fritch ou de Monsieur Tong Sang. C'est le budget de la population toute entière. Car toute la population, qu'elle appartienne à tel ou tel parti politique, contribue financièrement à ce budget. Il convient donc, dans la gestion de ce budget, de procéder à une redistribution équitable des richesses au bénéfice de l'ensemble de la population.

C'est en tout cas ma façon de voir les choses, Monsieur le président. Bon courage. Merci.
(Applaudissements sur les bancs de l'UPLD.)

Le président : Merci. Monsieur le Président.

M. Édouard Fritch : Oui, président, permettez-moi, au nom du gouvernement, de remercier l'assemblée pour ce vote, et plus particulièrement remercier les 33 représentants qui ont soutenu ce budget et leur dire toute notre reconnaissance car, effectivement, je pense qu'un budget n'est jamais parfait. Et s'il y a une session budgétaire, et s'il y a une séance budgétaire, c'est parce qu'on attend des

échanges au sein de cette assemblée, des observations, des remarques, des reproches qui pourraient effectivement nous aider à améliorer notre vision, à parfaire les éléments constitutifs d'un budget.

Alors c'est vrai que nous venons de battre un triste record : quatre heures et demie pour voter un budget. Je suis dans cette assemblée depuis 1984, c'est la première fois. C'est la première fois qu'un budget est bâclé comme on vient de le faire. Alors, il est vrai que la majorité s'est préparée depuis pratiquement le mois de juillet dernier. Nous travaillons sur ce budget et bien sûr que la majorité a tenté et a fait son possible pour défendre ce budget. Mais ce qui m'étonne énormément c'est quand même le comportement de l'opposition. Lorsque j'ai entendu vos critiques en entrée et en préambule et avec l'intervention des groupes, je me suis dit effectivement que, vraisemblablement, ce budget, on va l'étudier dans le fond, on va, ensemble, apporter la critique. Et, malheureusement, vous avez jeté l'éponge et vous n'avez rien dit, mais alors sur les recettes comme sur les dépenses.

Je ne sais pas s'il faut interpréter cela comme une démission, mais je voulais quand même vous rappeler que vous venez de bâcler l'opération la plus importante que les représentants doivent assumer chaque année, à savoir le vote du budget du Pays ; puisqu'au travers de ce vote du budget vous donnez l'action que vous soutenez ou l'action que vous ne soutenez pas, mais en tous les cas vous donnez un sens à votre présence au sein de cette assemblée.

Aujourd'hui, on a entendu effectivement la majorité qui s'est bien préparée, qui a soutenu naturellement ce budget. J'ai cru comprendre effectivement aussi que les commissions intérieures de l'assemblée ont été amplement informées sur le contenu de ce budget, mais néanmoins, la bataille, elle se passe ici. Et aujourd'hui, ça m'attriste un petit peu parce que c'est un record, c'est vrai, mais c'est un très mauvais record qu'il ne faudra plus jamais reproduire.

Mais je vous le dis franchement, bien sûr que j'en suis heureux, puisque ce budget non seulement a été voté par la majorité, mais aussi par deux autres représentants. Donc, je dis merci. Je dis merci aux représentants du TAPURA, je dis merci à ceux qui ont participé, mais je pars avec un sentiment d'insatisfaction, Monsieur le président, parce que je pense qu'on aurait pu, au lieu de s'insulter comme on s'est insultés au départ, au travers de nos déclarations on aurait peut-être pu aller au fond du problème. Et c'est peut-être en allant tous au fond du problème qu'on répondra à ce que vient de nous demander Monsieur Maamaatua Vito, à savoir que l'on puisse travailler ensemble.

Ce budget est fait pour la Polynésie française, bien sûr ! On l'a dit suffisamment pendant les discussions. Je n'ai jamais regardé les étiquettes des maires. Je n'ai jamais regardé la couleur des maires et je sais que dans les services administratifs du Pays, nous évitons nous aussi de demander de traiter les administrés selon leur couleur. Notre administration, aujourd'hui, a de plus en plus appétence à traiter les dossiers comme ils doivent les traiter. J'essaye effectivement, avec le gouvernement, de lutter contre cette espèce de ségrégation qui a sévi pendant des années dans notre pays entre les bleus et les oranges. Nous voulons être la lueur d'espoir, une lueur d'espoir qui apportera au pays ce changement tant attendu et qui apaisera les relations qu'il y a entre nous.

Je vous remercie. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci. Merci, Monsieur le Président.

oOo

APPROBATION DES BUDGETS DES COMPTES SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE 2017

Rapport n°180-2016, en date du 17 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Messieurs les représentants Ronald Tumahai et René Temeharo.

— Cf. annexe —

Le président : Donc, je vous invite, chers collègues, à passer au rapport suivant, le rapport 180-2016 relatif à un projet de délibération approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2017.

Il me semblait que la modification de l'ordre du jour devait traiter le budget et les comptes spéciaux. C'est bien ça ?... Donc, j'invite Monsieur Rony Tumahai à bien vouloir présenter son rapport.

Merci.

M. Ronald Tumahai, rapporteur : *Merci, Monsieur le président.*

— Présentation du rapport —

Voilà, Monsieur le président.

Le président : *Merci.* Merci, Monsieur le représentant.

Donc, nous sommes dans la discussion générale et nous venons de terminer la première intervention. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, 17 minutes.

Madame Tinorua.

M^{me} Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président.

Le projet de délibération que nous étudions maintenant concerne, d'une part, la suppression du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) et, d'autre part, le budget pour 2017 des sept autres comptes spéciaux.

Sans revenir sur le débat que nous avons déjà eu sur le sujet, je tiens à réaffirmer ici que le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA désapprouve la suppression du CAVC. Ce compte permettait de mobiliser rapidement des ressources budgétaires et entièrement disponibles grâce à la taxe qui lui était affectée, pour pouvoir intervenir en cas de dégâts occasionnés par des calamités naturelles. C'était, pour ainsi dire, un outil d'anticipation permettant d'agir vite. Encore fallait-il savoir s'en servir !

Pour ne prendre en exemple que les trois dernières années, la fiscalité dédiée à ce fonds a rapporté plus d'un milliard, alors que chaque année les dépenses d'intervention pour les dégâts dus aux calamités ne mobilisaient pas toutes les ressources.

Vous avez fait le choix d'une méthode budgétaire différente, nous l'avons examinée dernièrement à l'occasion de la modification de notre réglementation budgétaire et financière, je veux parler de la modification de la délibération 95-205 concernant les dépenses dites « imprévues ». En choisissant cette méthode, en réalité, vous avez confisqué la fiscalité qui était dédiée à ce fonds depuis sa création en 1992 pour les réparations lorsque les calamités naturelles occasionnaient des dégâts aux ouvrages publics, voire sous certaines conditions aux biens privés. C'est en incorporant les recettes fiscales du CAVC au budget primitif 2017 que vous pouvez afficher une augmentation des recettes fiscales d'environ 7,8 % par rapport à 2016. En réalité, hors intégration de cette recette initialement affectée au CAVC, l'augmentation de la fiscalité perçue au profit du budget général n'aurait été que de l'ordre de 3,28 %. Grâce à cela, vous servez au passage le FIP. Nous comprenons que les maires sourient mieux aujourd'hui !

Pour en revenir au deuxième volet de ce projet de délibération, intéressons-nous aux projections budgétaires du Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH). En effet, le gouvernement propose de ponctionner sur ce fonds 1,4 milliard F CFP pour financer le budget général.

Cette nouvelle ponction fait suite à la précédente qui a permis de compléter les recettes du collectif budgétaire de juin 2016.

Il va sans dire que ces prélèvements qui tendent à devenir récurrents ne constituent pas un mode de financement par des ressources budgétaires pérennes. Par le passé, le recours à de telles ponctions dans les divers fonds spéciaux ou encore les réserves n'ont pu qu'assécher ces mêmes fonds. Cette situation a concouru à la dégradation structurelle de nos comptes publics, ce qui nous a conduits à prendre des mesures fortes dès 2013 pour parvenir au redressement de notre collectivité. Mais n'oublions pas que les mêmes causes produisent les mêmes effets et qu'il faut se prémunir contre les mauvaises pratiques.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci. Pour le groupe UPLD, Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour* à tous en cet après-midi encore couvert.

L'examen du FRPH, fonds de régulation des prix des hydrocarbures, prend un relief tout particulier à l'heure où l'Autorité polynésienne de la concurrence vient de rendre son avis sur le secteur du transport des hydrocarbures et en particulier sur les dispositions de la convention décennale du 7 juillet 2006 liant le Pays à cinq sociétés de la place.

Cette convention dont le terme est prévu le 31 décembre prochain couvre l'approvisionnement régulier de la Polynésie en produits pétroliers, les besoins étant estimés à 400 000 tonnes par an. L'impact économique de leurs prix, tant dans le domaine des transports et de la production électrique, est indéniable et l'Autorité de la concurrence a émis 14 recommandations parmi lesquelles nous retiendrons la nécessité :

- d'un audit indépendant des besoins et des contraintes de la Polynésie française en matière de produits pétroliers ;
- d'un nouveau mode de calcul du fret à la tonne et de prix d'acheminement plus compétitif ;
- d'un renforcement des contrôles vis-à-vis des trois sociétés pétrolières importatrices et des deux sociétés de transport maritime, avec des sanctions dissuasives en cas de non-respect des clauses conventionnelles.

Mais la proximité des échéances électorales de 2017 puis de 2018 nous fait plus que douter de leur mise en œuvre effective lors de la renégociation de ladite convention.

L'examen des recettes du FRPH révèle qu'elles ont triplé entre 2013 et 2015, si bien qu'au 31 décembre 2015, les réserves s'établissaient définitivement à 3 milliards. C'est tout bénéfice pour le gouvernement qui, après avoir ponctionné 1,6 milliard en collectif budgétaire 2016, va dépouiller le 1,4 milliard restant dans le budget général primitif 2017 ; un budget général 2017 que vous avez conçu pour être un budget de combat ! Un combat pour les prochaines échéances législatives de juin prochain, sommes-nous tentées de penser, d'autant que la suppression prévue du FRPH afin « d'affecter le vrai prix du carburant consommé par les automobilistes » est reportée *sine die*.

Aujourd'hui, comme par hasard, il n'est plus question de le supprimer, afin de vous permettre, en fait, de thésauriser davantage de liquidités en vue des échéances territoriales de 2018. N'est-ce-pas ? Après un budget 2017 de combat en vue des législatives, nous aurions donc droit à un budget 2018 d'arrosage clientéliste !

Pour ce qui concerne le FIPTH, les réserves atteignent 197 millions au 31 décembre 2015. Elles demeurent importantes, même après prélèvement de 35 millions pour compléter un budget 2017 de 91 millions. Ces réserves inutilisées au profit des travailleurs handicapés révèlent que vous n'avez

aucune véritable politique d'insertion professionnelle à leur proposer ainsi qu'à leurs familles, Madame la ministre. Le budget 2017 de ce fonds est prévu aller pour l'essentiel, c'est-à-dire 47,3 millions, à l'APRP qui, grâce à cette absence de politique du handicap, profite de l'aubaine et occupe une véritable position monopolistique en demeurant encore à ce jour l'unique structure d'insertion professionnelle adaptée. L'embauche en entreprise des travailleurs handicapés restant anecdotique, vous envisagez, pour « dynamiser l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés », de recourir aux associations. Oui, mais quand deviendront-elles des acteurs d'insertion professionnelle alors que la simple reconnaissance préalable de la qualité de travailleur handicapé par la DAS est encore embryonnaire, pour ne pas dire inexistante ? Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que si l'embauche en entreprise des travailleurs handicapés reste anecdotique, c'est parce que les handicapés souhaitant travailler perdent en retour le bénéfice de leur allocation de la COTOREP ! Comme repoussoir à l'insertion professionnelle, on ne fait pas mieux ! Ils seraient à ce jour plusieurs milliers d'handicapés en capacité de travailler sans que vous, Madame la ministre, soyez en mesure de nous donner les chiffres exacts. Vous auriez pris l'attache de Madame Henriette Kamia, présidente de la fédération des associations d'handicapés, vous auriez appris d'elle qu'ils sont 8000 handicapés adultes et 1200 handicapés mineurs recensés par ses soins !

Pour ce qui est du FELP, le fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le budget 2017 de ce fonds s'élève à près de 32 milliards, dont 1,4 milliard de participation de l'État au titre de la dernière année de la convention triennale. Sur la poursuite de la quote-part de l'État, les élus ne disposent à ce jour d'aucun élément tangible de votre part ni n'ont entendu parler des moindres prémices de négociation avec l'État ! 24 milliards seront consacrés à la vie sociale en faveur des personnes en grande vulnérabilité (RST) alors qu'un tiers des Polynésiens a sombré dans la précarité et la misère. Afin de maintenir la cohésion sociale, 4 milliards seront dédiés aux actions pour l'emploi et financeront 3 000 stages et 850 contrats en faveur de l'emploi. Mais pour combien d'embauches au final ? Depuis la mise en place de ces dispositifs d'aide à l'emploi, combien de jeunes ont fini leurs stages ou leurs contrats par une embauche ?

Concernant les autres comptes, nous n'avons pas de remarques particulières à faire si ce n'est que la fin du CAVC n'est pas perdue pour tout le monde puisqu'il permet au gouvernement de récupérer au profit du budget général la taxe spéciale spécifique de consommation qui rapporte 1,2 milliard par an. La présente délibération prévoit d'affecter 1,2 milliard de reliquat 2015 du FIPTH, le fonds de péréquation des prix des hydrocarbures, ainsi qu'une ponction du FIGD de 1,114 milliard F CFP au profit du budget général. Au total, le gouvernement prélèvera plus 3,7 milliards de recettes potentielles provenant de l'extinction du CAVC, du FRPH, du FIGD pour les injecter à son budget de combat en vue des prochaines législatives.

C'est pourquoi le groupe UPLD s'abstiendra sur ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

MB

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous avons terminé, s'agissant des interventions. Est-ce que le gouvernement souhaite réagir ? Pas de questions particulières ?...

M. Ronald Tumahai : Monsieur le président, s'il vous plaît...

Le président : Oui, Monsieur Tumahai.

M. Ronald Tumahai : Je pense qu'il y a eu un petit couac, là...

Le président : Je vous en prie.

M. Ronald Tumahai : La présentation du premier compte spécial que j'avais faite... Par contre, Madame Tevahitua a fait le rapporteur à ma place pour tous les comptes spéciaux... Donc, je n'avais pas terminé tous les comptes. J'ai fait simplement le premier.

Le président : Très bien.

M. Ronald Tumahai : Vous voulez que je continue pour les autres comptes ?...

Le président : Il vous reste encore du temps de parole, donc si vous souhaitez utiliser votre temps de parole, c'est votre droit, Monsieur le représentant. Vous souhaitez poursuivre ?...

M. Ronald Tumahai : Je ne suis pas allé jusqu'à la fin de tous les comptes...

Le président : Je vous en prie. Je vous en prie.

M. Ronald Tumahai : Donc, j'attaque le deuxième compte.

Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures :

Le Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures ou FPPH a été créé le 29 mai 1997 en même temps que le FRPH et vient compléter son action de stabilisation des prix des hydrocarbures en les maintenant identiques en tout lieu de la Polynésie française. Ce fonds est alimenté par la taxe à l'importation sur l'essence, certains gazoles, le gaz et le pétrole. Les dépenses concernent les frais de transport des hydrocarbures vers les îles et certains frais de commercialisation dans les îles. Le montant des recettes et des dépenses s'établit depuis 2015 aux environs de 1,2 milliard. C'est pourquoi le budget primitif 2017 du FPPH nous est proposé en recettes et en dépenses à hauteur de 1,2 milliard. Ça, c'est pour le FPPH.

Pour le Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés :

Il est utile de rappeler que ce compte spécial dénommé Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés ou FIPTH est alimenté par les établissements publics ou privés de plus de 25 salariés qui n'atteignent pas leur quota d'embauche de 2 % de travailleurs handicapés. Les recettes ainsi générées sont affectées au financement d'actions relatives à l'adaptation, à la formation professionnelle de travailleurs handicapés, à l'amélioration de l'ergonomie de postes et de locaux de travail, aux subventions pour les établissements de travail protégé, au soutien des entreprises pour la promotion de l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés ou du maintien de ces emplois.

Pour l'exercice 2017, les dépenses qui sont prévues pour plus de 92 % aux aides à caractère économique s'élèvent au total à 91,6 millions de francs. Les recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire du fonds proviennent à hauteur de 56,6 millions de la participation des employeurs. Le solde de 35 millions est prélevé sur les réserves du fonds. La progression des aides programmées en 2017 pour les travailleurs handicapés est très significative, puisqu'elles passent de 56,6 millions en 2016 à 91,6 millions en 2017, soit une augmentation de près de 62 %. Les recettes provenant des employeurs ne devraient progresser quant à elles que de 53 à 56,6 millions de francs, soit seulement 6,8 %. Les réserves du Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés qui s'élevaient au 31 décembre 2015 à 197,5 millions permettent, sans mettre en danger la pérennité de son existence, de financer cette augmentation des aides à hauteur de 35 millions.

Quant au Fonds pour l'amortissement du déficit social :

Le Fonds pour l'amortissement du déficit social ou FADES a été créé le 21 février 2011 pour apurer le déficit du Régime Général des Salariés, le RGS, qui s'élevait au 31 décembre 2010 à 14,768 millions.

Ce fonds est intégralement financé par le budget général. Après un premier versement de 700 millions en 2011, une somme de 800 millions est versée tous les ans depuis 2012. Ainsi, grâce à ce fonds, le déficit du RGS a été réduit de 4,7 milliards. Le solde qu'il nous reste à apurer s'établit donc à environ 10 milliards. Par conséquent, il nous est proposé de reconduire pour le budget primitif 2017 le montant du versement de 800 millions prélevés sur le budget général.

Pour le Fonds pour le développement du tourisme de croisière :

Le Fonds pour le développement du tourisme de croisière ou FDTC a été créé le 19 novembre 2010 pour soutenir les efforts du Pays visant à attirer plus de croisiéristes dans nos eaux.

Ce fonds est voué à financer des investissements comme l'aménagement de zones d'accueil et de certains sites touristiques fréquentés par les croisiéristes ; et du fonctionnement, notamment l'organisation d'animations et de toutes les manifestations à l'attention des croisiéristes dans les îles. Ce fonds subventionne aussi les établissements, qu'ils soient publics, privés ou d'économie mixte, chargés de la promotion de la Polynésie française en lien avec la croisière, de l'animation locale, de l'aménagement ou de l'entretien des sites touristiques visités par les croisiéristes. Ce fonds est exclusivement alimenté par la taxe pour le développement de la croisière instituée par la loi de pays du 7 octobre 2010 et perçue auprès des paquebots de croisière opérant dans nos eaux.

Pour l'exercice 2017, comme pour celui de 2016, le budget s'équilibre à 100 millions dont 70 millions versés en section d'investissement seront employés à financer les aménagements des pôles de débarquement de Fakarava.

Pour le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté :

Le Fonds pour l'emploi et la lutte contre la pauvreté ou FELP a été créé en juillet 2013 par la réforme fiscale qui a pérennisé les financements du régime de solidarité de Polynésie française (RSPF). L'objet du FELP est de recevoir ces financements.

Les dépenses de ce fonds sont classées en deux chapitres : « Travail et emploi » sous le numéro 967, et « Vie sociale » sous le numéro 971. Ce classement permet de distinguer les deux secteurs d'action de ce fonds, dont le plus important sur le plan de la dotation budgétaire est le RSPF identifié sous le chapitre « Vie sociale ».

Les dépenses du RSPF prévues pour 2017 s'élèvent à près de 27,859 milliards francs, contre 25,162 milliards en 2016, et représentent une augmentation de près de 2,700 milliards de francs, soit 10,7 % par rapport à l'exercice en cours. Le financement de ce chapitre 971 est assuré par les recettes fiscales à hauteur de 26,227 milliards qui comprendra, à partir du 1^{er} janvier 2017, celle de la taxe de consommation pour la prévention, conformément aux dispositions prises en 2001 par la délibération 2001-208 APF. À ces recettes fiscales, insuffisantes pour équilibrer les dépenses du RSPF, viennent s'ajouter la participation de l'État au titre de la dernière année de la convention triennale pour 1,432 milliard, et celle du budget général pour le solde de 200 millions.

Les actions pour l'emploi identifiées dans le chapitre 967 s'élèvent à 4 milliards, contre 3,750 milliards en 2016, et sont financées intégralement par un versement du budget général. L'augmentation du budget 2017 des actions pour l'emploi représente 250 millions, soit 6,7 % par rapport à 2016. Ainsi, le budget primitif du FELP s'établit au total à 31,859 milliards de francs, en progression de 2,950 milliards, soit 10,2 %, par rapport à 2016. Cette augmentation marquée du budget de ce volet de l'aide sociale voulue par le gouvernement est rendue possible grâce, d'une part,

à l'augmentation des recettes fiscales provenant de la relance économique et, d'autre part, aux économies budgétaires sur d'autres postes prévues pour 2017.

Pour le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette :

Le Fonds de l'investissement et de garantie de la dette ou FIGD, créé le 13 juillet 2013, répond à l'impératif de reconstituer un fonds de roulement de la collectivité et de prémunir les bailleurs de fonds contre toute défaillance du Pays dans le remboursement de ses emprunts. Il est indispensable de consentir cet effort budgétaire, preuve d'une gestion saine des deniers publics, afin de consolider la confiance des organismes prêteurs pour lesquels le FIGD constitue, en outre, une garantie supplémentaire.

Le FIGD est alimenté par des versements du budget général et, depuis 2014, par l'affectation de diverses taxes, dont celles sur les assurances, le produit net bancaire, sur les surfaces commerciales et la publicité.

Le budget primitif pour 2017 de ce compte spécial est établi à 2,904 milliards en dépenses et en recettes, dont 1,804 milliard de recettes fiscales. Les réserves constituées du FIGD progressent chaque année d'environ 610 millions de francs. Le solde des recettes fiscales est employé à provisionner le remboursement *in fine* des deux emprunts obligataires. Le résultat à la clôture de l'exercice 2017 est estimé à 4,227 milliards. La provision constituée s'élèvera alors à 3,113 milliards. Par mesure de prudence, il est recommandé de toujours conserver, *a minima*, la provision constituée. Il reste donc un solde disponible de 1,114 milliard sur lequel il nous est proposé de prélever 1,100 milliard pour le verser au budget général. Cette opération de gestion financière permettra, sans altérer les réserves constituées du fonds de l'investissement et de garantie de la dette, d'augmenter la capacité d'autofinancement de la collectivité. L'article 5 de la délibération n° 2013-57 APF créant le FIGD sera modifié en conséquence, comme il l'a été en 2016, pour autoriser ce prélèvement.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous en avons terminé avec les interventions.

Nous passons à la lecture de la délibération en invitant le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article 1^{er}.

— Cf. annexe —

Titre I - Dispositions diverses

Article 1^{er}.

Le président : Merci. La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Je mets aux voix l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... 16 contre, 10 abstentions et 31 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Article 2.

Titre II - Dispositions budgétaires

Article 2.

Le président : Merci. Pas d'intervention sur l'article 2. Qui est pour ? 31 voix pour. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Qui est contre ? 16 contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Article 3.

Article 3.-

Chapitre 966 -

Le président : Merci. Même vote pour le chapitre 966 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote pour le total des recettes directes ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons en dépenses directes, chapitre 966.

Chapitre 966 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 3, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 4, en recettes directes.

Article 4.-

Chapitre 990 -

Le président : Qui est pour ?... 41 voix pour. Qui s'abstient ? Qui est contre ?... 16 contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 voix contre.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Alors, excusez-moi, en total recettes directes, 1,200 milliard, même vote ?...
Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Donc, nous passons en dépenses directes, chapitre 966, Monsieur le représentant.

Chapitre 966 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 4, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 5, en recettes directes.

Article 5.-

Chapitre 967 -

Le président : Merci. Qui est pour ?... Abstentions ?... Nous sommes à l'article 5, chapitre 967. À l'unanimité ?...

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote sur le total des recettes directes ?...

MEME VOTE.

Le président : Nous passons en dépenses directes, chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote sur le total chapitre 967 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 5, même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 6, en recettes directes.

Article 6.-

Chapitre 967 -

Le président : Merci. Qui est pour le chapitre 967 ?... 41 voix pour. Qui s'abstient ? 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes, chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 6, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 7.

Article 7.-

Chapitre 990 -

Le président : Qui est pour le chapitre 990 ?... Qui est pour le chapitre 990 ? 41 voix pour.
Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes, chapitre 964.

Chapitre 964 -

Le président : Même vote pour le chapitre 964 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 023.

Chapitre 023 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons en section d'investissement, chapitre 021.

Chapitre 021 -

Le président : Même vote pour le chapitre 021 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total recettes.

Total recettes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons en autorisations de programme, chapitre 904.

Chapitre 904 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total autorisations de programme.

Total autorisations de programme -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons en crédits de paiement, chapitre 904.

Chapitre 904 -

Le président : Même vote sur le chapitre 904 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total crédits de paiement.

Total crédits de paiement -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 7, même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 8.

Article 8.-

Le président : Je vous remercie. Qui est pour l'article 8 ?... Qui s'abstient ? 10 abstentions et 47 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

Le président : Article 9.

Article 9.-

Le président : En recettes directes, le chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Je mets aux voix le chapitre 967. Qui est pour ?... Qui s'abstient ? 10 abstentions et 47 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

Le président : Chapitre 971.

Chapitre 971 -

Le président : Même vote pour le chapitre 971 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons en dépenses directes, chapitre 967.

Chapitre 967 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Chapitre 971.

Chapitre 971 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 9, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 10.

Article 10.-

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article 10. Qui est pour ? 31 voix pour. Qui s'abstient ? 10 abstentions. Qui est contre ? 16 contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Article 11.

Article 11.-

Le président : En recettes directes, chapitre 990.

Chapitre 990 -

Le président : Qui est pour le chapitre 990 ?... Qui s'abstient ?... 26 abstentions, 31 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : Chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total recettes directes.

Total recettes directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons aux dépenses directes, chapitre 991.

Chapitre 991 -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Total dépenses directes.

Total dépenses directes -

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de l'article 11, même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons à l'article 12.

Article 12.-

Le président : Même vote pour l'article 12 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Sur l'ensemble de la délibération, qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 26 abstentions. La délibération est adoptée.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

oOo

AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI
AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA FRANCE AU DEUXIÈME PROTOCOLE RELATIF À LA
CONVENTION DE LA HAYE DE 1954 POUR LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS EN
CAS DE CONFLIT ARMÉ.

Rapport n° 182-2016 du 21 novembre 2016, présenté au nom de la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et du transport aérien, par Madame la représentante Nicole Bouteau.

— Cf. annexe —

Le président : Chers amis, je vous invite à poursuivre sur notre rythme. Cette fois-ci, reprenons l'ordre de passage initial en vous invitant à étudier le rapport 182-2016 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet loi autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, en invitant Madame le rapporteur à bien vouloir présenter son rapport.

VM

M^{me} Nicole Bouteau, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

— Présentation du rapport —

Le président : Merci.

Nous disposons de 30 minutes pour la discussion générale. Donc, il s'agit d'une répartition équitable pour l'ensemble des groupes politiques : 10 minutes pour chaque groupe politique.

Donc, pour poursuivre avec l'intervention du RMA, j'invite l'intervenant du groupe RMA...
Monsieur Faatau.

M. Félix Faatau : *Monsieur le président, bonjour. Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour.*

Nous avons été à nouveau consultés afin de rendre un avis sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Notre avis portera sur les aspects suivants :

- L'établissement des mesures de sauvegarde du patrimoine culturel mobilier et immobilier conformément aux articles 5, 8-a et 9 du projet de loi ;
- l'identification des biens culturels susceptibles de faire l'objet d'une protection renforcée en vertu de l'article 10 du projet de loi.

Pourquoi un tel intérêt pour ce projet de loi, me demanderez-vous ? Pour cela, je citerai quelques événements qui ont défrayé la chronique :

Le 22 mai 2015, Daesh entre dans la ville de Palmyre, surnommée la « Perle du désert ». Dans les jours qui suivent l'arrivée des islamistes, les grands reliefs non transportables de la cour du musée, dont la statue du Lion de Palmyre, sont également détruits ou fortement détériorés.

En mars 2001, les talibans au pouvoir en Afghanistan décident de détruire les statues géantes de Bouddha à Bâmiyân.

Plus près de nous, l'exemple du Marae Nu'uroa à Moorea. 20 ans de négociation, et en 20 ans le site a été vandalisé, détérioré, pillé ; à tel point qu'il a fallu qu'on intervienne à nouveau sur le plan juridique.

Tels sont quelques uns des exemples qui vont appuyer mon propos.

Afin que les générations futures puissent jouir comme nous de notre patrimoine historique, il me semble important que nous adhérons à ce projet de loi. Car, comme le disait Aimé Césaire, écrivain et homme politique français : « Un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. ». Il souligne l'importance de la mémoire, ou plutôt des mémoires dans la construction identitaire et culturelle d'une société.

C'est dans cette optique que j'appelle un avis favorable sous réserves des adaptations proposées par les services techniques du ministère de la Culture. Ainsi, à l'article 9 du projet, il est inséré un dernier alinéa rédigé comme suit : « *Pour son application en Polynésie française, l'interdiction d'exportation mentionnée au a) du présent article s'entend de toute action de transfert des biens culturels à l'extérieur du territoire de la Polynésie française.* ». Pour l'application en Polynésie française des dispositions de l'article 9.2, la mention « *les autorités nationales compétentes* » est remplacée par la mention « *le Président de la Polynésie française ou par le ministre en charge de la culture en Polynésie française.* ».

Je voudrais terminer mon intervention en vous demandant, chers collègues de l'assemblée, un large consensus lors du vote dudit avis afin de montrer l'intérêt de la puissance publique pour sa culture et son patrimoine. Car souvent, il est le parent pauvre d'un gouvernement au détriment d'autres secteurs dits prioritaires.

Je vous remercie et vous adresse mes salutations.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

J'invite le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA... Madame Vanaa.

M^{me} Élise Vanaa : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre*, chers collègues, *bonjour*.

Notre avis est sollicité aujourd'hui sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Décidément, après un « budget de combat », ce sont les conflits armés...

Par cet acte d'adhésion, la France s'engage, même si elle a toujours été impliquée dans les actions de préservation du patrimoine dans le monde, à veiller, lors des conflits armés, à la protection des biens culturels. Ainsi, en dehors des cas de nécessité militaire impérative, toutes précautions, dans la conduite des opérations militaires, devront être prises pour préserver ces éléments de patrimoine. À l'heure où la France est engagée sur de nombreux théâtres de conflits au Moyen-Orient et que plusieurs de ces États en guerre ont d'ores-et-déjà eu à subir des destructions, des pillages, ou des trafics de biens culturels, cette convention est un acte fort d'engagement de la France. Aussi, nous ne pouvons bien sûr pas nous opposer à ce que la France adhère au deuxième protocole relatif à la convention de la Haye de 1954.

Pour notre part, deux sujets lors de l'examen de ce dossier en commission ont pu être évoqués et méritent que l'on s'y attarde un instant.

Nos discussions ont en effet tout naturellement porté sur la question de la sauvegarde de notre propre patrimoine culturel mobilier et immobilier ainsi que sur la question de l'identification des biens culturels polynésiens. Parce que nos monuments historiques constituent, au-delà des intérêts

purement économiques et touristiques, le témoignage tangible de notre passé et de notre identité, ils furent l'objet bien assez tôt, il y a une cinquantaine d'années de cela déjà, de l'édiction de quelques normes et sanctions introduites par la voie de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 relative au Code de l'aménagement de la Polynésie française. Ainsi, ces dispositions du Code de l'aménagement, couplées aux premières dispositions du Code du patrimoine — que nous avons tout récemment pu adopter — constituent, pour notre collectivité, les principaux outils de contrôle et de préservation de notre patrimoine « matériel », la question du patrimoine « immatériel » restant pour l'heure à compléter. Cependant, le travail sur le Code du patrimoine est loin d'être achevé. Les archives, les bibliothèques, les musées, l'archéologie restent en effet des points importants sur lesquels, malheureusement, nous n'avons pas encore été amenés à légiférer.

S'agissant de l'inventaire du patrimoine culturel polynésien, il est vrai que ce travail reste, à plus forte raison, à initier. Le Conseil des ministres a bien adopté le 7 juillet 2006 un état des inventaires existants. Ces inventaires arrêtés au 31 décembre 2005 comprenaient notamment les collections publiques d'objets mobiliers, les fonds d'archives publiques du Pays et les sites archéologiques, historiques et légendaires de la Polynésie française. Ceci étant, en plus d'une mise à jour de cet inventaire, les élus que nous sommes émettons le souhait que soient répertoriés l'ensemble des biens culturels polynésiens situés hors territoire. Ce souhait est évidemment partagé de tous et nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux qu'en parallèle du travail législatif restant à parachever soient alloués les moyens humains et financiers adéquats pour que ce travail d'inventaire puisse un jour aboutir.

Sur ces mots, je confirme le vote favorable du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA sur ce dossier.

Merci.

Le président : Merci.

Pour le groupe UPLD. Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : C'est l'intervention de notre collègue Jacqui Drollet que j'ai l'honneur de lire.

Donc, nous sommes sollicités par le Parlement français afin de donner notre avis sur le projet de loi autorisant l'adhésion de la France au deuxième protocole relatif à la convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Outre les populations locales, les biens culturels sont souvent les premiers à pâtir des destructions ou des pillages en cas de conflits, soit en raison de leur valeur marchande, soit en raison de leur portée symbolique. Le projet de loi qui nous est soumis vise à autoriser la France à adhérer au deuxième protocole relatif à la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Notre histoire contemporaine est jonchée d'exemples de biens culturels détruits par les belligérants. Bombardements de la vieille ville de Dubrovnik en Croatie en 1991 et 1992, destruction des Bouddhas de Bâmiyân par les Talibans en Afghanistan en 2001, Cathédrales de Bagdad anéanties en Irak en 2010 et d'Alexandrie en Egypte en 2011, Mausolée de Tombouctou au Mali en 2012, et plus près de nous, la ville historique de Palmyre en Syrie. Autant d'exemples qui démontrent la nécessité de protéger les monuments emblématiques de nos civilisations mais aussi la fragilité des engagements internationaux lorsque surviennent des conflits armés. Je vous rappelle que la ville de Dubrovnik pourtant protégée par la convention de la Haye n'a pas échappé aux bombardements et à la folie destructrice des hommes.

Le point focal sur lequel nous devrions tous nous interroger est l'importance du patrimoine culturel d'une Nation. Les États membres réunis au sein de l'Assemblée générale des Nations unies ont récemment affirmé que la destruction ou confiscation du patrimoine culturel, qui est une

manifestation de la diversité de la culture humaine, efface la mémoire collective d'une Nation, déstabilise les populations et fragilise leur identité culturelle.

Nous, peuple « *mā'ohi* (NDT : polynésien, autochtone) » avons tout intérêt, pour restaurer notre identité nationale, à récupérer les œuvres de notre patrimoine culturel qui ont été confisquées par le colonisateur. Monsieur Jacqui Drollet avait, à de multiples reprises, interpellé le ministre de la culture afin de connaître de manière exhaustive la liste des œuvres de notre patrimoine culturel disséminées par-devers le monde et d'envisager sérieusement de rapatrier ces œuvres du patrimoine polynésien sur sa terre d'origine. Je rappellerai que les musées du Vatican regorgent d'œuvres polynésiennes, notamment mangaréviennes, *idem* pour de nombreux musées français.

Qu'en est-il, Monsieur le ministre de la culture, et que comptez-vous faire pour qu'un jour nous puissions récupérer nos œuvres ?

Le groupe UPLD votera favorablement cet avis.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Une question a été posée au ministre de la culture, donc, je vais lui céder la parole.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : *Bonjour, Monsieur le président. Bonjour aux dames, aux personnalités politiques et aux maires présents aujourd'hui au sein de notre assemblée.*

C'est un vieux fantasme que de vouloir récupérer tous les objets qu'il y a dans le monde. Nous avons déjà du mal à gérer les objets que nous avons dans notre musée. Je rappelle que nous allons enfin pouvoir agrandir un peu notre musée et le mettre aux normes, mais il faudra...

Il ne faut pas se tromper, ce document... Je ne sais pas si vous connaissez la convention de La Haye. Cela a été signé suite aux exactions qui ont été commises lors de la seconde guerre mondiale, le trafic d'objets d'art qui a été perpétré pendant cette période-là, pour éviter que cela se reproduise. Donc, ce texte met un cadre juridique, mais — on l'a entendu dans diverses interventions — n'a jamais empêché la destruction de sites, ni d'œuvres. C'est un cadre législatif qui est important et il faut qu'on y adhère, c'est vrai. Mais, ce n'est pas avec ce texte que l'on va pouvoir aller partout dans le monde réclamer le retour de nos objets.

Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

S'il n'y a plus d'interventions, j'invite, Madame le rapporteur, de bien vouloir donner lecture de l'avis.

— Cf. annexe —

— Lecture de l'avis —

Le président : Merci. Vito.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : Merci, Monsieur le président.

Merci bien, Monsieur le ministre, pour les réponses que vous nous avez apportées.

Vous nous dites que ce ne sont pas ces quelques pages, vu la réglementation en vigueur, qui nous ramèneront nos objets patrimoniaux. Quelle solution s'offre alors à nous pour que nous puissions le faire ? Disposons-nous d'une solution qui nous permettrait de mener les investigations

nécessaires afin que nos objets disséminés dans tel et tel pays nous reviennent. ? Quelles solutions s'offrent à nous ?

Merci.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Bonjour.

Oui, quelques solutions s'offrent à nous. À vrai dire, il n'y a que deux solutions possibles. Nous pouvons quémander auprès des détenteurs de ces objets qu'ils nous les rendent. Nous avons essayé de le faire, mais cette approche n'a jamais abouti. La deuxième solution consiste à acheter ces objets lorsqu'ils sont mis en vente, ou du moins tenter de les acheter. Et nous avons déjà eu l'occasion de le faire. Et nous avons d'ailleurs un projet qui va dans ce sens. Pour vous donner un exemple, un habit de « tapa (NDT : étoffes indigènes fabriquées à partir de l'écorce de certaines plantes ou arbres.) » est actuellement en vente, il s'agit d'un « tīputa (NDT : habit masculin ne couvrant que les épaules, sorte de poncho.) ». Cet habit est actuellement mis en vente aux États-Unis et nous tentons actuellement de convaincre son propriétaire de ne pas le vendre aux enchères mais de nous le vendre à nous directement à un prix raisonnable. Il ne faudrait pas, effectivement, qu'en cas de vente aux enchères, nous soyons dans l'impossibilité d'acheter cet objet à cause de son prix trop élevé. Le propriétaire de cet habit pense fixer un prix de départ, dans le cadre de la vente aux enchères, à 12 millions de nos francs. Et avec ce prix de départ, nous pouvons être sûrs que les enchères monteront, pour ce « tapa », jusqu'à 40-50 millions, voire plus. Donc, j'essaie d'obtenir un accord afin que ce « tapa » nous soit vendu à nous directement avant d'être mis aux enchères. Et le vendeur est d'accord avec l'idée qu'il faille essayer de ramener ce « tapa » chez nous.

La deuxième solution qui pourrait s'offrir à nous consiste à essayer de signer des conventions avec certains musées du monde afin que dans le cadre d'expositions organisées chez nous, ils puissent nous prêter certaines œuvres pour que nous puissions les voir et les admirer. Certains musées étrangers ont accepté de le faire, je pense notamment au Musée du Quai Branly à Paris. Par contre, nous avons tenté de rencontrer la direction d'autres musées basés à l'étranger, mais la démarche est difficile car ils sont intransigeants en ce qui concerne la protection et la mise en sécurité des œuvres susceptibles d'être transférées jusque chez nous. Le transfert de ces œuvres chez nous serait donc extrêmement onéreux.

Le président : Merci.

Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Messieurs les ministres, mes chers collègues.

Juste un petit mot préalable au vote de cet avis pour, bien sûr, aller dans le sens effectivement de ce qu'a dit notre collègue absent Jacqui Drollet et pour rebondir bien sûr sur le débat qui nous concerne indirectement, à savoir la question de la restitution des biens. C'est sûr, en fait, pour avancer dans le débat... C'est sûr, Monsieur le ministre, qu'il existe un sacré patrimoine dans le Musée que nous avons du mal à gérer. Mais, en fait, le constat que nous faisons — et vous serez, je pense, d'accord avec moi —, c'est que la plupart des éléments patrimoniaux qui sont sortis de la Polynésie n'ont pas la même valeur symbolique que ceux qui sont restés. C'est bien la raison pour laquelle la plupart, en fait, ont été emportés.

En tout cas, d'un point de vue très statistique, en fait, lorsque ces éléments-là sont mis à l'exposition dans les musées de Londres, etc., cela attire quand même beaucoup plus monde pour aller visiter ces objets-là que si nous faisons le même exercice avec les éléments patrimoniaux que nous avons en Polynésie. Mais c'est purement statistique, pour avoir fait au moins une douzaine de visites dans les musées européens.

Je ne prendrai qu'un seul exemple. Nous prendrions le Musée de Londres ou celui de Madrid où nous trouverions, par exemple, le dernier modèle du « *maro 'ura* (NDT : *ceinture de plumes rouge indiquant le rang royal de son porteur*) », je doute qu'il y ait beaucoup d'éléments patrimoniaux quand même en Polynésie française qui aient la même puissance symbole que cet élément-là. Vous me contredirez peut-être.

En tout cas, le sujet n'est pas vraiment celui-là, je pense que le sujet est un bon sujet puisqu'en fait, il nous permet d'établir une relation de partenariat assez claire avec la France dans ce cadre-là. Ce partenariat s'inscrit déjà dans le cadre d'une candidature UNESCO. Donc, il est — j'ai envie de dire — de « bonne guerre » que de le poursuivre au travers d'une posture qui ne soit quand même pas hostile lorsqu'il s'agit de donner notre avis sur l'adhésion de ce même État membre, la France, sur des questions qui portent à la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Donc, c'est comme cela qu'il faut comprendre, en tout cas, le vote que nous allons faire, que nous allons donner en ce qui concerne le groupe UPLD.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

M. Heremoana Maamaatuaiahutapu : Oui. C'est exactement... C'est bien de rappeler qu'il s'agit là d'un texte qui concerne des périodes de conflit armé et pas des périodes de paix. C'est pour cela que je rappelais que ce texte avait été pris en 1954 juste après la seconde guerre mondiale pour éviter le pillage encore des biens culturels qui a été constaté pendant la seconde guerre mondiale. Voilà.

Je pense que, sur les objets qu'il y a à l'international, c'est un débat qui est sans fin. Donc, voilà. Mais, je vais à la fois vous contredire et aller dans votre sens. Vous contredire en disant que nous avons quand même l'une des plus belles et des plus grandes collections ethnographiques sur la Polynésie dans notre musée. Nous avons des objets exceptionnels que nous réclamons les musées du monde entier aussi, en prêt, bien sûr. Après, il y a effectivement quelques objets exceptionnels dans des grands musées que nous essayons d'approcher.

Mais, effectivement, l'idée développée... Je vous ai déjà raconté ici ce qui m'était arrivé en Nouvelle-Calédonie avec mon ami Octave Togna lorsqu'on a voulu kidnapper les objets qui ont été prêtés au Centre du Tjibaou. Eh bien, les vieux là-bas nous ont dit : « Mais qui vous êtes pour reprendre ce que les vieux ont donné ? ». Donc, voilà, il y a aussi cet aspect-là à prendre en compte.

Je l'ai déjà dit ici, j'aime bien l'idée aussi que nos objets soient nos ambassadeurs partout dans le monde. On l'a vu avec l'exposition « Matahoata » au Musée du Quai Branly avec 800 000 personnes qui ont pu visiter cette exposition. Je pense qu'on n'atteindra jamais ces chiffres ici chez nous.

Merci. Merci en tout cas pour le soutien et pour le vote favorable que vous allez faire à cette délibération parce qu'effectivement, comme l'a rappelé Monsieur Tuheiava, c'est quelque chose qui peut nous aider dans bien des domaines et sur quelques dossiers que nous avons, en ce moment, en cours.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Je mets aux voix l'avis. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES À L'IMPORTATION

Rapport n° 175-2016, en date du 15 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur et Madame les représentants Antonio Perez et Armelle Merceron.

— Cf. annexe —

Le président : Et nous allons poursuivre nos travaux en parlant un peu de tabagisme et profiter de la présence de notre ministre de la santé en vous invitant à examiner le rapport 175-2016 sur le projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation en invitant son rapporteur, Monsieur Perez...

M. Antonio Perez, rapporteur : Merci. Monsieur le président de notre honorable assemblée, Monsieur le vice-président-sénateur, Madame la ministre, Messieurs les ministres, Madame la sénatrice, Madame la députée, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, bonjour.

— Présentation du rapport —

TH

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Pour ce texte, nous disposons de 60 minutes de temps de parole. J'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Levy-Agami...

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

En septembre dernier, Monsieur Christophe Plee, alors Président de la CGPME, se disait soulagé par l'annonce du pacte de stabilité fiscale d'Édouard Fritch précisant — je cite — que les entreprises étaient surtaxées en Polynésie.

Quelle définition donner à la notion de stabilité fiscale ? On pourrait *a priori* penser qu'il s'agit de ne plus créer de nouveaux impôts, voire de ne pas augmenter les taux en vigueur. Que nenni ! +38 % sur le tabac, +40 % sur la taxe sur la publicité des produits sucrés, création de taxes spécifiques pour la téléphonie mobile et pour internet, comme si nous ne payions pas suffisamment cher ces services ! On apprend en commission des finances qu'en plus de cette annonce tape à l'œil de pacte de stabilité fiscale, le gouvernement s'oriente finalement vers une fiscalité comportementale ! Pour le quidam, cette notion peut paraître abstraite, mais pas pour le gouvernement qui déguise son besoin de faire rentrer des recettes fiscales à tout prix en prônant une fiscalité comportementale. En somme, en surtaxant le tabac et les produits sucrés, le comportement des consommateurs va changer. Ce qui nous trouble c'est qu'au final, pour l'initiateur de cette fiscalité à dimension humaine, les effets escomptés risquent de ne pas être au rendez-vous.

Je cite : « *Les vices ont la peau dure, et c'est vrai qu'on a fait le choix d'une augmentation [...] Il y a eu une baisse lorsque la taxation du tabac a été considérablement durcie, mais finalement, on oublie ces choses-là et la consommation reprend.* ». On comprend, à la lumière de ces déclarations, que le gouvernement, sous couvert de fiscalité comportementale, veut endormir les Polynésiens. Il s'agit bien d'un alourdissement de la fiscalité ! Nous ne sommes pas dupes ! Les faits confirment que le gouvernement veut seulement remplir les caisses grâce à une fiscalité accrue. Si tel n'était pas le cas, ces taxes seraient affectées sur des fonds de prévention et d'intervention en matière sanitaire.

Ce qui a été également retenu au niveau des discussions que nous avons eues, ce sont ces diverses dispositions fiscales, une série d'exonérations prévues à moins d'un an et demi des élections territoriales. Pour exemple, l'exonération portant sur les équipements sportifs... Le dispositif tel que vous le prévoyez consiste à accorder une exonération de droits et taxes à l'importation aux fédérations sportives délégataires de service public qui commanderaient directement leurs équipements et articles de sport à l'extérieur de la Polynésie française. Nous nous sommes opposés à votre projet en commission des finances et avons formulé un certain nombre de réserves. Aussi, vous ne serez pas étonnés du dépôt d'un amendement par notre groupe dans le souci de protéger l'emploi local, de privilégier les commandes auprès d'équipementiers locaux et de ne pas nuire à la production locale. Cet amendement consiste à ne pas autoriser les commandes directes à l'extérieur de la Polynésie française, à faire en sorte que la commande soit passée avec une société agréée par le Conseil des ministres et dont le siège social est basé en Polynésie française, à étendre ce dispositif à toutes les fédérations sportives et à ne permettre les commandes que pour des produits qui ne sont pas fabriqués en Polynésie française.

Rappelons que le domaine sportif représente en Polynésie française de nombreux emplois au niveau du commerce avec des équipementiers comme Nike Shop, Aito Sport, Olympians Sports, ou encore Intersport pour ne citer que les plus importants, qui payent des impôts locaux, louent des espaces commerciaux, versent des salaires et règlent des charges sociales importantes. La décision d'autoriser les fédérations sportives à commander directement leurs équipements à l'extérieur de la Polynésie française risque de sonner le glas de leur activité en Polynésie française avec, à la clé, plus de chômage et moins de recettes fiscales pour la collectivité. Un arrêté pris en Conseil des ministres devrait encadrer les marges des équipementiers agréés afin d'éviter un effet d'aubaine.

Le domaine sportif représente en Polynésie française de nombreux emplois, je vous le disais, mais également au niveau de la production locale d'équipements sportifs. Le Pays, par le biais de l'ACDE et des dispositifs plus récents, a soutenu les patentés qui ont investi dans la production de rames, la fabrication de *pirogues*, la production de surf, etc. Permettre aux fédérations d'importer directement ces équipements reviendrait à détruire tous les efforts faits par la collectivité pour valoriser le savoir-faire polynésien et contribuerait à augmenter la liste déjà très importante de demandeurs d'emploi. Il serait contre-productif que des subventions versées chaque année aux fédérations sportives locales par notre collectivité participent à la destruction d'emplois polynésiens et à la perte de recettes fiscales.

Pour conclure, le vice-président sénateur indiquait en commission des finances, concernant le cadeau fiscal de 220 millions de francs accordé à l'État par la Polynésie française sans conditionnalités, que le Pays va tout de même récupérer 200 millions de recettes avec la certitude que le Bougainville sera domicilié en Polynésie française et que ce sont des entreprises polynésiennes qui bénéficieront des travaux qui ne manqueront pas d'être mis en œuvre dans la gestion de ce navire sur nos eaux. Certes... Vous trouverez tout de même, chers collègues, que participer au financement des compétences régaliennes de l'État va à l'encontre de l'esprit de notre statut d'autonomie dont le TAHOERA'A HUIRAATIRA — preuve en est encore aujourd'hui — demeure le seul défenseur !

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'invite l'intervenant du groupe RMA... Vous avez la parole.

M^{me} Sylvana Puhetini : Merci, Monsieur le président.

Avec ce projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales à l'importation, le gouvernement s'inscrit dans une démarche de fiscalité comportementale.

L'idée n'est en effet pas tant d'engranger davantage de recettes, mais plutôt de les sécuriser et d'inciter les consommateurs à changer de comportement, voire de mode de vie. C'est l'objectif de cette modification de la fiscalité qui propose donc une augmentation de plus de 38 % du prix du tabac à partir du 1^{er} avril 2017. Le paquet de cigarettes va ainsi passer de 750 F CFP à 1 050 F CFP, et avec une telle hausse de la taxation, il faut s'attendre à ce que, parallèlement, les volumes de consommation de tabac diminuent, du moins dans un premier temps. L'estimation qui a été faite, à savoir une recette additionnelle de l'ordre d'un 1,4 milliard F CFP, a bien été réalisée en tenant compte de cette baisse des volumes justement, et elle sera affectée au FELP qui, comme vous le savez, sert notamment à financier notre régime de solidarité.

Cette proposition qui répond aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) est bien évidemment également portée par le ministre de la santé qui a constaté une forte augmentation de consommation de tabac en Polynésie française, notamment chez les plus jeunes et les femmes.

Sur les produits sucrés, c'est le même objectif qui est affiché, à savoir faire en sorte de modifier les comportements. Dans un premier temps, comme nous le verrons tout à l'heure avec la loi du pays modifiant le code des impôts, il s'agit de taxer à hauteur de 40 % la publicité sur les boissons sucrées et alcoolisées. Une autre loi du pays est dans les tuyaux et devrait nous arriver très bientôt pour taxer directement les boissons sucrées. Une partie des recettes issues de cette taxation permettra de financer les pathologies lourdes qui découlent de la consommation de ce type de produits, comme le diabète ou l'obésité, et une autre partie servira à agir sur la prévention.

Depuis la disparition de l'EPAP, il n'y a plus de budget réellement dédié à la prévention, et il me semble que nous devrions peut-être réfléchir à recréer un fonds spécifique dans lequel seraient affectées toutes ces taxes. Ce fléchage précis nous donnerait l'assurance d'une plus grande efficacité et surtout d'une réelle transparence quant à l'affectation de ces crédits. Je tiens à féliciter et remercier le Président qui nous annoncé ce matin la création prochaine d'une délégation interministérielle à la prévention.

Cette loi du pays nous propose par ailleurs d'exonérer partiellement les droits et taxes en faveur du navire de la Marine nationale, le Bougainville, à hauteur de 50 %. J'ai pu entendre en commission — je cite — ce « cadeau fiscal » fait à l'État. Mais il faut savoir que si nous ne faisons pas ce geste fiscal, le Bougainville ira appareiller en Nouvelle-Calédonie où il n'aura aucune taxe à payer. Or, ce bâtiment servira notamment à assurer les missions de l'État en termes de surveillance de la pêche maritime, de lutte contre les activités illicites sur nos 5 millions de km² de zone économique exclusive, et de sauvetage en mer. L'actualité nous l'a encore démontré récemment avec la disparition de Meherio et Laurent et les recherches menées par le JRCC pendant six jours entre Huahine et Maïa'o. S'ils ont finalement été retrouvés par des pêcheurs, il n'en demeure pas moins que l'État a déployé des moyens qui se chiffrent à 113 millions F CFP pour six jours de recherches, même s'il est bien évident que dans ces circonstances, la vie n'a pas de prix. Ce que je veux dire ici c'est que cette exonération ne représente, dans l'absolu, que 200 millions F CFP. Une bagatelle au regard des sommes engagées par l'État dans ses missions de sauvetage en mer.

Enfin, concernant le troisième volet de cette loi du pays, des mesures d'ajustements techniques de la réglementation douanière sont prévues. C'est ainsi que la taxe statistique est modifiée afin que désormais elle puisse être liquidée en cas d'exportation définitive en suite d'admission temporaire.

Pour redonner plus de pouvoir d'achat aux ménages, il est également proposé d'exonérer de droits et taxes les manuels scolaires dont l'importation est pour l'instant soumise à une TVA de 5 %. Idem pour la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche dont la TVA est actuellement de 2 %.

Concernant l'exonération des droits et taxes sur les importations d'équipements sportifs, nous nous exprimerons tout à l'heure lorsque nous examinerons cet article car, suite à nos discussions en commission législative, nous avons prévu un amendement afin d'élargir cette exonération à toutes les fédérations qui sont agréées.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Madame Tevahitua.

M^{me} Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Ce projet de loi du pays portant diverses mesures à l'importation constitue une « mise en bouche » à l'examen du paquet fiscal que le gouvernement souhaite mettre en œuvre en 2017. Par paquet fiscal, nous entendons l'ensemble des mesures à caractère fiscal et social que votre majorité nous a concocté avec une imagination sans fin pour inventer des nouvelles taxes ou renforcer des taxes existantes.

Nous avons utilisé à dessein le terme culinaire de « mise en bouche » car, à notre sens, ce premier projet de loi du pays donne le ton quant à la configuration du budget 2017. Pour ma part, je dirais que ce texte s'apparente à une potion amère que le gouvernement souhaiterait nous faire avaler pour ne pas dire ingurgiter par cuillerées successives. Souvenez-vous Mesdames et Messieurs, de ces remèdes de grand-mère à l'amertume prononcée qu'il nous fallait jadis absorber pour guérir nos petites maladies. Nos parents allaient même jusqu'à nous expliquer que l'amertume de ladite potion était une condition *sine qua none* à notre guérison. La majorité procède de la même manière aujourd'hui et nous explique dans sa grande magnanimité que l'augmentation des droits de consommation sur les tabacs, qu'il s'agisse des cigarettes ou des tabacs à rouler, est destinée principalement à lutter contre les méfaits du tabagisme sur la santé, c'est-à-dire à protéger les fumeurs de leur propre turpitude.

Bien évidemment, personne ne viendra contredire cette démarche annoncée, louable en soi ; mais à y regarder de plus près, le gouvernement a en réalité trouvé, sous couvert de lutter contre la consommation de tabac, une méthode simple et efficace pour remplir les caisses du Pays. Pour être plus précis, c'est le Fonds de lutte contre la pauvreté (FELP) qui sera abondé par les recettes générées par cette augmentation de la fiscalité sur le tabac. Pour rappel, en 2015, cette augmentation du prix du tabac aura rapporté 4,760 milliards F CFP et devrait rapporter 6,260 milliards F CFP en 2017.

Ce qui nous interpelle c'est l'absence ne serait-ce que d'une ébauche, d'un embryon de politique publique gouvernementale de lutte contre le tabagisme dans notre pays. Nous nous adressons à vous, chers collègues de l'assemblée. Avez-vous entendu sur les ondes ou vu sur nos chaînes de télévisions publiques des campagnes massives et continues de sensibilisation aux méfaits du tabagisme ? Depuis octobre 2014, date de mise en application de la loi sur les tabacs, le gouvernement a-t-il affecté une partie significative des recettes fiscales sur le tabac à des opérations de sensibilisation d'envergure contre le tabagisme dans nos écoles, dans nos collèges, dans nos administrations et établissements publics ? Qu'en est-il des plans de sevrage indispensables à l'annihilation de ces addictions ? La réponse à ces questions est : Néant ! Le gouvernement s'est contenté de capter ces nouvelles recettes fiscales pour reconstituer son trésor sans se préoccuper de proposer un véritable plan intégré de prévention et de lutte contre le tabagisme.

Le rapport invoque en page 3 l'exemple de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie qui ont augmenté significativement et à juste titre le prix des paquets de cigarettes (par exemple, 1 500 F CFP pour un paquet de cigarette en Nouvelle-Zélande). Mais il faut aller bien plus loin dans la démarche et s'inspirer de l'exemple néo-zélandais avec de réels objectifs de santé publique

La Nouvelle-Zélande ambitionne de devenir la première Nation non fumeur dans le monde à l'horizon 2025. Quelles sont les mesures qui figurent dans le plan d'action du gouvernement néo-zélandais :

- Première mesure : affecter la totalité des recettes fiscales sur le tabac à la prévention et la lutte contre le tabagisme. Nous vous disons bien l'intégralité des recettes fiscales sur le tabac !
- Deuxième mesure : contravention de 10 000 dollars en cas de vente à un mineur.
- Troisième mesure : interdiction de vente de tabac dans les supermarchés, épiceries et commerces de proximité.
- Quatrième mesure : interdiction de fumer en voiture, dans des logements en location, à l'extérieur de tous les bâtiments publics ;
- Cinquième mesure : mise en place d'une véritable police anti-tabac.
- Sixième mesure : stockage des paquets de cigarettes dans des cylindres hermétiques soustraits du regard des consommateurs et placés sous clés.
- Septième mesure : opérations de sensibilisation de grande ampleur.

Autre potion amère que le gouvernement voudrait nous servir et nous faire avaler, c'est le cadeau fiscal à la Marine nationale, puisqu'il s'agit d'exonérer purement et simplement l'État français du paiement des droits et taxes à l'importation d'un navire militaire. Le gouvernement veut nous faire avaler une pilule à 220 millions F CFP à laquelle nous renoncerions au motif que l'État français assure en contrepartie les missions de surveillance de notre ZEE. À cela, le groupe UPLD s'oppose fermement. Que l'État français honore, comme tout contribuable, les droits et taxes à l'importation de son navire militaire !

MB

Le dernier point saillant du projet de loi du pays concerne l'exonération de TVA relative à l'importation de manuels scolaires en soutien à la politique éducative. L'UPLD milite, Madame la ministre de l'éducation et Monsieur le ministre des finances, pour adopter une démarche globale visant à intégrer les produits culturels importés dans la liste des produits de première nécessité et à exonérer de TVA l'ensemble des produits à vocation culturelle conçus et édités localement.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je laisse la parole au gouvernement. Monsieur le ministre de la santé, vous avez la parole.

M. Patrick Howell : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les honorables conseillères et conseillers de l'assemblée de la Polynésie française, je vais donc en tant que ministre de la santé vous parler un petit peu du tabac. Vous avez eu une version très économiste de ce que vous venez donc d'entendre, moi je prendrai une version plus sanitaire.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le tabac est l'une des principales causes de décès et de maladie. La consommation de tabac est l'une des plus grandes menaces ayant jamais pesé sur la santé publique mondiale. Et selon toujours l'Organisation mondiale de la santé, une personne environ meurt toutes les 6 secondes de ce fléau sur la planète Terre. Mais, parallèlement, les fumeurs de cigarette ont tendance à exposer involontairement les non-fumeurs à la fumée. Voilà ce que nous constatons selon l'Organisation mondiale de la santé.

Mais, lorsque je m'intéresse également aux chiffres qui nous sont délivrés par la CPS, il convient de savoir que le tabac va également s'incruster dans les longues maladies. En 2014, nous avons quelque chose comme 14 % de notre population qui était touchée par les longues maladies et cela représente plus de 50 % de nos dépenses en matière de santé. Mais, lorsqu'on approfondit un peu plus, on s'aperçoit que de 1996 à 2014, nous avons eu, au niveau des affections pulmonaires, plus de 981 % de cas d'augmentation. Et lorsqu'on jette un coup d'œil sur les pathologies cardiovasculaires, on est passé à + 352 %. Donc, nécessairement, sur le plan sanitaire, ça doit nous faire réfléchir. Est-ce que nous devons continuer simplement à parler, je dirai, des aspects d'ordre économique ? Est-ce qu'il ne faudrait pas s'intéresser un peu plus à l'aspect sanitaire ? Évidemment, dans cet aspect sanitaire, il y a de la prévention, mais il y a également l'aspect soin. Donc, ceux qui sont touchés par ces pathologies dues au tabac, il faut bien trouver des moyens financiers pour pouvoir soigner donc une partie de notre population qui a malheureusement, je dirais, un comportement non vertueux vis-à-vis d'elle-même.

Alors, qu'est-ce qu'il se passe au niveau de ce tabac ? Nous avons plus particulièrement quelque chose d'insidieux qui s'appelle de la nicotine. Cette nicotine, en fait, contient ce qu'on appelle de la dopamine. Alors, dopamine, c'est une espèce de substance qui va créer des conditions en déclenchant des sensations de plaisir. Et cette sensation de plaisir, certains l'appellent la molécule du bonheur. Mais cette sensation de plaisir, elle va s'installer chez le fumeur pendant un certain temps et elle va disparaître. Ce qui va pousser donc le fumeur à reprendre une seconde cigarette, une deuxième et une troisième, parce qu'il est dans cette sensation de plaisir. Donc, nous avons affaire là à un produit qui est assez insidieux et il s'agit de créer les conditions, pour ce qui est fait à l'heure actuelle à travers la fiscalité, pour tenter de changer le comportement de cet individu qui fume.

Sachez que le combat dans ce type de situation en matière de prévention n'est pas un combat facile, d'autant plus qu'il s'agit d'un produit qui provoque une sensation de plaisir. Imaginez-vous le secteur de la santé qui crée les conditions pour que celui-là même qui fume ce tabac et qui est dans cette sensation de plaisir, lui dire : « Plus de sensation de plaisir, il faut s'arrêter ! » Bien malin celui qui arrivera, simplement en expliquant ce que je viens de vous dire, à le faire s'arrêter. Donc, il nous faut quelque part caresser un petit peu son portefeuille pour pouvoir mieux le convaincre. C'est ce qui est fait à travers cette proposition.

Et il convient également de savoir que pour ceux qui fument, cette nicotine et cette dopamine, qui est une substance psycho-active, a tendance à se dans un premier temps, et est peut-être également un coupe-faim, et ce qui fait penser donc à certains que c'est la meilleure façon — pourquoi pas ? — de maigrir. Mais, parallèlement, au bout d'un certain temps, cela fait accélérer le rythme cardiaque et des complications cardiovasculaires. Et d'ailleurs, lorsque vous vous approchez d'un grand fumeur, vous vous trouvez quand même dans l'obligation de retenir votre respiration, parce qu'il y a quand même quelques odeurs suspectes qui vont s'imprégner au niveau des vêtements, voire des cheveux. Et ensuite, vous êtes dans l'obligation de faire un dégagement, je dirai, élégant au vu de ces odeurs. Mais vous devez ensuite reprendre votre souffle pour pouvoir survivre à cette approche très particulière.

Donc, nous sommes dans une situation où, face au tabac, il n'est pas facile de convaincre ceux qui fument. Et pourtant, nous nous apercevons qu'au niveau de notre jeunesse, les chiffres sont en train d'augmenter et ils se mettent dans une situation de dépendance. Donc, cela voudrait dire que lorsqu'ils seront adultes, ça sera pire. Ils vont diminuer leur espérance de vie et à partir donc de là, ils vont ensuite nous coûter énormément cher au niveau de notre système de sécurité sociale. Donc, nous sommes dans une situation pratiquement de non-assistance à personne en danger, d'où donc cette décision du gouvernement d'aider en quelque sorte ceux qui sont de gros fumeurs à changer leur comportement.

Et je vais laisser la parole maintenant à la partie financière du débat. (*Applaudissements.*)

M^{me} Nicole Fareata-Sanquer : Merci, Monsieur le président. (*Rires.*)

Donc, après cette petite leçon — bon, pour ceux qui sont déjà *addicted*, on va dire —, on va parler de sport pour être bien dans sa tête et être bien dans son corps. C'est la nouvelle devise, n'est-ce pas ?... Alors, cette exonération au niveau des équipements sportifs, tout d'abord, est une demande qui vient des fédérations, et non pas de la ministre de l'éducation. Donc, n'allez pas vous méprendre sur mes intentions, comme j'ai pu l'entendre à la radio, par exemple, et puis que j'ai pu lire dans les rapports des dernières commissions. En effet, c'est une demande des fédérations, puisque, en fait, les négociations, je veux dire, entre le ministère de l'éducation et le ministère des finances ont commencé au mois de mai avec un cas très concret : la fédération de taekwondo qui avait reçu un don de la fédération internationale de Taekwondo de 10 000 \$ d'équipements. Malheureusement, en arrivant ici, il fallait payer les taxes de douane et ils n'avaient pas les moyens pour le faire. Donc, nous, nous sommes penchés sur la question, et les douanes m'expliquent que l'exonération existait auparavant jusqu'en 2012. Mais tellement il y a eu d'abus, le monde sportif a été écarté de toute exonération. Alors, les douanes m'ont demandé un cadre pour pouvoir rouvrir cette exonération. Ça existait auparavant, mais on utilisait... Évidemment, on voulait s'acheter un appareil, un équipement sportif personnel, eh bien on faisait croire que c'était l'association ou la fédération qui en avait besoin. Et donc, devant cet abus, eh bien, on a coupé cette exonération.

Donc, aujourd'hui, le cadre fixé par le ministère des sports est évidemment d'attribuer aux fédérations délégataires de service public... Mais, après discussion, nous allons étendre cette exonération à toutes les fédérations. Et évidemment, il faudra prouver que l'équipement acquis sera bien utilisé pour le développement de la discipline et non pas à des fins personnelles.

Voilà. Ça, c'est le cadre juridique de l'exonération.

Après, venir me dire que les sociétés vont fermer, qu'il y aura du monde au chômage... Non, il ne faut pas non plus exagérer. Là, on parle bien d'équipements utilisés par la fédération dans le cadre de son développement. Là, je pense notamment aux écoles, des fédérations, écoles de judo, écoles de football, où là on a besoin de matériels et d'équipements. L'équipement personnel du sportif ne sera pas exonéré, et on ira toujours dans les sociétés qui sont citées. Les aides en nature octroyées par le gouvernement... Les fournisseurs seront toujours ces mêmes sociétés. On ne vient pas empêcher une fédération d'avoir recours à des magasins spécialisés, mais on est venu poser un cadre pour aider les fédérations qui ont de moins en moins de subventions, eh bien, à avoir un peu d'air quoi...

Ensuite, concernant les manuels scolaires, là aussi nous sommes partis d'un cas concret. Une institutrice, à Aakapa aux Marquises, qui commande donc du matériel scolaire, des manuels scolaires pour sa classe, eh bien elle doit s'acquitter des taxes, au fin fond d'une vallée. 22 000 francs qu'elle doit payer de sa poche ! Donc, là aussi, nous venons à partir de cas concret. Alors, nous avons choisi d'appliquer la réforme des collèges à partir de la rentrée 2016 et de changer les programmes. Eh bien, il y a des nouveaux manuels scolaires. On vient aider le système éducatif, là, afin que nos enfants aient les derniers manuels scolaires qui correspondent à la réforme et au nouveau programme.

Donc, il n'y a pas du tout d'intention politique derrière ces mesures.

Merci. (*Applaudissements.*)

Le président : Merci. Une dernière intervention de Monsieur Perez et nous examinerons la loi du pays.

M. Antonio Perez : *Merci.* Avant tout, je voulais remercier notre ministre, *docteur (NDT : Par extension, M. Patrick Howell.)* qui a fait une intervention en bon père de famille, qui nous expliquait encore une fois, s'il le fallait, que la consommation de tabac est nocive pour l'être humain. Donc, merci de votre persévérance pour nous faire passer ce message aux élus que nous sommes, parce que nous d'abord nous devons montrer l'exemple.

Par rapport à la batterie de mesures qui nous sont proposées, je voulais soulever une qualité notable dans ce texte, c'est la complémentarité de deux mesures, celle qui fiscalise un acte nocif, la consommation de tabac, et l'autre mesure qui exonère un acte positif pour l'être humain, c'est la pratique du sport. Et donc, l'exonération des matériels sportifs à l'importation pour les fédérations, c'est un soutien aux mouvements sportifs, c'est un soutien à toutes ces personnes qui œuvrent pour le bien de nos jeunes et pour notre bien en général. Parce que la pratique du sport, la pratique d'une activité physique régulière est très recommandée, et notre *docteur* n'arrête pas de nous le dire.

Concernant les craintes qui ont été formulées par rapport à la sauvegarde de l'emploi local, je pense qu'il y a effectivement deux marchés distincts. Le marché, bien entendu, des commerçants, des magasins spécialisés qui s'adressent donc aux particuliers et aux jeunes en général, et ce « marché » des fédérations qui ont besoin de se pourvoir en matériel. Et c'est à eux que l'on pense. Et cette mesure permet aux fédérations, en fait, d'avoir une liberté d'actions plus large, puisqu'une fédération va avoir une commande spécifique en termes de quantité, une fédération va avoir une commande spécifique en termes du type de matériel, et également avec un calendrier qui est propre à cette fédération en fonction des événements et de l'organisation des actions qu'elle mène en cours d'année. Donc, là, nous sommes bien dans un texte complémentaire et un texte qui vient soutenir les associations, les fédérations et les mouvements sportifs, et nos jeunes. Et donc, nous demandons à nos collègues de soutenir ce texte.

Merci.

Le président : Merci. Je vous invite à examiner le projet de loi du pays en vous invitant à l'article LP 1. Monsieur le rapporteur, article LP 1.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

Le président : Merci. La discussion est ouverte. Je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ?... 41 voix pour. Qui s'abstient ?... 16 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Article LP 2.

Article LP 2.-

Le président : La discussion est ouverte sur l'article LP 2. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le président.*

Sur cet article, l'article 2, lors du débat qui s'est tenu en commission, il a été question de ce bateau appartenant à l'État, qui a été acquis par l'État afin d'exercer ses compétences. Mais ce qui est dérangeant c'est qu'il s'agit là d'un bateau qui vient en remplacement d'un autre bateau qui existait auparavant. Si vous ne le saviez pas, le bateau qui a été remplacé était en fait utilisé par des douaniers qui, à cause d'actes inqualifiables qu'ils ont commis, font actuellement face à la justice. C'est ce bateau qui est aujourd'hui remplacé par ce nouveau vaisseau car son capitaine l'avait en plus fait s'échouer sur le récif. Et aujourd'hui, ils nous demandent, dans le cadre du remplacement de l'ancien bateau qui avait pourtant été pris totalement en charge par l'État, de consentir à une participation financière.

Nous estimons que ce n'est pas acceptable. Premièrement, parce que c'est bien grâce à nous que l'État peut affirmer — comment dire ? — qu'il est propriétaire de ces 5 millions de km2 de surface maritime. Cela signifie aussi qu'il revient à l'État de gérer et de surveiller cet espace

maritime et tout ce qu'il s'y passe. Et pour aider l'État français dans cette mission qui lui est dévolue, nous voilà à piocher dans les poches de notre population pour assumer une charge financière qui devrait pourtant être prise en charge par l'État. Et si l'on fait le parallélisme avec les fautes commises par l'État dans notre pays et la souffrance des victimes des essais nucléaires qui continuent à souffrir aujourd'hui encore, je préférerais que l'on reverse cet argent à toutes ces victimes du nucléaire plutôt qu'à l'État qui refuse de réparer les conséquences de ses méfaits dans notre pays. Nous pourrions réfléchir sur ce dossier que notre ministre qualifie de disque rayé... Même s'il est rayé, ça ne reste pas moins un disque. Et il est vrai qu'un disque non rayé est plus agréable à écouter, parce qu'un disque rayé, lui, tourne en boucle sans s'arrêter.

Aussi, pour notre part, Monsieur le président, nous ne pouvons pas voter en faveur de cet article 2.

Merci.

Le président : Merci. S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix l'article LP 2. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... Qui est contre ?... 26 voix contre.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 voix contre.

Le président : Article LP 3.

Article LP 3.-

Le président : Merci. Pas d'intervention sur l'article LP 3. Qui est pour ?... Qui s'abstient ?... 16 abstentions et 41 voix pour.

ADOPTÉ, à mains levées, par 41 voix pour et 16 abstentions.

Le président : Article LP 4.

Article LP 4.-

Le président : Merci. Deux amendements ont été déposés. J'appelle, dans un premier temps, pour l'amendement n° 14254 qu'elles déposent, Mesdames Manutahi Levy-Agami et Alice Tinorua à bien vouloir présenter vos amendements. Madame Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Donc, il est proposé de modifier l'article LP 4 comme suit :

I.- Le II.- de l'article LP 83-1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« II.- La franchise est accordée sous réserve que les matériels, articles et équipements spécifiques :

1°) soient importés par une fédération sportive ayant passé commande auprès d'une société agréée par le conseil des ministres et dont le siège social est basé en Polynésie française ;

2°) concourent directement par leur nature à l'exercice de la discipline sportive ;

a) pour être utilisés exclusivement par ces fédérations pour leurs besoins directs ;

b) ou mis à disposition par ces fédérations au profit des associations sportives qui leur sont affiliées pour être utilisés uniquement au sein desdites associations, cette mise à

disposition s'effectuant sous l'entière responsabilité des fédérations quant à leurs obligations vis-à-vis des autorités douanières.

Toute utilisation des marchandises en dehors du cadre fédératif ou associatif, est proscrite.

3°) Aient fait l'objet d'une autorisation au préalable de ministère chargé des sports.

Cette autorisation conditionne l'octroi de la franchise et doit être produite à l'appui de la déclaration douane d'importation des marchandises concernées.

4°) Ne soient pas produits en Polynésie française.»

II.- Au premier alinéa du III.- de l'article LP 83-1, les mots : « titulaire d'une délégation de service public » sont supprimés.

Exposé sommaire :

Il est proposé dans le souci de protéger l'emploi local de privilégier les commandes auprès des équipementiers locaux et de ne pas nuire à la production locale.

Rappelons que le domaine sportif représente en Polynésie française de nombreux emplois au niveau du commerce avec des équipementiers comme Nike Shop, Aito Sport, Olympians sports ou encore Intersport — pour ne citer que les plus importants — qui paient des impôts locaux, louent des espaces commerciaux, versent des salaires et règlent des charges sociales importantes. La décision d'autoriser les fédérations sportives à commander directement leurs équipements à l'extérieur de la Polynésie française risque de sonner le glas de leur activité en Polynésie française avec, à la clé, plus de chômage et moins de recettes fiscales pour la collectivité.

Un arrêté pris en Conseil des ministres devrait encadrer les marges des équipementiers afin d'éviter un effet d'aubaine.

Le domaine sportif représente en Polynésie française de nombreux emplois, et également au niveau de la production locale d'équipements sportifs. Le Pays, par le biais de l'ACDE et des dispositifs plus récents, a soutenu les patentés qui ont investi dans la production de rames, la fabrication de *pirogues*, la production de surf, etc. Permettre aux fédérations d'importer directement ces équipements reviendrait à détruire tous les efforts faits pour valoriser le savoir-faire polynésien et contribuerait à augmenter la liste déjà très importante de demandeurs d'emploi.

Il serait, à notre sens, contreproductif que les subventions versées chaque année aux fédérations sportives locales participent à la destruction d'emplois polynésiens et à la perte de recettes fiscales.

VM

Le président : Merci, Madame la représentante.

Y-a-t-il des interventions sur l'amendement ?... Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, je voulais remercier Mesdames Manutahi Levy-Agami et Tinorua pour cette initiative.

Cependant, pour m'être déjà exprimé tantôt, je pense que le risque de porter préjudice à l'emploi local est inexistant voire très faible dans la mesure où il y a bien deux marchés et les magasins spécialisés continueront à avoir leur clientèle habituelle. Donc, il n'y a pas, à mon sens, de risque par rapport à ces commerçants.

Deuxième point : la procédure qui est proposée semble rendre plus complexes, en fait, les démarches à adopter par les fédérations, et donc, on irait à l'encontre de l'objectif initial qui est le soutien au mouvement sportif et le soutien à ces fédérations et, par incidence, à toutes les associations qui sont gérées par ces fédérations.

Le président : Bien. Merci.

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?... 16 voix pour. Qui s'abstient ?... 10 abstentions. Qui est contre ?... 31 voix contre. L'amendement est rejeté.

REJETÉ, à mains levées, par 31 voix contre, 16 voix pour et 10 abstentions.

Le président : J'appelle l'amendement n° 14322 déposé par Monsieur Antonio Perez...

M. Antonio Perez : Il est proposé de modifier l'article LP 4 du projet de loi du pays comme suit :

I.- Au 2^e alinéa du II.- de l'article LP 86-1, les mots : « titulaire d'une délégation de service public » sont remplacés par les mots : « agréée par le Président de la Polynésie française » ;

II.- Au 1^{er} alinéa du III.- de l'article LP 83-1, les mots : « titulaire d'une délégation de service public » sont supprimés.

Le reste sans changement.

Il s'agit, Monsieur le président, chers collègues, d'étendre le bénéfice du régime de l'exonération de droits et taxes en faveur de certains équipements sportifs aux fédérations sportives agréées mais non titulaires d'une délégation de service public.

Le régime de l'agrément des fédérations sportives est fixé par l'arrêté n° 99/CM du 21 janvier 2000 modifié. Cet agrément, délivré par le Président de la Polynésie française ou le ministre en charge des sports par délégation, permet aux fédérations concernées d'organiser des compétitions dans les disciplines sportives pour lesquelles elles sont constituées.

En outre, l'agrément est l'une des conditions nécessaires pour l'obtention de la délégation de service public sans laquelle les fédérations ne peuvent organiser des compétitions officielles, délivrer des titres ou bénéficier de subventions de la Polynésie française.

Le président : Merci.

Y-a-t-il des interventions sur l'amendement ?... Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Je vous remercie, Monsieur le président.*

J'aimerais vous demander, Tonio : votre amendement, là, vous êtes sûr de son utilité ? Il résoudra le problème de ce monsieur ou pas ? Car, au travers de la modification que vous proposez, nous n'appliquerons plus ces dispositions aux fédérations mais prendrons uniquement en compte les agréments, et le Président du Pays décidera pour toutes les fédérations qui solliciteront un agrément. Car ce sont elles qui demandent des agréments. Par contre, pour les fédérations qui disposent d'un agrément leur permettant d'organiser des compétitions officielles, elles sont concernées par les dispositions qui ont été énoncées à la lecture du début de notre texte de loi. C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé si, effectivement, le remplacement de la disposition précédente visait à permettre au Président, qui est chargé de délivrer les agréments à ces fédérations afin qu'elles puissent organiser leurs compétitions sportives, d'octroyer ces exonérations fiscales portant sur l'achat de leurs matériels sportifs.

M. Antonio Perez : *Merci pour cette question.*

Nous avons comptabilisé le nombre de fédérations sportives et il s'avère qu'elles sont au nombre de 42. Il y a 42 fédérations sportives, et sur ces 42 fédérations, 37 sont détentrices de ce que l'on appelle des délégations de service public. Cela signifie que si l'on avait conservé les dispositions prévues par la rédaction précédente en n'octroyant cette exonération qu'aux seules fédérations détentrices d'une délégation de service public, 5 fédérations auraient été exclues du dispositif. Ces 5 fédérations, on peut le dire, regroupent de nombreuses associations et ainsi de nombreux jeunes et de nombreux sportifs. Et sans cet amendement, nous aurions mis ces 5 fédérations en difficulté. Aussi, dans mon esprit, les choses sont claires. Cet amendement améliorera sensiblement ce texte au profit de nos enfants, de nos sportifs, au profit de tous les salariés du domaine sportif qui œuvrent pour le bien être de nos enfants, de nos sportifs, et pour l'intérêt de notre pays.

Aussi, chers collègues, je vous invite à voter pour cet amendement. Merci.

Le président : Merci.

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui s'abstient ?... 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

Le président : L'amendement est adopté.

Article LP 4 amendé... Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : Je voulais remercier Madame la ministre. Je voulais remercier Madame la présidente de la commission et tous les membres de la commission pour l'approche positive et constructive et solidaire par rapport à cet amendement.

Merci.

Le président : Merci.

Même vote sur l'article 4 amendé ?...

MÊME VOTE.

Le président : Merci.

Article LP 5, Madame Levy-Agami... Donc, 31 voix pour, 16 contre et 10 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour, 16 voix contre et 10 abstentions.

Le président : Très bien. Article LP 5, Monsieur le représentant.

Article LP 5.-

Le président : Merci. La discussion est ouverte.

Je mets aux voix l'article LP 5. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : Je vous remercie.

Article LP 6.

Article LP 6.-

Le président : Même vote pour l'article LP 6 ?... Même vote pour l'article LP 6 ?... Dispositions d'entrée en vigueur... Bien, merci. À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : Nous passons au scrutin public et j'invite le secrétaire général...

M. Antony Geros : Monsieur le président ! Monsieur le président, excusez-moi ! Je peux ?...

Le président : Oui. Vous avez la parole.

M. Antony Geros : Non, en fait, bon, j'ai été un peu perturbé par l'article 6, mais c'était là effectivement que je devais intervenir. Concernant les dispositions « manuels scolaires », c'était en août, me semble-t-il, la rentrée des classes. Et donc, bon, eh bien, voilà... Comment ?... Très bien.

Le président : Merci.

S'il n'y a plus d'interventions, j'invite le secrétaire général à bien vouloir faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	Pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	Abstention
M ^{me}	Aro	Dylma	Pour
M ^{me}	Bouteau	Nicole	Pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	Pour
M.	Buillard	Michel	Pour
M ^{me}	Cross	Valentina	Abstention
M.	Drollet	Jacqui	Absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, abstention
M.	Faatau	Félix	Pour
M.	Flohr	Henri	Pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Abstention
M.	Fong Loi	Charles	Pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Abstention
M.	Geros	Antony	Abstention
M.	Graffe	Jacquie	Absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	Abstention
M.	Jordan	Rudolph	Pour
M.	Leboucher	Michel	Abstention
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Abstention
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Abstention

M ^{me}	Maraea	Emma	Pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, abstention
M ^{me}	Merceron	Armelle	Pour
M.	Moutame	Thomas	Abstention
M.	Perez	Antonio	Pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Abstention
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Pour
M.	Raioha	Jacques	Pour
M ^{me}	Richeton	Monique	Abstention
M.	Riveta	Frédéric	Pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Pour
M ^{me}	Sage	Maina	Pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Abstention
M.	Schyle	Philip	Pour
M.	Taae	Putai'i	Pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	Pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Pour
M.	Temaru	Oscar	Absent, a donné procuration à M. Antony Geros, abstention
M.	Temauri	Jean	Abstention
M.	Temeharo	René	Pour
M.	Teriitahi	Moehau	Pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Pour
M ^{me}	Teura	Justine	Abstention
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Abstention
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	Abstention
M.	Tong Sang	Gaston	Pour
M.	Toromona	John	Pour
M.	Tuheiaava	Richard	Abstention
M.	Tuihani	Marcel	Abstention
M.	Tumahai	Ronald	Absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, abstention
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Abstention
M ^{me}	Vanaa	Élise	Abstention
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Abstention

oOo

Il est procédé à un changement de présidence.

oOo

PRÉSIDENCE DE Madame Lana Tetuanui,
première vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

La présidente : L'ensemble de la loi du pays est adopté par 31 voix pour et 26 voix qui se sont abstenues.

ADOPTÉ, au scrutin public, par 31 voix pour et 26 abstentions.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA FISCALITÉ SPÉCIFIQUE AUX
TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapport n° 176-2016, en date du 15 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Messieurs les représentants René Temeharo et Ronald Tumahai.

— Cf. annexe —

La présidente : Bon, chers collègues, comme je vous vois un peu en mode très..., presque à la sieste, là... Il est 18 heures. On va essayer d'égayer un peu de la journée. Alors, j'ai compté, il nous reste quatre lois du pays. Vous avez compris ce que je voulais vous dire ?... D'accord.

Alors, nous allons passer à la loi du pays n° 176-2016, et je vais demander à Monsieur Temeharo de bien vouloir lire le rapport. Merci.

M. René Temeharo, rapporteur : Merci, Madame la présidente. *Ça ne dépend que d'elle. Si elle nous demande de passer directement au vote, eh bien, c'est plié !* Merci, Madame la présidente.

— Présentation du rapport —

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Temeharo.

Alors, pour la discussion générale : pour le RMA, 33 minutes ; pour le TAHOERA'A HUIRA'ATIRA, 17 minutes ; pour l'UPLD, 10 minutes.

Le premier intervenant du groupe UPLD, vous avez la parole. Madame Teura Justine.

M^{me} Justine Teura : *Merci, Madame la présidente. Bonjour à vous. Aux ministres présents, à tous ici réunis, bien le bonjour !*

Pour rappel, en 2003, le Président du gouvernement de la Polynésie française, alors omniscient et omniprésent, avait besoin de milliards pour financer ses projets déjà pharaoniques. Où trouver cet argent dans l'urgence ? Dans les caisses de l'Office des postes et télécommunications, bien sûr !

Une fois le montant des besoins en argent fixé, il confia alors mission à son ministre en charge des télécommunications, qui était, en 2003, Monsieur Édouard Fritch, et qui lui confia la tâche ingrate de faire du « *reverse engineering* » ou de l'ingénierie inverse ou inversée et de concocter un système fiscal qui colle aux *desiderata* du gouvernement. Les mauvaises langues vous diraient que c'est au sein même de l'OPT que fut conçu le dispositif par quelques personnes serviles cherchant à plaire... Mais, laissons les mauvaises langues là où nous ne sommes pas et revenons à ce projet de loi de pays.

La « redevance télécoms » a constitué, pendant des années, un véritable frein, une marche infranchissable pour tous les candidats à une concurrence édictée dans le principe, mais en pratique inexistante jusqu'en 2008, fautes de textes venant l'encadrer et l'organiser. Saluons au passage l'équipe du SPT, défunt Service des postes et télécommunications pour le travail effectué de 2004 à 2008 dans ce sens, et malgré des changements de directions incessants, tant à l'assemblée qu'au sein

de l'OPT. Cette redevance n'avait pour seul fondement que cette douteuse gymnastique héritée du duo Président-ministre de 2003. C'est donc une bonne chose aujourd'hui qu'elle soit enfin réformée — ironie du sort ! — sous la présidence de Monsieur Édouard Fritch.

Mais pendant de trop nombreuses années également, le ministre en charge des télécommunications siégeait au conseil d'administration de l'OPT puisqu'il en était le ministre de tutelle. Il faudra attendre 2011, et notre vice-président Antony Geros du gouvernement Temaru, pour que soit mis fin à cette schizophrénie préjudiciable sous un régime concurrentiel. Ses successeurs ont conservé cette pratique salubre, avec, toutefois, aujourd'hui, un bémol notable. En effet, s'il n'a plus la charge de la réglementation et de la régulation du secteur — charge dévolue à Monsieur Teva Rohfritsch —, l'actuel Président, ordonnateur des dépenses de la collectivité, est aussi ministre de tutelle de l'OPT. Cela permet, à nouveau, des gymnastiques hasardeuses, dont la dernière en date a consisté à prélever 2,5 milliards de dividendes dans les caisses de l'OPT pour rembourser les 3 milliards dus suite à l'invalidation du dispositif des dividendes... Le mélange des genres est donc encore là.

Pour autant, et sur le principe qu'il n'est jamais trop tard pour admettre ses erreurs et les corriger, il nous paraît effectivement opportun d'envisager une mesure fiscale de nature à préserver la capacité du service public. Néanmoins, au regard des mesures préconisées par la puissance publique, sans concertation, nous a-t-on dit, avec les opérateurs privés, il nous semble hasardeux d'adopter un niveau de prélèvement aussi élevé qui risque d'être, à terme, contre productif.

Nous réservons donc notre positionnement sur ce dossier à la révision de ces niveaux prélèvements.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame Teura.

Pour le groupe RMA ?... Monsieur Perez, vous avez la parole.

M. Antonio Perez : Madame la présidente-sénatrice, *bonjour*. *Merci*.

Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui porte modification de la fiscalité spécifique aux télécommunications.

Clarifions de suite la situation ! Il ne s'agit pas d'une fiscalité nouvelle, mais bien d'une substitution à la délibération n° 2003-86-APF du 12 juin 2003 instituant un droit d'accès en contrepartie de l'obtention des autorisations conférant la qualité d'opérateur de télécommunication, invalidée par le tribunal administratif du 3 juillet 2013 au motif qu'il constituait, je cite : « un obstacle injustifié au développement d'une concurrence loyale et effective ».

En effet, cette délibération était contraire aux principes du droit de la concurrence issus tant des juridictions judiciaires qu'administratives. Cette réglementation fiscale imposait tous les opérateurs de télécommunications à s'acquitter d'un droit d'accès de trois fois 500 millions de francs pour le marché mobile, de trois fois 220 millions de francs pour celui d'internet et de 280 millions de francs pour la télécommunication fixe. Cette taxe, disproportionnée vis-à-vis du chiffre d'affaire des différents types d'opérateurs, était bien discriminatoire ; pire, elle constituait un frein considérable pour tout opérateur nouveau.

Je rappelle néanmoins que cette délibération (2003-86/APF du 12 juin 2003), votée en même temps que le code des télécommunications, prenait exemple sur ce qui se déroulait en Europe avec les licences de troisième génération de mobile (UMTS) en apportant ainsi des recettes supplémentaires au budget de la Polynésie française.

Le travail urgent et indispensable a été de proposer un barème de taxation cohérent afin de préserver les capacités contributives des opérateurs dans le respect des valeurs sociales fondamentales.

Le principe de responsabilité budgétaire que nous défendons au travers de ces deux nouvelles taxes spécifiques répond à la nécessité de pouvoir financer nos priorités et les traduire en actes.

TH

Cette mesure compensatoire favorisera, d'une part, l'ouverture à la concurrence et encouragera, d'autre part, la mutualisation des équipements qui diminuera par ricochet les charges des opérateurs en permettant ainsi une meilleure application de l'obligation de couverture sur l'ensemble du territoire de chacun des opérateurs. Car si le client ou l'abonné ne peut que se réjouir d'un éventail de choix, force est de constater que dès qu'ils dépassent les limites de Tahiti et Moorea, ils se heurtent rapidement aux limites et aux inconvénients découlant de certaines pratiques des opérateurs. En effet, la mission de garantir aux utilisateurs des conditions égales et une prestation identique, notamment pour ceux des îles éloignées, est aujourd'hui...inexistante !

Cette ambiguïté se révèle très problématique ! D'un côté, on nous accuse de vouloir taxer abusivement les opérateurs et, d'un autre, on nous rend responsable de la lenteur voire de l'absence du réseau télécom dans nos îles éloignées. Il est donc de notre devoir d'agir et de proposer une réglementation adéquate visant à encadrer cette relation triangulaire et surtout protéger davantage le consommateur, comme nous y invite un certain Montesquieu dans *L'Esprit des lois* : « Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi. Mais elle doit être loi parce qu'elle est juste. »

En l'occurrence, l'impact budgétaire servira également au financement de la politique de sensibilisation et d'information liée à l'utilisation des téléphones portables ainsi que les campagnes de mesures initiales et régulières des niveaux d'émission des antennes relais qui interviendront dans le cadre de la mise en œuvre d'une loi du pays qui sera bientôt examinée au sein de notre assemblée.

Bien entendu, nous ne voulons accabler les opérateurs ; nous entendons seulement trouver un juste équilibre entre les réalités du marché, les contraintes technico-économiques et la protection du consommateur. C'est donc peu dire qu'avec le gouvernement Fritch, nous y attachons une grande importance et que, cette année encore, il s'agit de vous présenter une réforme fiscale de vérité sur les enjeux auxquels notre pays est confronté.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Perez.

Pour le TAHOERA'A HUIRAATIRA, Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, chers collègues, nous sommes invités à visiter un nouveau dispositif fiscal remplaçant un ancien dispositif que nous appelons assez amicalement la licence d'opérateur.

Je viens effectivement d'entendre l'intervention de notre ami Antonio Perez. Il ne s'agit pas d'une fiscalité nouvelle mais bien d'un dispositif de substitution. Je me permets en toute responsabilité, avec le respect qui m'incombe, de ne pas partager ce point de vue. Il s'agit bien, de mon point de vue, d'une fiscalité nouvelle.

Sans aller dans le détail, afin de rappeler le dispositif antérieur, au départ, il était instauré effectivement, encore une fois, ce que nous appelons habituellement la licence d'opérateur. Pour ce qui concerne la téléphonie mobile, un paiement de cette licence pour un montant de 1,5 milliard F CFP pour une période initiale de neuf ans.

Avec l'ouverture de la concurrence effective, c'est-à-dire avec la délivrance des autorisations administratives, les opérateurs de téléphonie mobile ont été confrontés à un certain nombre de difficultés, notamment en ce qui concerne l'amortissement des investissements afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire. Et à ce titre, ces opérateurs ont demandé à revoir la période de cette licence, initialement demandée pour une période de 15 années et finalement accordée pour une période de 12 années. Cette période également a été modifiée pour ce qui concerne la licence de fourniture d'accès Internet, mais également en ce qui concerne le service public principalement opéré par l'Office des postes et télécommunications.

Alors, rapidement un calcul. Prenons comme base de référence ces 12 années avec deux opérateurs en téléphonie mobile, deux opérateurs pour la fourniture d'accès internet et un seul opérateur pour la fourniture des accès de téléphonie fixe, les services de base, les opérateurs auraient contribué sur l'ensemble de la période pour un montant global de 5,160 milliards.

Alors, Monsieur le ministre, vous nous présentez un nouveau dispositif. Certes, ce dispositif est nécessaire puisque l'ancien dispositif avait été attaqué devant le tribunal administratif au mois de juillet 2013 et ce tribunal avait qualifié de ce dispositif « ne repose sur aucune justification économique ». Alors, nous voilà maintenant à examiner un nouveau dispositif. Il est dit dans l'exposé des motifs que, en ce qui concerne la taxe appliquée sur le chiffre d'affaires des opérateurs, son impact budgétaire est évalué à un montant de l'ordre de 650 millions annuels. Pour ce qui est de l'IFER l'impact budgétaire est évalué à 150 millions annuels.

Alors je prends la même période de 12 ans. Considérons que l'impact budgétaire serait à périmètre constant, les opérateurs auraient contribué pour ce qui est du chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période de 12 années à 7,8 milliards F CFP. Pour ce qui est de l'IFER dans le même raisonnement, les opérateurs auraient contribué à un montant de 1,8 milliard ; ce qui présente un cumul de 9,6 milliards F CFP.

Ma question est très simple, Monsieur le ministre. En espérant bien sûr que les consultations ont été réalisées auprès des opérateurs, pensez-vous sérieusement que ces opérateurs, du moins les nouveaux entrants qui n'ont pas encore bouclé la totalité de leurs investissements, pourront survivre à cette nouvelle fiscalité ?

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Madame la présidente. Madame la sénatrice, mes hommages du soir. Quel plaisir de vous voir à cette même place ! J'aurai pu dire au perchoir pour faire un peu de rimes, mais c'est vrai que nous devons rester sérieux. Nous sommes sur notre dispositif, notre projet de loi pour les télécoms et il est important que nous lui accordions tout le sérieux nécessaire.

Mesdames et Messieurs les représentants, bonsoir ! Merci à tous les groupes pour vos interventions, d'abord, de l'UPLD effectivement qui nous a fait un historique un peu aménagé du dispositif depuis 2003 en parlant des besoins de milliards de Gaston Flosse, si j'ai bien compris. Je n'ai pas tout compris, d'ailleurs. Je ne sais pas pourquoi l'opposition attaque l'opposition. Ça m'étonne un peu. Je suis un peu gêné quand on parle de... « gymnastiques hasardeuses » — je

cherchais le terme —, celle qui consiste à prélever des dividendes, mais là nous ne sommes pas sur les dividendes.

Je crois me souvenir aussi, Madame la présidente, qu'il fut une époque où il y a eu une « *gymnastique hasardeuse* » où on a pris des licences anticipées. Je ne sais plus qui était ministre. On me dit Monsieur Jacqui Drollet, mais je ne peux pas le croire parce que sinon vous n'auriez pas dit ça. Ça aurait fait une « *gymnastique hasardeuse* » alors aussi ?!... Ça m'embête, hein ! C'est toujours gênant de repartir dans l'histoire parce qu'il faut connaître toute l'histoire et jusqu'au bout. Donc, parlons d'avenir effectivement. Et je voudrais remercier Monsieur Tonio Perez qui a bien souligné les enjeux de cette fiscalité.

C'est bien entendu une fiscalité de substitution au sens budgétaire du terme, Monsieur le président de l'assemblée. Mais c'est vrai aussi que c'est une nouvelle fiscalité sous l'angle des télécoms car elle participe d'une nouvelle conception, effectivement, du prélèvement fiscal qui est opéré sur les opérateurs. Puisque nous l'avons tous compris, en 2003, il s'agissait d'une sorte de barrière à l'entrée qui avait été instaurée le temps que l'OPT, dont vous êtes issu et vous connaissiez tous les enjeux, puisse aussi se préparer à cette ouverture du marché des télécoms. Et il était nécessaire d'organiser l'entrée effectivement de nouveaux acteurs et de ne pas précipiter les choses au risque de mettre en péril, à cette époque-là, l'opérateur historique qui avait investi à fonds perdu, disons-le, des milliards pour être présent partout en Polynésie. Et je crois que personne ne remet en cause la nécessité à l'époque d'avoir cette période... transitoire, j'allais dire, pour permettre effectivement à la fois d'ouvrir progressivement le marché des télécoms et en même temps de faire en sorte que notre opérateur historique puisse continuer les politiques engagées avant l'ouverture. Certains ont trouvé que c'était trop rapide, d'autres ont trouvé que c'était trop lent. C'est le jeu et c'est la responsabilité des différents gouvernements qui se sont succédé. Alors, certains ont pris des dividendes, d'autres ont pris des licences anticipées. J'ai l'impression que la « *gymnastique* », effectivement, est un sport national, en tout cas territorial. J'ai envie de dire national pour que Monsieur Geros me sourit enfin parce que je le trouve un peu triste depuis ce matin. Je n'arrête pas de faire des rimes, Madame la présidente. C'est parce que vous êtes là et resplendissante en retour de Paris.

Après, je suis un peu étonné, Monsieur le président de l'assemblée, sur, me semble-t-il, votre opposition à ces dispositifs. Vous me pardonnerez mon étonnement parce qu'en fait, j'ai cru comprendre que c'est sous votre ministère que cela a commencé à être élaboré puisque vous avez fait un passage, certes un peu court, mais tout de même, on va dire, engageant pour la recherche de cette fiscalité de substitution. Et nous avons finalement repris ces travaux en essayant de les améliorer et en prenant nos responsabilités sur des arbitrages effectivement de pourcentages qui n'étaient peut-être pas les vôtres, mais la colonne vertébrale, le squelette, la peau, les muscles, tout ça, sont une création de Monsieur Tuihani. Donc, je suis un peu étonné que vous veniez me demander aujourd'hui si ça va mettre en péril les opérateurs. Alors, moi, on m'a dit : Monsieur Marcel Tuihani a travaillé dessus. Les yeux fermés, je me suis dit : c'est un bon texte. Peut-être ai-je tort, mais non, nous l'avons lu. Trêve de plaisanteries, Monsieur le président !

Nous avons bien entendu étudié cela avec attention. Vous aviez prévu aussi une autre taxation sur le plan de numérotation. On a trouvé que c'était être un peu lourd justement sur l'ensemble des opérateurs.

Alors c'est vrai que certains... vous parlez des nouveaux entrants. On peut se rendre compte qu'au regard de la fiscalité, lorsque ces mêmes nouveaux entrants, qui sont entrés depuis en fait — ces entrants récents, j'ai envie de dire parce qu'ils ne sont plus trop nouveaux entrants, c'est les entrants récents —, je me souviens à l'époque, pour avoir ouvert le secteur des télécoms, que tous étaient unanimes pour dire qu'il faut supprimer ces barrières à l'entrée. Pas les étaler ! Quand ils ont négocié l'étalement c'était pour aménager et, parce qu'ils avaient vu que le champ de négociations n'était pas la suppression, ils ont demandé à étaler. Mais à l'époque, ils voulaient supprimer et étaient d'accord sur le principe d'avoir plutôt une taxation progressive sur le chiffre d'affaires qui leur permettrait de grandir et, en fonction de la croissance de leur chiffre d'affaires, d'avoir une contribution qui soit

graduée. C'est exactement l'esprit de ce texte. Mais on se rend compte que, une fois qu'on est entré, on a une autre perception, semble-t-il, puisque vous semblez être leur porte-voix aujourd'hui.

J'ai envie de vous dire, Monsieur le président et chers collègues de l'assemblée, qu'il faut, à mon avis, bien prendre de la hauteur sur ce sujet. Nous avons nécessité de poursuivre un certain nombre de financements. Comme l'a dit Monsieur Perez, il y a des éléments sensibles auxquels nous sommes sensibles, et nous sommes sensibilisés notamment par une proposition de loi que nous étudierons bientôt sur ce domaine des télécoms. Nous avons des financements de fonds à réaliser également. Et puis, il nous semble normal que le secteur des télécoms contribue lui aussi, selon une progressivité que nous proposons, eh bien, au budget de la Polynésie française pour les actions que nous allons mener.

Nos simulations — et je sais qu'il y a une note blanche qui circule, que l'un des opérateurs fait circuler en ayant fait des calculs selon des règles de trois, à mon avis, qui ne sont pas fiables — nous semblent démontrer au contraire que si on lissait le coup de cette licence, ce droit d'entrée, cette barrière qui avait été mise sur les 12 années que vous évoquiez, et qu'on le comparait, ce coût annualisé donc, au regard de ce que vont payer ces nouveaux entrants désormais, eh bien, c'est ceux-là justement qui verront leur facture baissée. Alors, je suis un peu surpris de leur réaction si tant est que ce soit leur réaction qui nous amène à avoir ce questionnement aujourd'hui.

Donc, pour vous rassurer, Monsieur le président, et j'espère que vous soutiendrez finalement ce texte dont nous pourrions assumer la copaternité — à défaut de maternité puisque la physique et la nature ne nous le permette pas à tous les deux —, je voulais vous dire que non, au contraire. Effectivement, ça s'étalera davantage dans le temps, c'est vrai ; ça répond, me semble-t-il, à une demande qu'ils avaient fait avant d'entrer, pour avoir été ministre à ce moment-là ; et je crois qu'on peut parler davantage d'équité dans la mesure où en fonction d'une progression du chiffre d'affaires, eh bien, on a une contribution différente à l'effort collectif que nous, ensuite, nous administrons dans le cadre du budget de la Polynésie. Mais, à court terme, selon les déclarations qui sont faites et les informations que nous avons des chiffres d'affaires qui, semble-t-il, arrivent beaucoup plus rapidement maintenant qu'on a un texte qui passe devant votre assemblée que lorsqu'on le demande simplement pour qu'on réponde aux obligations faites dans le cahier des charges. C'est marrant là, parce qu'il y a un texte, on commence à avoir des infos plus rapidement. Mais même l'analyse de ces chiffres nous démontre que, effectivement, cette nouvelle taxation est non seulement plus juste, plus équitable, mais qu'en plus elle ne pèsera pas plus pour en particulier les nouveaux entrants que vous évoquez.

Voilà. Donc, je vous appelle à voter avec nous en faveur de ce texte, Monsieur le président. Je vous assure qu'il ne sera pas plus pénalisant qu'auparavant, en particulier pour les nouveaux entrants.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Monsieur le président.

M. Marcel Tuihahi : Oui, une courte intervention pour rassurer notre ministre.

Je ne suis le porte-parole que de ma personne car les calculs que j'ai faits tout à l'heure je les ai faits du perchoir et nullement d'une « *note blanche* » qui semble circuler. Et effectivement que la colonne vertébrale est identique à la colonne vertébrale que j'avais imaginée. D'ailleurs, votre chef de service avait simplement indiqué en commission que c'est mon bébé, mais ce n'est pas mon bébé. Ce n'est pas mon bébé parce que, comme cela avait été indiqué dans les interventions précédentes, le taux de prélèvement semble important. Très important !

Lorsque j'ai parlé des nouveaux entrants, bien évidemment je m'inquiète. Mon inquiétude réside sur leur situation financière, mais surtout l'obligation qui est posée par le cahier des charges avec une obligation de couverture sur l'ensemble du territoire. C'est à ce niveau-là que mon

inquiétude prend encore plus d'amplitude. Voyez-vous, comme vous, j'essaye de rimer, mais je n'y arrive pas car je n'atteins pas votre excellence. Mais vous le savez comme moi que certains opérateurs nouveaux entrants ou récemment ont beaucoup de difficultés à respecter leur cahier des charges et à investir sur l'ensemble du territoire. Donc, il s'agit tout simplement de ces aspects-là.

Alors, j'ai le regret de vous annoncer que, malheureusement, je ne peux soutenir ce texte.

Je vous remercie.

La présidente : Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : J'ai donc bien compris, Madame la présidente, que cela aurait pu être le bébé du président mais qu'il a renié son bébé.

Je ne comprends pas bien, Monsieur le président, parce que je suis un peu embêté par votre prise de position parce qu'en gros, vous nous dites : ça va pénaliser les nouveaux entrants, donc je ne vais pas voter. J'ai peut-être mal compris. Moi, en tant que régulateur, je regarde l'ensemble du secteur, l'opérateur historique et les nouveaux entrants. Et, encore une fois, cette nouvelle fiscalité, en particulier pour les nouveaux entrants, ne sera pas plus pénalisante, bien au contraire.

Après, vous évoquez un autre sujet qui est celui du respect des cahiers des charges, et donc de la couverture des îles. Cette fiscalité justement va encourager aussi la mutualisation des dispositifs existants, et c'est un choix de politique publique que nous faisons pour éviter aussi cette démultiplication de ces fameux pylônes et de ces fameuses installations. Et je pense que si nous avions pris plutôt ce genre de disposition nous aurions peut-être évité la démultiplication de ces antennes et autres pylônes et autres outils. Donc, au contraire, ça devrait inciter à la mutualisation et j'espère qu'enfin, on pourra faire entendre raison à tous ceux qui se font la guerre aujourd'hui — on parlait de combat, ce matin. Qu'on fasse la guerre sur les services, oui, et c'est bien l'objet de l'ouverture à la concurrence mais dans un pays comme le nôtre, il nous faut aussi encourager la mutualisation des équipements et c'est ce que va encourager cette fiscalité. Et d'autant plus, encore une fois, que nous examinerons prochainement une proposition de loi de pays qui va traiter de ces sujets-là. Donc, nous sommes parfaitement cohérents avec ce souci aussi que nous avons de prévention, de prévention sanitaire notamment qui sera encouragée par la loi déposée par Monsieur Perez.

Donc c'est votre choix, Monsieur le président, si ça n'est pas votre bébé ça sera peut-être un peu votre neveu ou votre nièce, je ne sais pas. En tout cas, vous avez reconnu la colonne vertébrale, on espère que le squelette grandira. Parce que notre souhait quand même à tous c'est que ces nouveaux entrants — et c'était l'enjeu de l'ouverture à la concurrence et c'était bien inscrit dans les cahiers des charges et je me souviens des débats que nous avons ici — doivent respecter leur cahier des charges et non pas simplement se consacrer aux zones les plus rentables. Notre souci est qu'ils aillent aussi dans les archipels et qu'ils fassent bénéficier ce jeu de la concurrence partout en Polynésie française. Et il ne faut pas venir nous dire que c'est cette nouvelle fiscalité qui va l'empêcher, bien au contraire.

Donc, nous ne sommes pas d'accord sur les conclusions effectivement, Monsieur le président. Si vous n'avez pas lu la « *note blanche* » je vous la passerai parce que j'ai vu une « *note blanche* » arriver comme ça, je pensais qu'elle venait du perchoir mais, vous avez raison, elle venait peut-être d'ailleurs.

Merci, Madame la présidente. Je propose, en tout cas pour ma part, de passer au vote de cette loi de pays. Merci.

La présidente : Oui. Merci, Monsieur le ministre.

Après avoir entendu parler de « *gymnastique* », de « *colonne vertébrale* », de peau, de bébé à l'heure où on parle de téléphonie mobile, je vais demander au rapporteur de lire l'article LP 21. Mais

avant, Monsieur le rapporteur, je vais encourager mes collègues qui ont un peu sommeil. Il y a du café juste à côté, question de tenir le coup jusqu'à la fin de la séance !

Monsieur le rapporteur.

— Cf. annexe —

M. René Temeharo, rapporteur : Merci, Madame la présidente.

Article LP 1.-

La présidente : La discussion est ouverte sur l'article LP 1. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. Merci, Monsieur le ministre.

Je vous invite d'ailleurs à compléter l'historique incomplet que vous n'avez pas oublié d'évoquer sur l'intervention de ma collègue par rapport à ce dossier.

Après avoir entendu les débats qui, visiblement, sont plus techniques qu'autres et que le positionnement du président de l'assemblée s'est fait en faveur des opérateurs — et c'est tout à fait normal c'est un peu ce que j'évoquais, ce que nous évoquions dans notre intervention —, il est quand même nécessaire de penser à tous ceux sur qui cette charge va être répartie. On n'a pas parlé d'eux. Qui sont-ils ? Moi, je les ai identifiés. Il y a au moins tous ceux qui sont dans la salle et tous ceux qui sont en dehors de la salle.

C'est vrai, on peut effectivement dans le texte dire : ah non, il ne faut pas qu'ils prélèvent dessus. Mais expliquez-moi comment un business plan d'une entreprise qui aura à payer, par exemple... Je vais prendre 3,5 % d'un chiffre d'affaires supérieur à 3,5 milliards, qui représente à peu près 124 millions par an. Comment un business plan d'une telle entreprise peut s'équilibrer si on lui interdit de, justement, répartir cette charge sur sa clientèle.

Je n'arrive pas à comprendre comment, techniquement — là, on retombe dans le débat de la technique financière — à juguler ça ? Bon, peut-être que vous connaissez. Vous êtes le spécialiste en la matière. Donc, dans votre réponse, vous allez m'apporter la solution. Mais en tous les cas c'est ce qui m'interroge parce que, depuis que ce dispositif a été mis en place dans sa première mouture, réformé par le Conseil d'État ou par le tribunal, eh bien, les entreprises ont payé. Et pour avoir de quoi payer, eh bien, les entreprises se sont arrangées pour répartir ça sur leur clientèle. Et donc aujourd'hui on demande au Pays de rembourser à ces opérateurs une somme indument perçue. Mais la clientèle, elle, elle a payé. Qui va rembourser la clientèle ? Personne ! Eh bien, évidemment, c'est marqué dans les textes. On ne doit pas reporter sur sa clientèle.

Donc vous voyez, je m'interroge beaucoup sur l'effet de ce genre de dispositif en dehors du fait qu'elles sont relativement quand même contraignante vis-à-vis des entreprises, et c'est d'ailleurs pour ça, à moins que vous avez menti des raisons pour lesquelles vous gelez jusqu'en 2020 l'ensemble des taxes supportées par les entreprises. Vous avez bien dit que nous étions en pleine relance et tout repartait et puis donc c'est la raison pour laquelle vous gelez jusqu'en 2020 l'ensemble du dispositif fiscal conventionnel comme l'IS, la contribution supplémentaire à l'IS, etc., sur les entreprises. Sans parler, comme j'ai dit ce matin, de la TVA et de la CST, que vous n'allez pas manquer d'évoquer lors de vos propagandes politiques électorales.

Donc voilà, Madame la présidente, c'est quand même assez troublant et j'aimerais bien voir comment je peux, moi, si je monte mon entreprise dans le cadre d'une reconversion, avoir à équilibrer mon business plan par rapport à une charge imposée par la puissance publique de 126 millions sans que je puisse répartir cette charge sur ma clientèle.

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : Merci.

Madame la présidente, contrairement aux interrogations légitimes de certains de nos collègues, le consommateur est au centre de ce texte. Oui, oui, le consommateur est bien au centre de ce texte, notamment nos populations des archipels qui sont aujourd'hui les plus défavorisées par rapport à la qualité des réseaux. Et cette fiscalisation va nous permettre, va permettre au Pays d'améliorer la qualité du service dans nos archipels. Donc, le consommateur est au centre de ce texte.

MB

Deuxièmement, il va nous permettre, et je l'ai dit dans mon intervention, de financer les campagnes d'information, de sensibilisation, de communication, essentielles en faveur de notre population et notamment en faveur des plus jeunes, et ainsi donc les grands consommateurs de ces nouveaux équipements modernes (*Montrant son téléphone portable.*). Et si notre docteur Howell était présent avec nous, il nous aurait fait une petite démonstration sur le fait qu'il faut faire attention à l'utilisation de nos portables, et notamment par rapport à nos jeunes.

C'est le consommateur qui est au centre de ce texte parce que, dans un premier temps, une fois que la loi sur la protection des populations vis-à-vis des champs électromagnétiques sera votée, toute de suite derrière il y aura cette campagne de sensibilisation dont je viens de parler, mais il y aura également une campagne de mesure des niveaux d'émission, et cela, sur tout le territoire de la Polynésie. C'est une première !... L'objectif, c'est de protéger nos populations.

Donc, Madame la présidente, c'est le consommateur qui est au centre de ce texte.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Perez.

Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Madame la présidente.

Monsieur Geros, j'ai remarqué depuis quelques temps, en commission, vous me parlez souvent de votre reconversion et votre souhait de créer une entreprise. Je voudrais vous dire qu'on vient en fait aussi de mettre des dispositifs d'aide à la création et au développement des entreprises, à l'équipement de ces mêmes entreprises et une aide à la connexion des entreprises, effectivement qui vous permettrait, je crois, avec les conseils avisés de la Chambre de commerce, du CAGEST, et puis éventuellement de bénéficier aussi de la SOFIDEP pour que vous puissiez vous rendre compte de tous les efforts effectivement que nous faisons en faveur de la création d'entreprise. Parce que c'est un monde particulier la création d'entreprise, et c'est vrai que quand on ne l'a pas vécue, c'est parfois difficile d'appréhender ces sujets-là. Je vous dis ça parce que je comprends votre questionnement effectivement. C'est un peu comme : pour savoir nager, il faut sauter à l'eau, quoi !... Et c'est vrai que tant qu'on n'a pas sauté à l'eau, on peut apprendre en théorie à nager mais on n'y arrive pas effectivement.

Je me permets de vous dire ça, Monsieur Geros, parce qu'en fait je pensais avoir été clair tout à l'heure. Donc, pardonnez-moi, je n'ai pas dû assez bien répondre tout à l'heure, Monsieur le président. J'ai fait trop de rimes, peut-être... Mais simplement pour vous dire que, encore une fois, ce qui est un peu gênant, c'est qu'il y a peu d'acteurs. Donc, si je commence à donner des chiffres, ce serait à mon sens venir trahir le secret nécessaire à une approche fiscale qui ne doit pas venir s'étendre

publiquement sur des données nominatives. Parce que, compte tenu du faible nombre d'acteurs, vous aurez vite fait d'identifier de qui on parle... Je puis vous dire néanmoins que le seuil que vous évoquez de 3,5 milliards ne concerne aucun des nouveaux entrants. Déjà ! Donc, nous sommes vraiment dans une situation fictive. Et je souhaite qu'un jour ils atteignent ce seuil, nous le souhaitons tous d'ailleurs parce que ça voudra dire que la concurrence sera arrivée partout dans les archipels et que, au travers d'offres attractives, elle aura permis de conquérir des parts de marché.

Mais vous disiez : au cas où vous envisagez votre reconversion, comme ça vous allez entrer dans le secteur des télécoms. Eh bien, vous serez content que cette loi soit votée parce qu'il n'y aura plus de barrière à l'entrée et vous pourrez entrer sur le secteur des télécoms. Geros Telecom ou je ne sais pas comment vous voulez l'appeler. Tahiti Nui Telecom c'est pris, alors Maohi Nui Telecom, on pourrait, hein !...

Mais, qu'est-ce que ça va apporter concrètement ? Eh bien, de la lisibilité dans la fiscalité. Vous avez vu qu'il y a des tranches de chiffre d'affaires. Alors, Monsieur le président conteste les taux mais, sur le squelette qu'il a contribué à construire, nous pensons que ça permet une lisibilité de cette fiscalité avec des tranches de chiffre d'affaires qui sont clairement établies. Ce qui permet effectivement dans le temps, en fonction de la progression commerciale, de savoir à quoi on va être soumis comme fiscalité. Donc, au contraire, ça me semble plus lisible qu'auparavant. Parce que 9 ans, 12 ans, 15 ans, c'était finalement une approche assez aléatoire qui était faite du lissage qui avait été demandé par ces opérateurs et qui, en fait, en fonction de décisions gouvernementales, pouvait se voir étalé ou restreindre le paiement sachant qu'au départ c'était d'entrée. Donc, au contraire, en éliminant cette approche-là, on vient redonner de la lisibilité au secteur.

Vous disiez : ceux qui ont déjà payé. Mais ceux qui ont déjà payé et qui tombent sous le coup donc de la décision de justice seront remboursés. Donc, ils ne vont pas payer deux fois. Ça, c'est le deuxième élément puisqu'il y a une décision judiciaire que nous n'ignorons pas tous. Enfin d'autres, parmi peut-être ceux qui sont venus vous sensibiliser, n'ont pas payé. Mais je ne peux pas commencer à donner des exemples parce que, encore une fois, je ne voudrais pas trahir le secret lié à l'approche fiscale. Donc, il nous semble plus juste que tout le monde contribue. Pourquoi certains échapperaient et d'autres devraient payer ?... L'esprit de l'impôt, c'est de faire en sorte que tout le monde contribue à la collectivité et au budget de la collectivité pour pouvoir financer ou des actions dans le cadre du secteur ou de financer le budget de la collectivité générale. Voilà, Monsieur Geros.

Donc, pour répondre à votre question — et je vais essayer d'être court, Madame la présidente —, on apporte plus de lisibilité au contraire, il n'y a plus de barrière à l'entrée. Donc, demain, d'autres opérateurs pourraient venir si tant est que le marché supporte l'entrée de nouveaux opérateurs. Mais il n'y a plus cette barrière à l'entrée. Il y a une lisibilité en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et tout le monde va contribuer. Et en plus, je vous dis que les nouveaux entrants ne seront pas pénalisés, bien au contraire.

Je ne peux pas vous en dire plus sans rentrer après dans des chiffres personnalisés, à mon sens, ce qui n'est pas souhaitable dans cette assemblée. Voilà. C'est pour ça que je vous invite, au contraire, à voter cette loi du pays.

Merci, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons au vote de l'article LP 1. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui est contre ?... Aucune voix contre. Qui s'abstient ?... 26 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 abstentions.

La présidente : Article LP 2, Monsieur le rapporteur.

Article LP 2.-

La présidente : Merci, Monsieur Temeharo.

Monsieur Tuheiava, vous avez la parole.

M. Richard Tuheiava : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, je voudrais aussi m'adresser à notre illustre ami Antonio Perez.

En fait, je cherchais tout à l'heure la corrélation qui pouvait y avoir entre cette fiscalité nouvelle qui est spécifique et la question des intérêts du consommateur si ce n'est la partie où il est marqué que la taxe nouvelle ne pouvait pas être répercutée de quelque manière que ce soit sur le prix payé à la clientèle en fait. Y a-t-il autre chose que... ? Comment on garantie que, effectivement, tel ou tel opérateur ne fera pas cette pratique-là ?

La deuxième chose, c'est par rapport à la déclaration de notre collègue sur les émissions en fait et leur répercussion sur la santé. Je connais son engagement dans ce domaine mais je ne voyais pas le lien — à moins que je sois personnellement hors sujet, là — entre cette fiscalité-là et la santé des Polynésiens. Donc, je voulais avoir juste une clarification à ce niveau.

Et maintenant, s'agissant de l'article LP 2 que nous examinons, ma question est : *quid* des opérateurs, en fait, radios qui utilisent le *Web* ? À quelle catégorie en fait ils appartiennent ? Est-ce qu'ils sont dans la première, dans la deuxième ?... Il y a des radios sur le *Web* désormais, c'est de plus en plus fréquent, et qui n'utilisent que ce support pour diffuser en fait leurs émissions. S'agit-il de ces stations radios électriques ou est-ce qu'on est en train de parler d'autres choses ?

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur Tuheiava. Monsieur le président.

M. Marcel Tuihahi : Oui, merci. Une brève intervention, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, je vous entends depuis tout à l'heure en essayant de me faire croire que c'est véritablement mon texte. Véritablement, ce n'est pas mon texte. L'esprit de fond n'est pas le même parce qu'il n'était pas prévu dans mon esprit initial de prélever annuellement, bien au contraire. Et il est vrai que j'avais prévu également un prélèvement sur des ressources de numéros. Cette volonté de mettre en place une taxation spécifique sur les numéros était notamment pour valoriser les ressources. Comme vous le savez certainement, nous n'avons pas la capacité juridique de mettre en place un niveau de prélèvement sur les fréquences, n'étant pas compétent en la matière. Donc, l'idée a été d'appliquer ce prélèvement sur les émetteurs.

Alors, je terminerai tout simplement car il s'agit bien évidemment pas uniquement de regarder l'impact de ce niveau de taxation uniquement vis-à-vis des nouveaux entrants, récemment nouveaux entrants, mais vous le savez également et nous le savons tous dans cet hémicycle que, s'agissant de l'opérateur historique qui, aujourd'hui, assure seul la couverture de l'ensemble des services de télécommunications sur l'ensemble du territoire ; et pour ce qui concerne de l'Internet et de la téléphonie mobile, ce ne sont pas des services publics. Il n'y a pas d'obligation légale de couvrir l'ensemble du territoire. Or, cet opérateur historique, le groupe OPT, Tikiphone, Vini compris, garantit cette couverture. Et nous devons justement préserver ces intérêts. Ça veut dire également qu'il faut garantir l'ouverture de la concurrence de manière saine et loyale ; et là aussi je reste convaincu que vous avez dans votre esprit une parfaite connaissance des conditions d'ouverture réelle de la fourniture des services de téléphonie mobile puisqu'à ma prise de fonctions en tant que ministre des

Télécommunications, j'ai dû faire face à une urgence..., à une urgence pour qu'enfin, la société Vodafone puisse véritablement opérer.

Donc, Monsieur le ministre, je suis encore une fois désolé, je ne peux soutenir ce texte-là. Pour plusieurs raisons ! Tout d'abord, le niveau de taxation trop élevé. Premièrement. Deuxièmement, c'est un niveau de taxation annuel qui n'était pas dans l'esprit initial des textes qui avaient été élaborés par mon ministère de l'époque. Donc, je maintiens notre position du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, nous ne pouvons que nous abstenir.

Je vous remercie.

La présidente : Monsieur Temeharo.

M. René Temeharo, rapporteur : Oui, j'avais une question à poser à notre ministre pour être plus clair que clair. Quel est l'impact financier pour les opérateurs actuels ? À entendre les on-dit, ça va les impacter plus qu'il en est actuellement. Est-ce que ces entreprises, ces opérateurs actuels vont payer plus cher ? Est-ce qu'ils paieront moins cher ?

Voilà, merci.

La présidente : Monsieur le ministre. Ne parlez plus de bébé, répondez synthétiquement aux questions des orateurs puisque l'heure avance très rapidement. Merci.

M. Teva Rohfristch : Madame la présidente, il y a un procédé légal qui consiste à faire une reconnaissance avant terme. N'ayant pas encore voté la loi, je prends note que Monsieur Marcel Tuihani souhaite ne pas reconnaître avant le terme ce bébé. Eh bien, ça sera le mien tout seul alors !... Je proposais de le partager avec vous, Monsieur Tuihani... Pas d problème !... Enfin, le mien, et ceux qui voudront bien le voter, hein ?...

Mais je ne vais pas renouveler encore mon argumentaire. Parce qu'en fait, Monsieur Marcel Tuihani nous a juste dit que ce n'est pas son bébé, hein ! Mais il a bien compris en fait ce qu'on est en train de faire, c'est-à-dire qu'on a lissé, c'est-à-dire qu'il y a moins de pression fiscale... enfin, regardez les chiffres qui sont décrits dans le rapport, je ne sais pas comment vous faire une règle de trois. Et je ne peux pas vous donner les chiffres par opérateur, Monsieur Temeharo, parce que ça serait venir pointer du doigt tel ou tel opérateur.

Bon, Monsieur le président parlait de Vodafone, je n'ai pas bien compris s'il venait défendre la cause de Vodafone mais il m'a l'air de mieux connaître parce qu'il dit qu'il avait aménagé la fiscalité à un moment pour sauver en urgence Vodafone... Je n'ai pas compris... Je n'ai pas bien compris ce qu'il a voulu dire. Parce que, du coup, j'ai envie de lui retourner la question : mais combien a payé Vodafone alors au final, si ils ont payé quelque chose ?... Mais je ne pensais pas quand même que votre intervention, Monsieur le président, était de venir au secours de Vodafone. Enfin, j'espère qu'on n'en est pas là... On est en train de prendre un dispositif fiscal sur l'ensemble des opérateurs polynésiens et j'espère qu'on n'est pas en train d'arbitrer en fonction de l'impact sur l'un deux ou de l'impact sur l'autre. C'est pas ça ! J'ai mal compris sûrement, hein ! Mais comme vous avez cité l'un des opérateurs, je suis très gêné parce que, moi, je ne rentrerai pas dans ce jeu-là. Il me semble que nous prenons des dispositions pour un secteur et pas pour les uns ou les autres. C'est ma vision de la législation.

Ensuite, pour Monsieur Tuheiava, je disais tout à l'heure à Monsieur Geros que lorsqu'on vient prélever moins, je ne vois pas pourquoi vous craignez l'impact sur le consommateur pour ces nouveaux entrants. Enfin, ce sont des règles économiques évidentes. Vous connaissez, vous êtes chef d'entreprise aussi, Monsieur Tuheiava.

Ensuite, le lien avec la santé, c'est d'encourager la mutualisation effectivement des équipements justement, pour éviter de démultiplier ces réseaux d'antennes. Et donc c'était de mutualiser et donc, au travers de cette fiscalité, de faire en sorte que ça incite si ce n'est à mutualiser tous les équipements au moins le support. C'est ça que nous recherchons en fait au travers de cette fiscalité. C'est pour ça que j'essaie de vous dire encore : venez soutenir cette fiscalité. Il me semble qu'au contraire, elle est plus juste ; elle est annuelle — certes, Monsieur le président, c'est vrai, elle est annuelle — mais les tranches sont claires, les nouveaux entrants ne sont pas pénalisés. J'ai presque envie de vous dire : bien au contraire. Mais j'irai trop loin déjà dans l'approche des chiffres que je ne peux pas vous livrer. Je pense qu'il faut respecter la confidentialité de la situation fiscale de chacun des opérateurs comme nous respectons la confidentialité de la situation fiscale de chaque entreprise dans notre pays. On ne va pas venir, là, parler du chiffre payé par untel, untel ou untel. Enfin, ça ne serait à mon avis pas raisonnable et ça nous soumettrait peut-être à un certain recours que je voudrais éviter de devoir défendre devant les tribunaux, et puis ça me semble relever du bon sens évident.

Donc voilà, Madame la présidente. J'ai l'impression qu'on tourne un peu en rond. Peut-être est-ce à cause de l'heure tardive. Je crois que la reconnaissance avant terme, c'est réglé ; je veux bien l'assumer. Nous soutenons tous l'accouchement de ce beau bébé qui, je crois, permettra à tout le monde de contribuer à hauteur du chiffre d'affaires. Et encore une fois, je ne pense vraiment pas que les nouveaux entrants sont pénalisés en la matière.

Voilà, merci.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Même vote pour l'article LP 2.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 3.

Article LP 3.-

La présidente : Oui, Monsieur Perez, vous avez la parole.

M. Antonio Perez : Merci, Madame la présidente.

Je voudrais apporter quelques informations complémentaires à Monsieur Tuheiava, peut-être qu'il n'a pas bien entendu ma première intervention. Tout d'abord pour dire que, encore une fois, ce n'est pas une fiscalité nouvelle mais bien une fiscalité de substitution plus favorable, plus souple.

Et s'agissant du lien entre cette fiscalité et la santé des Polynésiens, eh bien, ce lien est très clair et simple. Comme je l'ai annoncé, une loi du pays va bientôt être soumise à votre sanction, tendant à protéger nos populations des champs électromagnétiques. Que dit cette loi ? Eh bien, il y a un certain nombre de mesures qui viennent protéger des enfants, des adolescents et les plus jeunes, et d'autres mesures pour protéger toute la population dans sa globalité.

Les risques liés aux champs électromagnétiques peuvent se présenter ainsi : il y a l'utilisation des téléphones portables, il y a également l'utilisation de certains appareils électroménagers au sein des foyers qui dégagent des champs électromagnétiques, il y a les antennes relais qui émettent donc des champs électromagnétiques dont il faut contrôler les puissances.

Deux volets principaux dans cette loi du pays. Premièrement, le contrôle des antennes. Ce contrôle nécessite un investissement financier. Si on veut faire les choses de manière sérieuse et de manière globale sur tout le territoire de la Polynésie, cela a un coût. Cela a un coût. Et ce coût, il sera

en partie financé par ces recettes. Le premier lien entre cette fiscalité et la protection de la santé des Polynésiens.

Lorsque vous mettez en place une campagne de mesures et que vous vous arrêtez à cette campagne de mesures, eh bien, cela ne sert à rien. Donc, dans un premier temps, il sera opéré une campagne de mesures pour mettre de manière claire à disposition de toute la population une cartographie de tous les pylônes et toutes les puissances d'émission. Dès lors que des émissions dépassant les normes seraient identifiées, il y aurait une action du Pays pour demander aux opérateurs de baisser les niveaux d'émission. Et de manière annuelle, maintenir cette pression, maintenir cette idée et cette logique du pays de protéger nos populations en mettant régulièrement en œuvre des contrôles ponctuels et de manière répartie sur tout le pays afin que les niveaux d'émission soient respectés.

En synthèse : protection des populations par l'information, la sensibilisation, la communication. Comment bien utiliser ces appareils qui émettent des champs électromagnétiques ? Inculquer les bons gestes à mettre en œuvre et vérifier que les antennes relais respectent les niveaux d'émission. Ça a un coût et c'est en partie les recettes de cette fiscalisation qui vont pouvoir assurer cette protection de nos populations.

La présidente : Merci, Monsieur Perez.

Même vote pour l'article LP 3. Même vote pour l'article LP 3.

MÊME VOTE.

La présidente : Pour le vote de la loi du pays, nous passons au scrutin public. Je demande à Madame le secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	abstention
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bouteau	Nicole	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	pour
M ^{me}	Cross	Valentina	absente, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, abstention
M.	Drollet	Jacqui	absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, abstention
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	absente, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraea, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	abstention
M.	Geros	Antony	abstention
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	abstention
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	abstention

M ^{me}	Lucas	Béatrice	absente, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	abstention
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	abstention
M ^{me}	Maraea	Emma	pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	absente, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, abstention
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	abstention
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	abstention
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	pour
M ^{me}	Richeton	Monique	abstention
M.	Riveta	Frédéric	pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour
M ^{me}	Sage	Maina	pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	abstention
M.	Schyle	Philip	pour
M.	Taae	Putā'i	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent, a donné procuration à M. Antony Geros, abstention
M.	Temaui	Jean	abstention
M.	Temeharo	René	pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	abstention
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	abstention
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	abstention
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaava	Richard	abstention
M.	Tuihani	Marcel	abstention
M.	Tumahai	Ronald	absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, abstention
M ^{me}	Vaiho	Gilda	abstention
M ^{me}	Vanaa	Élise	abstention
M ^{me}	Viriamu	Yolande	abstention

La présidente : L'ensemble de la loi du pays est adopté par 31 voix pour et 26 abstentions.

ADOPTÉ, au scrutin public, par 31 voix pour et 26 abstentions.

La présidente : Alors, chers collègues, il est 19 heures. Avec l'accord du président, il nous reste trois rapports, on ne va pas revenir demain, on va finir. On va finir. (*Réactions dans la salle.*) Mais... Mais... Mais... Comme je sais que ces trois dernières lois du pays, ça va entraîner des discussions assez animées, je pense, ce soir, est-ce qu'il ne serait pas... Je vous pose la question, c'est à vous de me dire, hein. Je vous aide parce que, quand je vois ceux de devant là qui sont en train de

commencer à tanguer, j'ai peur d'être aussi... *(Rires dans la salle.)* ...prise dans la vague. Est-ce qu'on continue?... Vous ne voulez pas faire une pause café de 10 minutes?... *(Réactions dans la salle.)* Je n'ai pas dit d'une heure, hein ! De 10 minutes, le temps *donc* d'aller vous réveiller un peu, hein ! Une petite pause de 10 minutes, et puis on reprend, on continue jusqu'au bout. Hein ?...

Voilà. La séance est suspendue pour 10 minutes, hein !

VM

oOo

Suspendue à 19 heures 11 minutes, la séance est reprise à 19 heures 27 minutes.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2008-8 DU 25 AOÛT 2008
RELATIVE À LA NOMENCLATURE DU TARIF DES DOUANES

Rapport n° 177-2016, en date du 15 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur et Madame les représentants Ronald Tumahai et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

La présidente : Chers collègues, la séance est reprise.

Je demande à Monsieur Temeharo de bien vouloir lire le rapport n° 177-2016. Monsieur Temeharo.

M. René Temeharo : Merci, Madame la présidente.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur Temeharo.

Pour la discussion générale, 33 minutes pour le groupe RMA, 17 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et 10 pour le groupe UPLD.

L'intervenant du groupe RMA, vous avez la parole. Madame Maraea.

M^{me} Emma Maraea : *Merci, Madame la présidente. Bonsoir à tous. Monsieur le ministre, bonsoir.*

La culture du coprah en Polynésie française est une activité de premier plan notamment aux Tuamotu. Elle représente la principale production agricole des archipels de Polynésie et contribue à une grande partie de l'économie locale. Je vous rappelle qu'à la base, la culture du coprah devait permettre le retour des populations des îles vivant à Tahiti, donner une activité économique aux habitants des îles éloignées.

Le Pays intervient pour favoriser la filière du coprah depuis 2010, le prix a été revalorisé à 140 francs/kg. Le soutien de cette filière par le Pays est estimé à 2 milliards pour 2016, et on devrait avoir une reconduction d'enveloppe budgétaire pour 2017. On constate une baisse d'activité dans le coprah au profit de nouvelles activités agricoles comme l'apiculture et la culture maraîchère. La production de coprah s'est élevée à 14 556 tonnes en 2015 contre 12 937 tonnes en 2014, soit une hausse de 12,5 %. La répartition de la production en fonction des qualités a été de 98,7 % en première qualité et 1,3 % en deuxième qualité. 9 821 coprahculteurs ont été recensés en 2015.

Depuis le 1^{er} avril 1992, les ingrédients utilisés ainsi que le procédé de fabrication des produits d'appellation Monoï de Tahiti sont rigoureusement précisés par le décret 92-340. Véritable produit de soin pour la peau et les cheveux, il est couramment utilisé par les Polynésiens mais aussi en Europe sous forme d'huile solaire hydratante. Plus récemment, un nouvel engouement pour les produits de beauté à base monoï a fait son apparition en métropole avec des crèmes pour le corps ou des baumes pour les cheveux. Ces produits, qui s'utilisent toute l'année contrairement à l'huile solaire, représentent un nouveau marché prometteur pour l'industrie du coprah.

Dérivé du coprah, l'huile de coco est aussi très utilisée dans l'alimentaire pour la fabrication de margarines et graisses végétales comme le beurre de coco. Elle possède aussi d'excellentes propriétés moussantes, et est très utilisée dans l'industrie de la savonnerie. Face au développement de nombreux produits dérivés du coprah, il est inévitable de voir apparaître de nouveaux marchés. Il est d'ailleurs de plus en plus question d'utiliser l'huile de coco pour la production d'énergie en remplaçant par exemple le gazole.

La filière du Monoï a trouvé de nouveaux débouchés. Ainsi, de nouveaux produits issus du Monoï ont vu le jour ces derniers temps, notamment l'huile de coco vierge. À Tahiti et dans les îles, il est difficile de trouver de l'huile de coco extra vierge. Elle est fabriquée dans les familles de façon artisanale, c'est à dire en récoltant l'huile du lait de coco figée au réfrigérateur. L'huile récoltée est ainsi utilisée pour guérir les maladies. La production d'huile de coco extra vierge est faible voire inexistante dans le Pacifique car l'huile extra vierge est fabriquée à partir de noix de coco fraîchement pelées, râpées, puis pressées à froid. Le coût de production est ainsi extrêmement élevé. Pourtant, la demande est de plus en plus forte. Les porteurs de projets sont de plus en plus nombreux à proposer des produits cosmétiques à base d'huile de coco vierge. Le marché du coprah a donc encore un bel avenir devant lui. Et l'ouverture de la 7^e édition du Monoï Here, qui a ouvert ses portes en novembre dernier, a permis aux différents producteurs de montrer leurs savoir-faire dans le domaine du monoï mais aussi de confirmer l'intérêt que porte la population aux produits dérivés de la noix de coco.

J'aimerais donc que nous soutenions tous la présente proposition de loi fiscale qui tend à rectifier les dispositions tarifaires.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

La présidente : Merci, Madame Maraea.

Alors, après avoir écouté l'huile de coco vierge et extra vierge du groupe RMA, j'appelle l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole.

Monsieur Maamaatuaiahutapu.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente.*

Il y a plein de vierges à Fakarava... de cocos vierges à Fakarava. *(Rires.)*

En fait, Madame la présidente, notre position était de nous abstenir mais, suite à l'intervention de mon collègue René, qui a été très claire, nous décidons de soutenir ce texte. (Rires.). Tout simplement, Madame la présidente, nous voterons tous pour ce projet de texte.

La présidente : *Merci, Victor. C'est juste parce que Emma avait parlé de « Vierge », « extra vierge », c'est ce qui explique le vote favorable de l'UPLD. Je vous remercie.*

J'appelle l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : J'ai connu l'UPLD plus loquace.

On pourrait penser que ce texte n'appelle pas d'observations particulières puisqu'il est question, ici, de préciser la nomenclature douanière afin de permettre notamment au service des douanes local de distinguer de manière précise, d'une part, le monoï en vrac du monoï conditionné et, d'autre part, de distinguer le sucre raffiné du sucre brut. Faute, en effet, de définitions spécifiques à ces différentes notions, le service des douanes ne pouvait que se constater impuissant face à certaines dérives.

Ceci étant dit, une taxe à l'export a été mise en place pour financer les actions de promotion du groupement GIMT. Or, le GIMT, il nous semble, Monsieur le ministre, Monsieur Teva Rohfrisch, cher Teva (*Réaction de M. Teva Rohfrisch.*) Non, c'est parce que j'ai mangé un Ferrero Rocher juste avant de venir, excusez-moi ! J'anticipe sur les fêtes de Noël... Il était question de faire disparaître le GIMT. Or, cette taxe initialement était affectée au GIMT. Donc, qu'est-ce que vous comptez faire de l'affectation de cette taxe ?

La loi du pays prévoit désormais que, dès qu'on a cinq kilos et plus, c'est du vrac et que si c'est du vrac, elle sera taxée à l'export à 150 francs le kilo. La question qui se pose c'est : pourquoi est-ce que vous avez choisi cette unité de mesures, cinq kilos, quand on sait que les gros exportateurs de monoï exportent des containers allant jusqu'à, en moyenne, 18 tonnes de monoï exportés ? Pourquoi avoir choisi de taxer à cinq kilos plutôt que de taxer à la tonne ? Parce qu'en fait, la réflexion qu'on a sur ce dossier, c'est que : est-ce qu'on n'est pas en train d'handicaper finalement les petits producteurs de monoï qui, eux, doivent exporter avec des quantités beaucoup moins importantes et forcément avec des coûts de frets supérieurs ? On me disait tantôt qu'ils auraient des coûts de frets qui pouvaient aller jusqu'à 200 francs par kilo de monoï exporté alors que vous avez pour les gros producteurs de monoï un coût de fret sur un container qui revient à 30 francs le kilo de monoï. Donc, ça, c'est le premier point que je voulais soulever au nom du TAHOERA'A HUIRAATIRA.

Et vous dire que, par conséquent, la mesure que vous proposez nous apparaît discriminatoire vis-à-vis des petits producteurs locaux ; et vous indiquer que nous attendons des réponses claires sur ce sujet sachant que, d'une part, il y avait une taxe affectée alors qu'il n'y a plus de syndicat *a priori* et, de l'autre, on a l'impression que cette mesure est faite principalement pour les gros exportateurs d'huile, non pas de coprah, mais d'huile de monoï.

Et enfin, la question sous-jacente c'est : est-ce que justement ce type de mesures ne va pas favoriser la transformation du monoï, l'affinage du monoï, le conditionnement du monoï à l'étranger plutôt qu'en Polynésie française où on pourrait créer de la valeur ajoutée ?

Donc, merci, Monsieur le ministre, de bien vouloir répondre à mes questions.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame Manutahi.

Monsieur le ministre, ne parlez pas, de grâce, de « vierge », hein ! Répondez à la question de Madame Manutahi.

Merci.

M. Teva Rohfrisch : Je trouve nos femmes très autoritaires en ce début de soirée. Mais souvent, quand la nuit tombe, la femme devient plus autoritaire que quand il fait jour, j'ai remarqué. Cela n'a rien à voir avec la virginité, je pense ; je parle de féminité.

Après, Madame la présidente, permettez-moi, parce que nous avons des experts dans notre hémicycle, il me semble que c'est l'huile qui est vierge et pas le coco qui est vierge. Je crois que c'est l'huile vierge de coco. Parce que l'huile de coco vierge, ce n'est pas la même chose. Cela veut dire que c'est le coco qui est vierge. Alors, je m'en remets... On a un fabricant... et je crois que le fabricant

doit être vierge aussi... Mais, Madame la présidente, je crois que c'est l'huile vierge de coco. Il y a une petite nuance importante, me semble-t-il, mais je soumetts cela à l'appréciation de nos spécialistes parce que je crois que nous allons tous soutenir cette virginité dans nos huiles qu'il est important de faire connaître au monde entier car elle a des vertus alimentaires mais aussi des vertus thérapeutiques, semble-t-il. Et je crois qu'en matière de massage, elle permet de décupler effectivement les fonctions traditionnelles des huiles que l'on peut trouver ailleurs. Mais, je fermerai, là, la parenthèse, si vous me le permettez.

Il faut effectivement, après cet épisode de Ferrero Rocher, revenir sur le GIMT, à la demande de Madame Sandra Levy-Agami, même si ce n'est pas tout à fait le sujet. Donc, je ferai un tout petit aparté parce que je crois qu'on a tous envie de rentrer. Simplement vous dire, Madame Levy-Agami, que...

Regardez ce qui se passe dans la perliculture, il n'y a plus de GIE Perles de Tahiti, qui a été dissout, mais le DSPE a été maintenu et, en fait, nous venons percevoir une taxe qui n'est plus affectée. Mais ensuite, dans le cadre de la perliculture, il y a une association qui a été montée pour faire la promotion et nous venons subventionner cette association en fonction du plan d'actions qui est présenté. Cela a une vertu essentielle qui permet aussi aux pouvoirs publics, sur la base d'un plan d'actions et de l'évaluation ensuite de ce plan d'actions, de venir doter plus ou moins les projets de promotion. C'est ce qu'on fait dans la perliculture.

Dans le domaine du monoï, c'est le modèle que nous allons retenir également, mais nous y sommes contraints en fait — je crois que cela vous a été dit en commission —, parce que ce qu'on appelle « *l'affectio societatis* » entre les partenaires du GIMT n'est plus. En gros, ils ne sont plus d'accord tous entre eux. Ils ont, semble-t-il, divorcé. Je pensais que cela n'a été qu'une séparation de corps, mais j'ai l'impression que les cœurs sont définitivement dans une situation de séparation. Ne me faites pas dériver à nouveau, Madame Sandra Levy-Agami, avec votre regard noisette, vous allez nous refaire plonger dans l'huile vierge de coco. Du coup, la dissolution du GIMT s'impose aussi pour des questions également juridiques. Donc, le montage qui va être fait... le dispositif — parce que montage pourra être connoté péjorativement — qui sera mis en place va consister à étudier les actions de promotion proposées par les groupements qui seront en vigueur, s'il y en a un, si nous en avons deux. On espère qu'on en aura pas 12 non plus parce que l'intérêt quand même d'actions de promotion c'est d'avoir des actions qui soient portés par un nombre d'acteurs significatifs. Mais on a l'impression qu'aujourd'hui, d'un groupement qui regroupait l'ensemble des professionnels, on va évoluer vers deux regroupements. Ce sera peut-être des associations, des GIE ; on ne connaît pas encore la structure cible qu'ils choisiront, mais elle leur appartient. Ce n'est pas le Pays qui va monter ces regroupements, ce sont les professionnels. Et donc, il convient que l'on continue de percevoir la taxe dont la vocation principale est de participer à ces actions de promotion, mais c'est le Pays — donc nous, avec vous, l'assemblée — qui, annuellement, votera les dotations qui permettront de venir subventionner ces plans d'actions qui sont à l'appréciation du ministre qui assurera la tutelle de ces organismes et de la problématique du monoï. Voilà. C'est pour cela qu'on va continuer à percevoir.

Mais c'est pour cela qu'on vient vous proposer de modifier le code des douanes parce que, malheureusement, certains ont cherché à échapper à cette contribution que tous doivent apporter par des conditionnements qui n'étaient pas en fait du vrai conditionnement de détail pour pouvoir échapper en fait à la taxation. Parce que l'esprit de cette taxation — vous allez le comprendre rapidement —, il consiste à encourager la transformation locale. Donc, au contraire, on vient encourager la création de valeur ajoutée en Polynésie. Quand on exporte en vrac, au final on vient exporter de la matière brute, et la valeur ajoutée se fait ailleurs, en métropole éventuellement. C'est-à-dire qu'on exporte du monoï brut et c'est là-bas qu'on va créer des emplois pour la mise en bouteille, pour la fabrication des cosmétiques ou les autres dérivés. Or, ce qu'on souhaite, c'est justement qu'on vienne taxer cet export où on va créer de la valeur ajoutée à l'extérieur pour permettre de promouvoir en particulier ceux qui font la transformation. Et vous savez à Faaa notamment — je regarde nos représentants de Faaa — qu'il y a une des usines, les premières qui faisaient du monoï à Tahiti, mais il y en a d'autres. Et au contraire, ce sont ces petits que l'on veut soutenir parce qu'ils font l'effort de

mettre en bouteille ici. C'est-à-dire qu'on a le produit prêt à être vendu aux consommateurs qui est fabriqué ici ; donc, on crée de l'emploi localement. Donc, ce sont eux que l'on vient soutenir. Et tout ce qui est export en vrac, finalement, cette taxation, je vais leur dire : Eh bien, vous exportez en vrac, mais contribuez alors à développer notre valeur ajoutée en Polynésie.

Donc, c'est pour cela qu'on vous propose de soutenir cette modification, parce que certains prétendaient que des conditionnements de plus, par exemple, de 25 kilos — mais il y en a eu d'autres — étaient du conditionnement au détail. Je crois qu'aucun d'entre nous, pour aller bronzer sur la plage, n'achète 25 litres de monoï. En général, on prend une petite bouteille. En fonction de l'étendue que nous avons à masser, on peut prendre deux bouteilles, mais rare sont ceux qui prennent 25 bouteilles en agro-cubitainer pour aller à la plage. Je n'ose pas imaginer que nous allions tous avec un cubitainer à la plage de 25 litres. Donc, ceux qui prétendent que le cubitainer de 25 litres c'est un produit de détail, j'ai l'impression qu'ils veulent simplement échapper à la taxation. Donc, on propose de ramener cela à 5 kilos ; ce qui déjà, vous en conviendrez, représente beaucoup d'huile. Celle-ci n'est pas vierge, Madame la présidente, mais a certainement des vertus qui permettent d'éviter les coups de soleil, de favoriser le bronzage et parfois d'avoir une peau qui glisse davantage.

Merci de votre attention.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Je ne pensais pas qu'à une heure avancée, l'huile de coco vierge allait soulever des passions ici, au sein de notre hémicycle.

Nous allons passer à la délibération. Article LP 1, Monsieur le rapporteur.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Je pense que nous allons passer au vote de l'article LP 1. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : Article LP 1 est adopté à l'unanimité.

Article LP 2, Monsieur le rapporteur.

Article LP 2.-

La présidente : Même vote pour l'article LP 2 ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 2 est adopté. Nous allons passer, conformément... Oui, Madame Manutahi, court ! Vous avez la parole.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Je remercie Monsieur Teva Rohfristch de nous avoir donné tous les éléments qui nous ont permis de déterminer notre vote. Au départ, ce n'était pas forcément les éléments dont nous disposions. Donc, j'apprécie la franchise des propos échangés. Alors, est-ce que c'est l'effet Ferrero Rocher ou l'effet monoï ? En tout cas, le TAHOERA'A a voté pour.

Merci.

La présidente : Merci, Madame Manutahi.

Nous allons passer au scrutin public pour le vote de la loi du pays. Madame le secrétaire général, veuillez faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	Pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	Pour
M ^{me}	Aro	Dylma	Pour
M ^{me}	Bouteau	Nicole	Pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	Pour
M.	Buillard	Michel	Pour
M ^{me}	Cross	Valentina	Absente, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, pour
M.	Drollet	Jacqui	Absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, pour
M.	Faatau	Félix	Pour
M.	Flohr	Henri	Pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Pour
M.	Fong Loi	Charles	Absent, a donné procuration à M ^{me} Lana Tetuanui, pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Absente, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraea, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Pour
M.	Geros	Antony	Pour
M.	Graffe	Jacquie	Absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	Absente, a donné procuration à M ^{me} Lois Salmon Amaru, pour
M.	Jordan	Rudolph	Pour
M.	Leboucher	Michel	Pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Pour
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Pour
M ^{me}	Maraea	Emma	Pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	Pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Perez	Antonio	Pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Pour
M.	Raioha	Jacques	Pour
M ^{me}	Richeton	Monique	Pour
M.	Riveta	Frédéric	Pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Pour

M ^{me}	Sage	Maina	Pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Pour
M.	Schyle	Philip	Absent, a donné procuration à M ^{me} Nicole Bouteau, pour
M.	Taae	Putai'i	Pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	Pour
TH			
M ^{me}	Teahe	Teapehu	pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Absent, a donné procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	pour
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	pour
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaiva	Richard	pour
M.	Tuihani	Marcel	Absent, a donné procuration à M ^{me} Alice Tinorua-Rijkaart, pour
M.	Tumahai	Ronald	Absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, pour
M ^{me}	Vaiho	Gilda	pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	pour
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Pour

M^{me} Jeanne Santini : Donc, unanimité, 57.

La présidente : Merci, Madame la secrétaire générale. La loi du pays est adoptée à l'unanimité, ce soir.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DU CODE DES IMPÔTS

Rapport n°178-2016, en date du 15 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, du budget et de la fonction publique par Monsieur et Madame les représentants Antonio Perez Armelle Merceron.

— Cf. annexe —

La présidente : Nous continuons ! Rapport n° 178-2016. Alors, comme nous le permet le règlement intérieur et pour gagner un peu de temps, on va passer la lecture du rapport. Nous allons aller directement à la délibération puisque ça énonce exactement ce qui a été écrit dans le rapport.

Alors, pour en revenir à la discussion générale, je vous pose la question, si on veut gagner du temps... Je sais qu'il y en a qui ont préparé leurs interventions depuis, si vous en étiez d'accord, on

pourrait passer à la discussion lors de l'étude de chaque article. Vous êtes d'accord ?... Vous êtes d'accord.

Bon, nous passons à la délibération. Madame le rapporteur, article LP 1.

— Cf. annexe —

M^{me} Armelle Merceron, rapporteure : Merci, Madame la présidente. En fait, c'est une loi du pays.

Article LP 1.-

La présidente : Merci, Madame Merceron.

La discussion est ouverte sur l'article LP 1. Personne ne veut prendre la parole, on dirait.

Nous passons au vote. Qui est pour ?... 46 voix pour. Qui s'abstient ?... L'article LP 1 est adopté par 47 voix pour et 10 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

La présidente : Article LP 2.

Article LP 2.-

La présidente : Même vote pour l'article LP 2 ?... Même vote.

Monsieur Maamaatuaiahutapu.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Monsieur le président. En fait, j'ai une question très courte à adresser au ministre.*

La taxe sur la publicité, sur les messages publicitaires, *Monsieur le ministre. A l'heure actuelle, sur TNS, entre autres, on voit passer énormément de messages publicitaires qui nous viennent de France, des États-Unis. Comment fait-on pour les taxer ? Déjà, est-ce possible pour nous de les taxer ? Parce que c'est nous qui sommes destinataires de ces publicités. Qu'en est-il de ces messages publicitaires ? Parce que c'est trop simple de taxer uniquement nos commerçants à nous. Et ces messages publicitaires qui nous viennent de l'extérieur par le biais de ces chaînes, on fait quoi, on fait comment. C'est une question que je pose.*

Merci.

La présidente : *Merci, Victor. On en déduit que vous regardez beaucoup les émissions sur TNS.*

Madame Manutahi.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : *Merci, Madame la présidente.*

Non, juste pour vous dire déjà que sur l'article 1, le rétablissement du transport en commun terrestre de passager et l'introduction du mariage en tant que secteur éligible à la défiscalisation sont vraiment des mesures qui vont dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour.

Sur l'article LP 2, nous avons également les mêmes interrogations que notre collègue représentant qui vient de s'exprimer et notamment par rapport à la publicité qui circule sur Internet et

notamment sur Facebook. On a beaucoup de sociétés locales maintenant qui ont des Facebook et qui font de la publicité. Comment vous appréhendez ce type de publicité ? Est-ce que vous avez également envisagé d'intégrer la taxation de ce type de publicité ?

L'autre point, on ne l'a pas vraiment évoqué en commission législative, c'est pour ça que je reviens dessus maintenant. Est-ce que vous ne craignez pas qu'en taxant les publicités qui font l'apologie de produits sucrés on ne se retrouve pas justement avec des annonceurs qui vont se défausser par rapport aux derniers journaux locaux qui risquent de se retrouver en difficulté financièrement et de voir finalement ces publicités se déplacer de ces... passer de ces journaux locaux à finalement des publicités qui vont être complètement intégrées au niveau des façades des magasins, de l'intérieur des magasins et qui, finalement, va complètement échapper à la taxation qui est proposée, à moins que vous ayez également envisagé cette possibilité.

Merci.

La présidente : Monsieur le ministre.

M. Nuihau Laurey : Madame la présidente, j'ai compris il faut être assez rapide. Donc sur la question de Vito il y a déjà une taxation sur la publicité fabriquée à l'extérieur, une surtaxation de 40 % par rapport aux messages publicitaires réalisés en Polynésie. On l'avait déjà introduit en juillet 2013. 40 % de surtaxation pour les productions de messages publicitaires effectués en métropole justement pour faire en sorte que les producteurs locaux en matière d'audiovisuel soient privilégiés et qu'une partie plus importante des messages soit réalisée ici. Donc, cette surtaxation existe déjà et, là, c'est une taxation supplémentaire de 40 % s'agissant de messages concernant ces produits qui sont à l'origine de pathologies coûteuses pour le Pays. Donc, c'est déjà fait.

Sur les questions de Sandra concernant les publicités sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux, le seul moyen de les appréhender et j'en avais parlé déjà au mois de décembre dernier c'est de permettre un droit d'accès à la DICT, comme on l'a fait pour EDT, et donc permettre au service des contributions de solliciter les opérateurs pour identifier très clairement les annonceurs de ces messages. Donc, l'assemblée avait souhaité qu'un texte de portée plus générale soit proposé ; c'est la raison pour laquelle on a modifié les dispositions et retirer les opérateurs de télécommunications. Donc, c'est un sujet qu'il faudra remettre sur la table, je pense, l'année prochaine puisque c'est effectivement un volume d'activité qui tend à progresser et je pense que ce mouvement ne va pas s'interrompre.

Sur l'adaptation des opérateurs et le fait de choisir d'autres modalités de publicité, effectivement c'est quelque chose qui risque d'arriver. Il y a toujours une adaptation des acteurs économiques à la fiscalité qui est mise en place. Effectivement, ça peut créer des difficultés financières. L'objectif, ici, c'est un objectif de politique publique. Le ministre des Finances et de la Fiscalité n'est que le bras armé de cette volonté du gouvernement. Patrick Howell a indiqué tout à l'heure qu'un comité de travail sera mis en place dès le début de l'année prochaine pour réfléchir à d'autres mesures et évaluer celles qui sont proposées dans ce cadre. Donc, effectivement il y a une volonté forte du gouvernement de surtaxer ce type de produits et la publicité qui est attenante à ces produits. Ce comité qui sera mis en place l'année prochaine essaiera aussi de travailler sur une fiscalité élargie à l'ensemble de ces produits, notamment des produits sucrés, et éventuellement à proposer assez rapidement une fiscalité modulée en fonction du taux de sucre dans les produits.

Voilà.

La présidente : Merci, Monsieur le vice-président.

Même vote pour l'article LP 2 ?... Même vote. Article LP 2 adopté. Article LP 3... (*Réactions dans la salle.*) Bon, je fais passer au vote l'article LP 2. Qui est pour ?... À l'unanimité ! Eh bien, c'était même vote ! Article LP 2 adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Article LP 3.

Article LP 3.-

La présidente : Merci, Madame Merceron.

La discussion est ouverte. Aucune discussion.

Sur l'article LP 3, même vote ?... Unanimité ! Même vote.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Article LP 3 adopté à l'unanimité. Article LP 4.

Article LP 4.-

La présidente : Aucune discussion sur l'article LP 4. Même vote ? Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 4 adopté. Article LP 5.

Article LP 5.-

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Même vote pour l'article LP 5.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 6.

Article LP 6.-

La présidente : Même vote ?...

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 6 adopté. Article LP 7.

Article LP 7.-

La présidente : Même vote pour l'article LP 7 ?...

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 7 adopté. Article LP 8.

Article LP 8.-

La présidente : Même vote pour l'article LP 8.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 8 adopté. Article LP 9.

Article LP 9.-

La présidente : Même vote pour l'article LP 9.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 9 adopté. Article LP 10.

Article LP 10.-

MB

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour l'article LP 10, y a un amendement qui a été déposé, amendement n° 1, et je demande à son auteure, Madame Merceron, de bien vouloir exposer votre amendement.

M^{me} Armelle Merceron, co-rapporteuse : L'article LP 10 du projet de loi du pays est rédigé ainsi qu'il suit :

Article LP 10.- Saisie des contrats d'assurance-vie par voie d'avis à tiers détenteur

Au II de l'article 3 de l'ordonnance n° 98-581 du 8 juillet 1998 portant actualisation et adaptation des règles relatives aux garanties de recouvrement et à la procédure contentieuse en matière d'impôts en Polynésie française, il est ajouté deux alinéas ainsi rédigés :

« Peuvent faire l'objet d'un avis à tiers détenteur notifié par le comptable chargé du recouvrement, dans les conditions prévues à l'article 3 de l'ordonnance, les sommes versées par un redevable souscripteur ou adhérent d'un contrat d'assurance rachetable, y compris si la possibilité de rachat fait l'objet de limitations, dans la limite de la valeur de rachat des droits à la date de la notification de l'avis à tiers détenteur.

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables aux créances ayant, au préalable, fait l'objet d'un avis à tiers détenteur infructueux dans les conditions prévues au I du présent article. ».

L'exposé sommaire est le suivant.

L'article LP 10 du projet de loi du pays portant modification du code des impôts a pour objet d'étendre les pouvoirs des comptables publics en matière de recouvrement des créances de la Polynésie française et de ses établissements publics. Il est proposé de la modifier en la forme et sur le fond pour les raisons suivantes :

Pour la forme, il est proposé d'intégrer la mesure au sein de l'ordonnance n° 98-581 du 8 juillet 1998 portant actualisation et adaptation des règles relatives aux garanties de recouvrement et à la procédure contentieuse en matière d'impôts en Polynésie française, plutôt que dans le code des impôts. En effet, dès lors que cette mesure est susceptible d'être appliquée aux contrats d'assurance-vie rachetables conclus en France métropolitaine, en étant intégrée dans une norme de valeur législative, elle sera moins sujette à contestation que si elle découle d'une disposition du code des impôts ayant valeur réglementaire. Cette orientation ne pose pas de difficulté juridique puisque la compétence de la Polynésie française en matière de fiscalité lui permet de modifier une norme de valeur législative lorsque celle-ci touche à ce domaine de compétence.

Sur le fond, il s'agit donc de permettre aux comptables publics de saisir, par le biais d'un avis à tiers détenteur, le capital ou la rente d'un contrat d'assurance-vie rachetable souscrit par un débiteur de la Polynésie française au profit d'un tiers ou de lui-même. L'insaisissabilité dont bénéficie cette catégorie de contrats d'assurance actuellement, augmente les risques d'irrecouvrabilité des créances détenues sur des débiteurs qui sont en fait solvables. Cette situation est de nature à entraîner une rupture d'égalité devant les charges publiques entre contribuables, et c'est donc inacceptable.

Bien que la mesure proposée ne soit que la transposition en Polynésie française d'une disposition qui est déjà largement usitée en France métropolitaine, il est néanmoins souhaitable de l'encadrer au minimum en faisant en sorte que ce nouveau pouvoir reconnu aux comptables publics apparaisse comme une étape supplémentaire — et c'est le mot important — aux actions en recouvrement classiques. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'en limiter l'utilisation aux créances pour lesquelles un avis à tiers détenteur classique a déjà été notifié par le comptable public et, en fait, se serait avéré infructueux.

La présidente : Merci, Madame Merceron.

La discussion est ouverte sur l'amendement. Madame Manutahi.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Oui, Madame la présidente, je vais être courte sur ce sujet et brève.

On a eu l'occasion de s'exprimer en commission législative. Pour notre part, cette disposition apparaît amoral, même si on comprend l'initiative du vice-président sénateur. Elle nous apparaît quand même amoral de permettre de saisir l'assurance vie de quelqu'un. On a eu l'occasion de le dire en commission. Donc, on réitère notre observation en disant que nous ne pouvons voter favorablement à l'amendement qui est proposé, ni à l'article qui est proposé.

Merci.

La présidente : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. En commission, effectivement, du côté de l'UPLD, nous nous sommes un peu érigés contre cette manière de procéder parce que, lorsqu'il s'agit de procéder à une saisie, c'est qu'on a déjà tout saisi autour. Et donc, quand on arrive au bout de la saisie, eh bien il ne nous reste plus que quoi ? Eh bien par exemple la pension, la rente ou bien les assurances de ce type.

Par contre, si vous arrivez à assortir le dispositif d'amendement dans le cadre de la manière de procéder la saisie, nous garantir du fait qu'en plus des autres possibilités de financement dont dispose le contribuable, le comptable fait le choix effectivement d'appréhender la somme, la créance sur l'assurance-maladie, je suis d'accord. Mais dans le cas d'espèce, ce n'est pas le cas. On a tout saisi. On a saisi son salaire ou on a saisi ses revenus, et il y a toujours pas assez !... Donc, on voit qu'il lui reste une assurance-maladie, eh bien on dit : Eh bien on y va, on saisit aussi ça ! Et là, on n'est vraiment plus d'accord.

La présidente : Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron : Merci. C'est un sujet qui a déjà été abordé en commission.

D'abord, il ne s'agit pas ici de discuter de l'amendement, mais il s'agit de discuter du fond du sujet puisque, là, l'amendement ne vient qu'apporter, je dirai, une condition. Il faut déjà que les avis à tiers détenteur sur d'autres éléments du patrimoine aient échoué pour qu'on en vienne à saisir l'assurance-vie. Donc, là, on apporte un plus.

Mais, pour répondre aux observations, pourquoi... ? Imaginez quelqu'un qui doit des impôts, comme tout le monde, et qui s'arrange pour assécher ses comptes bancaires pour faire en sorte que les loyers de propriétés qu'il a aillent à sa femme ou à ses enfants et que, lui, il apparaisse comme n'ayant pas de patrimoine, mais qu'il ait une partie de son épargne et un patrimoine qui pourrait être important sur un compte d'assurance-vie. Et moi, je voudrais préciser ce que j'ai dit en commission : ne vous arrêtez pas à l'idée d'assurance-vie. Ce n'est pas une assurance-décès. C'est placer son épargne pour pouvoir ensuite avoir des rentes, ou des choses comme ça. Donc, pourquoi quelqu'un qui aurait un gros patrimoine dans un contrat d'assurance-vie — autrement dit qui placerait son argent pour avoir ensuite une rente — il n'aurait pas à payer ses impôts ? Il faut que, quel que soit le domaine où vous avez placé votre patrimoine, vous soyez tout autant saisissable si vous vous dérobez à votre obligation de payer des impôts. N'oubliez pas qu'il y a des gens qui sont suffisamment malins pour apparaître comme n'ayant rien sur leurs comptes bancaires, aucun revenu, mais qui planquent ailleurs — excusez-moi le terme — leur patrimoine.

Voilà. Si, vous, vous êtes en train de défendre des gens qui ne se dérobent à leur devoir de citoyen, cela veut dire que vous n'avez pas regardé la campagne d'affichage qui existe et qu'on voit partout en ville et qui dit : Ne vous dérobez pas à payer vos impôts ! Voilà.

La présidente : Madame Bruant.

M^{me} Virginie Bruant : C'est exactement ce que je voulais préciser, ce sont les mêmes propos.

Là, on vient vraiment lutter contre les personnes qui préparent tout simplement leur insolvabilité et il y en a, cela a nous été confirmé en commission par Monsieur le vice-président et par Madame Claude Panero. Et en plus de ça, l'amendement que propose Armelle vient préciser justement que cette saisie sur les assurances-vie vient vraiment en dernier recours une fois que toutes les premières actions du contentieux ont été mises en place.

Voilà. Cela rejoint exactement les propos de ma collègue.

La présidente : Madame Manutahi.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Oui, je voulais intervenir pour vous dire que le souci qu'on a avec l'intervention de Madame Merceron, c'est que... On sent bien qu'elle parle de cas particuliers. Or, là, on est en train de mettre en place une réglementation qui va viser l'ensemble des personnes qui seront détenteurs d'une assurance-vie. Et tout le monde ne roule pas sur l'or, et tout le monde n'est pas en train d'organiser son insolvabilité !... Il y a juste des gens qui épargnent pour les jours meilleurs à un moment où on ne sait même pas si la CPS va payer des retraites. On l'a vu et, nous, on n'arrête pas de le répéter, on n'est pas dans un mode de relance économique, de développement, de croissance qui nous permet de garantir de l'emploi et de garantir des revenus suffisants pour un certain nombre de familles. Donc, on sait très bien que la catégorie sociale qui est visée, c'est la classe moyenne parce qu'en général, les gens qui sont au SMIG ne pensent pas à épargner dans le cadre d'une assurance-vie. Pourquoi faire d'un cas particulier de fraudeurs une généralité alors que, au final, l'assurance-vie, telle qu'elle est prévue, profite à un ensemble beaucoup plus large ?

C'est la raison pour laquelle, nous, on vous dit, pour nous, c'est une mesure qui est complètement amoral et qui n'arrive pas au bon moment.

Merci.

La présidente : Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiaiva : Merci, Madame la présidente. Je ne voulais pas trop intervenir là-dessus parce que je voulais qu'on accélère comme vous la discussion, mais je voulais quand même apporter un regard qui soit peut-être un peu différent encore de ce que j'ai entendu, là, à l'instant, de part et d'autre, et pour tenter d'aller un peu plus loin encore dans l'état d'esprit des porteurs de l'amendement.

En fait, le fait d'organiser son insolvabilité est déjà un délit, hein ! C'est puni par la loi ! Donc, si cet argument-là c'est pour venir en soutien d'un amendement pour éviter de le faire, je veux dire, il y a d'autres façons de régler la question, et ces personnes en question, elles se retrouvent devant le tribunal correctionnel. C'est un vrai délit, ce n'est pas une contravention. Donc, à partir de là, je pense qu'il y a plus fort à jouer de prendre un délit et donc d'avoir un casier judiciaire que d'avoir un simple avis à tiers détenteur, si vous voyez ce que je veux dire, en termes d'impact.

La deuxième chose qui me paraît encore plus importante, c'est que j'ai l'impression qu'on est en train de comprimer le peu de crédibilité qui pourrait avoir entre le pacte social qui existe entre les citoyens qui pourraient avoir un état d'esprit citoyen vis-à-vis de l'impôt avec l'Administration et qu'on ferme les yeux sur ce qui tourne autour et toutes ces sommes d'argent qui gravitent en dehors du système, tous les dimanches matins ou les samedis, ou chaque année, et qui n'ont vraiment rien à voir avec ce qu'on pourrait obtenir grâce à de simples mesures de recouvrement sur lesquelles on est en train de discuter. Et le sujet est de fond. Il y a une économie souterraine sur laquelle l'Administration ferme totalement les yeux, et ça n'a aucune comparaison en termes de poids financier. Or, là, nous sommes en train de comprimer et de mettre une pression supplémentaire dans le peu qui reste de confiance qu'il y a sur le pacte social en Polynésie.

Et je trouve qu'au-delà du côté amoral, que je peux concevoir certes, et ce côté-là, en fait, il est vite réglé par un délit, hein, c'est puni par la loi et ici et en France, c'est pareil. Que le contrat d'assurance-vie soit en Polynésie ou en France, c'est quand même puni par la loi et on a un casier judiciaire qui est entaché.

Mais, ne sommes-nous pas en train plutôt de comprimer ce qui reste ? Et je sais que vous avez compris. Les Polynésiens ont de moins en moins confiance au système et préfèrent utiliser une alternative au système qu'on appelle l'économie souterraine. Et est-ce que ce type d'avis à tiers détenteur est efficace dans cette situation-là ? Bien sûr que non, bien sûr que non. Et je pense que véritablement ce type d'aménagement-là ne va pas dans le bon sens d'une meilleure crédibilité de l'Administration.

La présidente : Qui est pour l'amendement ?... 31 voix pour. Qui est contre ?... 26 voix contre. L'amendement est adopté.

ADOPTÉ, à mains levées, par 31 voix pour et 26 voix contre.

La présidente : L'article LP 10 amendé. Qui est pour ?... Même vote. L'article LP 10 est adopté.

MÊME VOTE.

La présidente : Article LP 11.

Article LP 11.-

La présidente : Aucune discussion sur l'article LP 11. Madame Manutahi Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Madame la présidente. Je trouve dommage qu'en commission législative et en séance plénière, Madame Bruant ne puisse participer aux débats puisque, si on est là aujourd'hui, c'est bien suite à un contentieux dont elle est à l'origine.

Juste pour vous dire que, concernant cette disposition, le TAHOERA'A HUIRAATIRA va voter pour parce qu'il s'agit de clarifier les textes et de permettre à la CCISM de lutter contre les abus et contre... — comment dire ça ? — les velléités intempestives de contentieux de certains élus de l'assemblée qui ont d'autres activités parallèles.

Merci.

La présidente : Merci, Madame Manutahi. Madame Merceron.

M^{me} Armelle Merceron, co-rapporteuse : Oui, je trouve que c'est mal placé de faire ce genre d'attaque individuelle. Il était un temps où cette personne a pu faire un contentieux, il est un temps où elle est élue à l'assemblée. Je pense que c'est tout à son honneur de ne pas placer les choses sur le même niveau. Ce n'est pas à votre honneur de faire ce genre d'attaque.

La présidente : Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Madame la présidente. Je voulais juste qu'il soit mentionné aussi au procès-verbal qu'en ma qualité de commerçant, je ne participe pas au vote de la discussion qui va suivre et donc je vais me retirer. *(Ce dernier quitte la salle des séances.)*

La présidente : Merci, Monsieur Tuheiava. Décidément, on en apprend de ces choses ce soir, hein !...

Alors, je vais mettre aux voix... Monsieur Geros, Madame Virginie Bruant est sortie, vous vouliez vous adresser à Madame Bruant, elle n'est pas dans la salle. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Non, je voulais juste que vous lui transmettiez un message : après le vote, qu'elle ne dépose plus de recours !... *(Réactions dans la salle.)*

La présidente : Qui est pour l'article LP 11 ?... À l'unanimité, hein !... Moins 2 ! Sauf Monsieur Tuheiava qui ne participe pas au vote, ainsi que Madame Bruant. L'article LP 11 est adopté par 55 voix.

ADOPTÉ, à mains levées, par 55 voix pour.

La présidente : Article LP 12.

Article LP 12.-

La présidente : Merci, Madame Merceron. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Oui, Madame la présidente, pour accélérer la procédure, on ne peut pas transformer l'examen en procédure simplifiée ? Parce que le reste des articles sont des articles d'ajustement. Parce que... Bon, j'ai un peu pitié de notre vice-président qui plie l'échine, là, depuis tout à l'heure, fait fatigué... *(Réactions dans la salle.)* Enfin, si on peut ! Si on peut !... Si on ne peut pas, bon, je ne vais pas m'opposer, hein.

La présidente : Merci, Monsieur Geros. Eh bien je vais vous soumettre la demande que vous venez de me faire à savoir la procédure simplifiée. Nous étions à l'article LP 12. Je soumetts à votre approbation. Si tout le monde est d'accord à ce qu'on passe à la procédure simplifiée... Qui est pour ?... Voilà, à l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Pour les articles LP 12 jusqu'à LP 18, pour la procédure simplifiée, je pense que c'est un vote à l'unanimité.

ADOPTÉS, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Par contre, pour l'ensemble maintenant de la loi du pays, nous ne pouvons pas faire la procédure simplifiée, c'est le scrutin public. Et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants. Merci.

M^{me} Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Bouteau	Nicole	pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	ne participe pas au vote
M.	Buillard	Michel	pour
M ^{me}	Cross	Valentina	absente, a donné procuration à M ^{me} Éliane Tevahitua, abstention
M.	Drollet	Jacqui	absent, a donné procuration à M ^{me} Justine Teura, abstention
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	abstention
M.	Fong Loi	Charles	pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	absente, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraea, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	abstention
M.	Geros	Antony	abstention
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	absente, a donné procuration à M ^{me} Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	abstention
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	pour
M ^{me}	Maraea	Emma	pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	absente, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, pour
M ^{me}	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	pour
M ^{me}	Richeton	Monique	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	pour
M ^{me}	Sage	Maina	pour

M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	pour
M.	Schyle	Philip	absent, a donné procuration à M ^{me} Nicole Bouteau,
			pour
M.	Taae	Putā'i	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi,
			pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent, a donné procuration à M. Antony Geros,
			abstention
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	absent, a donné procuration à M ^{me} Jeanine Tata, pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Teura	Justine	abstention
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	abstention
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaava	Richard	ne participe pas au vote
M.	Tuihani	Marcel	absent, a donné procuration à M ^{me} Alice Tinorua-
			Rijkaart, pour
M.	Tumahai	Ronald	absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet,
			pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, pour
M ^{me}	Vaiho	Gilda	pour
M ^{me}	Vanaa	Élise	pour
M ^{me}	Viriamu	Yolande	pour

La présidente : L'ensemble de la loi du pays est adopté par 46 voix pour et 9 abstentions. Donc, la loi du pays est adoptée.

ADOPTÉ, au scrutin public, par 46 voix pour et 9 abstentions.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT DIVERSES MESURES FISCALES EN FAVEUR DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Rapport n° 179-2016 du 17 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Mesdames les représentantes Armelle Merceron et Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

Procédure d'examen simplifiée

La présidente : Alors, chers collègues, avant de sombrer, dernier rapport de la soirée, n° 179.

Alors, comme la précédente, nous n'allons pas lire le rapport, nous allons passer directement à la délibération... (*Réactions dans la salle.*) Attendez, on ne va pas courir ! On ne va pas courir !... Calmement !... Alors, je vais quand même poser la question et soumettre à votre approbation. Concernant la discussion générale, ce n'est même pas la peine, même si vous avez préparé vos interventions pour gagner un peu de temps. Sinon, pour la discussion des différents articles, est-ce que tout le monde serait d'accord de soumettre aussi à la procédure simplifiée ? Comme je sais que vous

avez tous hâte de rentrer dans vos foyers à l'heure qu'il est. Alors, qui est pour la procédure simplifiée ?... À l'unanimité. (*Réactions dans la salle.*) Qui est pour la procédure simplifiée ?... (*Réactions dans la salle.*) Ah non, non, non ! Là, je suis gentille, là ! Tu ne m'as pas encore vue méchante ! Je suis encore en mode gentille... 30 voix pour la procédure simplifiée. Qui est contre ?... 26 voix contre la procédure simplifiée.

ADOPTÉE, à mains levées, par 30 voix pour et 26 voix contre.

VM

La présidente : Alors, la majorité a décidé, pour le vote de cette loi du pays, la procédure simplifiée. Je vais quand même ouvrir la discussion avant le vote.

Avant le vote de la procédure simplifiée, puisqu'il y a un amendement sur l'article LP 11, je vais appeler l'auteur de l'amendement sur l'article LP 11. Madame Merceron.

La séance est suspendue pour deux minutes, le temps qu'on distribue les amendements. Hé, réveillez-vous, là !

oOo

Suspendue à 20 heures 59 minutes, la séance est reprise à 21 heures 1 minute.

oOo

La présidente : Madame Merceron, article 11, l'amendement.

M^{me} Armelle Merceron : Il faut lire que l'amendement...

C'est un amendement qui modifie l'article LP 11 du projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance de l'économie.

L'article LP 11 est ainsi rédigé :

Article LP 11.- Majoration des taux de crédit d'impôt pour le secteur de la pêche professionnelle hauturière et de l'hôtellerie.

Sont ajoutés à l'article LP 918-1 du code des impôts deux alinéas ainsi qu'il suit :

« Le bénéfice est porté à 60 % pour les programmes d'investissement relevant du secteur de la pêche professionnelle hauturière visé aux articles 923-1 à 923-4. Il est porté à 70 % lorsque le programme consiste en l'acquisition de navires de pêche construit dans un chantier naval polynésien. Le bénéfice de ces taux majorés ne peut se cumuler avec les avantages octroyés dans le cadre du dispositif métropolitain d'aide fiscale à l'investissement outre-mer.

Le taux est porté à 60 % pour les programmes d'investissement relevant de l'hôtellerie visés à l'article LP 922-1 à LP 922-32, dont la publication de l'arrêté d'agrément au Journal officiel de la Polynésie française intervient au plus tard le 31 décembre 2018. »

L'article LP 11 du projet de loi du pays portant diverses mesures fiscales en faveur de la relance de l'économie prévoit des taux de crédit d'impôt majoré pour les projets d'acquisition de navires neufs de pêche hauturière et pour les projets proposés dans le domaine de l'hôtellerie.

Pour chacun de ces secteurs, le crédit d'impôt majoré est conditionné.

Pour les projets d'acquisition de navires de pêche hauturière, il s'applique à la condition que les projets aient reçu un refus d'agrément formel de la direction générale des finances publiques aux dispositifs d'investissement outre-mer. En cela, le crédit d'impôt majoré est une compensation au refus de l'aide de l'État et tend avant tout à la soutenir les plans de financement des projets en cours qui sont mis en péril du fait de ces refus d'aide.

Pour les projets dans le domaine de l'hôtellerie, l'objectif est d'attirer les investisseurs qui se disent de plus en plus intéressés par la destination mais qui hésitent à franchir le pas en raison d'un dispositif fiscal jugé insuffisamment attractif. La mesure s'inscrit donc clairement dans un objectif de compétitivité fiscale, mais une condition de temps est malgré tout proposée, à savoir que l'arrêt d'agrément des projets devra intervenir avant fin 2018.

Aussi, l'amendement proposé vise à replacer l'interdiction de cumul des dispositifs de défiscalisation locale et outre-mer dans leur juste contexte. Cette interdiction concerne en l'occurrence les projets d'acquisition de navires de pêche hauturière et non les projets dans le domaine de l'hôtellerie.

En outre, l'amendement vise à supprimer la proposition d'introduire le mareyage au nombre des secteurs d'activités éligibles au dispositif de défiscalisation locale puisque — et nous l'avons vu tout à l'heure — cette proposition figure déjà dans le projet de loi du pays portant modification du code des impôts par ailleurs proposée à la validation de la Polynésie.

La présidente : Merci, Madame Merceron. La discussion est ouverte sur l'amendement. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. Vous savez, lorsque nous avons commencé l'examen de nos lois du pays, cela s'est bien passé. Et pour cette loi-ci, vous l'avez bien gardée pour la fin. Parce que, par rapport à cette loi, il y a deux visions. Il y a celle évidemment que vous vantez, mais il y a également celle que, nous, nous mettons en avant ; parce que les élections approchent. Il ne faut pas se mentir ; nous sommes tous des politiciens.

Ce que, nous, nous voulions c'était examiner ce texte en détail, article après article. C'est la raison pour laquelle nos interventions sur le texte précédent ont été brèves. Mais si, dans votre lancée, vous voulez également simplifier l'examen de ce dernier texte, eh bien, nous ne voyons pas la nécessité pour nous de rester. À quoi bon rester ! Qu'allons-nous pouvoir dire à nos populations lorsque nous les rencontrerons, puisqu'on vote le texte sans l'examiner au préalable ? N'est-ce pas !

Deuxièmement, Madame la présidente, pendant toutes ces années, nous avons fait face, de notre côté, à certains problèmes que rencontre notre pays, comme la question du redressement de notre Caisse de prévoyance sociale. Et derrière la situation difficile dans laquelle se trouve cette dernière, il est également question de notre régime de solidarité dont nous assumons entièrement la responsabilité, à 100 %, suite à la décision politique que nous avons prise pour éviter que les personnes démunies ne soient dans une situation délicate en cas de maladie. Et aujourd'hui, ce régime pose problème. Or, dans loi qui vous intéresse, vous êtes en train de retirer au Pays un moyen qu'il a à sa disposition pour résoudre ou alors répondre à cette problématique que connaît ce régime. Donc, nous aurions voulu savoir comment, dans les années à venir, jusqu'en 2020, vous allez répondre à la problématique de ce régime. D'autant plus que, en commission, j'avais demandé au Président et au vice-président si la France avait répondu par rapport à son retour, après des années où ils nous ont soutenu au niveau de notre régime de solidarité, ... Et le Président a répondu qu'elle ne pouvait pas répondre à cause des élections qui ont lieu en France.

Donc, nous ne pouvons pas accepter de soutenir la décision que vous venez de prendre. Si vous avez raison, tant mieux pour vous. Nous, nous aurions tout faux. Si, par contre, vous avez tout faux, eh bien, c'est nous qui aurions raison. En tous les cas, ce qui nous inquiète, c'est notre population, qui est la vôtre également — oui, c'est votre population également ! — parce que vous

vous empêchez, ici, (En désignant un document.) et ce, jusqu'en 2020, d'utiliser la fiscalité comme moyen de répondre au problème lié au budget de notre pays.

Aussi, Madame la présidente, nous n'allons pas rester. Il est inutile pour nous de rester pour vous regarder agir d'une telle sorte que... Donc, ne nous en voulez pas. Nous nous reverrons la semaine prochaine. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Avant de faire voter la procédure simplifiée... *(Réactions dans la salle)* Vous ne m'avez même pas laissé finir ! Avant de faire procéder au vote à la procédure simplifiée, j'ouvre quand même la discussion générale. Qui veut prendre la parole ?... Madame Manutahi Levy-Agami.

oOo

Les représentants du groupe UPLD quittent la salle des séances.

oOo

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente. Vous l'avez déjà faite voter, la procédure simplifiée ; on ne va pas revenir dessus.

Juste pour vous dire que, c'est vrai qu'on déplore un peu la façon dont cela se passe, maintenant les matières qui sont abordées dans ce texte sont tellement importantes pour l'avenir du pays qu'au niveau du TAHOERA'A HUIRAATIRA, il est hors de question d'être en réaction mais plutôt dans l'action de discussion avec vous.

Il y a un certain nombre de mesures qui sont proposées qui vont dans le bon sens et d'autres pour lesquelles nous nous sommes déjà exprimés précédemment. En tous les cas, concernant l'article LP 11, nous y sommes favorables. L'amendement qui est proposé est fait pour clarifier les choses et, en tous les cas, dans la mesure où on parle de majoration des crédits d'impôt pour le secteur professionnel hauturier pour l'hôtellerie, ce serait irresponsable de notre part d'aller à l'encontre de ce type de mesures.

Après, je ne vais pas détailler l'ensemble des mesures. Malheureusement, il y a d'autres mesures qui posent problème. Vu le temps que nous avons... C'est vrai que je pourrais prendre le temps, laisser traîner les choses, mais ce n'est pas l'objectif, on n'est pas là pour faire de l'obstruction. Ce qu'on regrette, c'est qu'on n'ait pas abordé ce texte-là avant d'aborder le budget parce que, dans ce texte, on a quelque part l'esprit du budget puisqu'on parle de relance économique, on parle de mesures pour la relance économique et que, au final, il a été porté à notre vote un budget qui finalement n'avait pas été porté par ce texte qui, à notre sens, est quand même fondateur au départ. On aurait dû entendre en premier... Excusez-moi, Monsieur le ministre des Finances, mais pour le domaine économique, on aurait dû entendre d'abord peut-être Monsieur Teva Rohfritsch pour nous parler des orientations qu'il voulait mettre en place dans la mesure où toutes ces recettes ont déjà été validées et qu'il a été donné blanc-seing par la majorité à toutes ces mesures, je ne vois pas trop l'intérêt de discuter dessus sinon de dire que, sur la procédure d'urgence utilisée, on la trouve un peu maladroite compte tenu de l'importance de ce texte et, ensuite, par rapport au fait que le budget ait déjà été validé. *(Réaction sur le banc du gouvernement.)* Écoutez, je vous ai respecté, je vous ai écouté, nous sommes restés et nous allons voter. Merci.

Merci, Monsieur Teva Rohfritsch, et merci d'être resté jusqu'au bout même si, encore une fois, on regrette la façon dont cela se passe. Au niveau de notre groupe, on n'a pas l'intention de nous en aller, de ne pas prendre nos responsabilités, donc nous allons voter.

Merci.

La présidente : Y a-t-il d'autres orateurs qui veulent prendre la parole avant que je rende la parole au ministre ?... Non ?... Plus personne ne veut prendre la parole ?... Monsieur le ministre, vous avez deux minutes.

M. Teva Rohfritsch : Madame la présidente, je voudrais vous féliciter pour la fermeté dont vous faites preuve. Parce que, quand j'entends les deux dernières interventions, je suis assez scandalisé. Quand on pense que ces personnes n'ont rien dit pendant tout l'examen du budget, ne sont pas rentrés dans le détail alors que tout le gouvernement était là, nous étions prêts à débattre, nous sommes venus avec nos fiches, nous étions prêts, nous avons préparé pour justifier nos actions pour aider nos populations, pour créer de l'emploi, pour soutenir nos entreprises et la relance économique, je trouve tout de même assez outrancier de venir nous donner des leçons à cette heure-ci parce que la majorité a choisi la procédure simplifiée.

Excusez-moi, Madame Sandra Levy-Agami ! Avec tout le respect que je vous dois, je trouve que vous devriez aussi avoir en retour un peu de respect pour tous ceux qui ont préparé ce budget, que vous avez totalement bâclé, comme le Président l'a dit tout à l'heure. Et c'est facile de venir maintenant faire un chantage en disant : qu'allons-nous dire sur terrain — c'est ce que Monsieur Geros vient de dire — puisque vous ne voulez pas débattre ?... Mais vous n'avez pas débattu, alors que vous aviez l'occasion de rentrer dans le détail de ce budget. Mais pourquoi vous n'avez pas débattu parce que c'est un bon budget. Pourriez-vous simplement le connaître ! Votez-le ! Je sens que vous avez envie de le voter mais j'ai l'impression qu'il y a une voix qui vous dit : Ne votez surtout pas ce budget !

Voilà, Madame la présidente, passons au vote ! Je crois que cela nous permettra à tous de rentrer. Certains ont choisi de rentrer ! (*Réactions dans la salle.*)

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Avant de vous donner la parole, Madame Manutahi Levy-Agami, depuis ce matin, j'appelle à la paix des ménages, à la paix ici dans cet hémicycle.

Je vous donne la parole et, puis, nous passerons au vote.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Monsieur le ministre, ne vous énervez pas comme cela, ce n'est pas bon pour votre cœur ! Calmez-vous ! Et Dieu sait que vous avez certainement du cœur !

Non, il faut être un petit peu sérieux. Quand on a parlé du budget, quand on a commencé à poser des questions sur la fiscalité, on nous a répondu : Attention, ce sont des lois fiscales qu'on va voir après ! Pendant mon intervention tout à l'heure, tu es même intervenu en disant : C'est hors sujet !... C'est hors sujet ! On y reviendra par la suite !... Tu l'as dit tout à l'heure. C'est dans le PV. Tu veux que j'aille chercher dans les enregistrements ? Tu l'as dit. Là, je pense que c'est certainement le fait d'être exténué après plusieurs heures d'écoute et très peu d'interventions de votre part que vous vous retrouvez à, finalement, nous agresser alors que finalement, nous, on est restés. C'est cela que je ne comprends pas.

Monsieur Teva Rohfritsch, calmez-vous ! Respirez ! Allez faire une séance de zen attitude et vous allez voir que vous irez mieux... (La présidente : « Merci, Madame Manutahi Levy-Agami ! ») Tout cela pour vous dire que, après une telle intervention... (La présidente : « Parce que si je... si je... ») (M. Teva Rohfritsch : « On doit vous remercier parce que vous restez, c'est du n'importe quoi ! C'est du n'importe quoi ! ») (La présidente : « Cela va partir dans tous les sens ! ») (M. Teva Rohfritsch : « Il y en a qui se croit encore « vierge ».) S'il ne me coupait pas, je n'aurais pas besoin de parler fort ! J'étais calme avant qu'il ne s'exprime. On se calme !

La présidente : Vous avez fini ?...

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Je voulais juste vous dire qu'après une telle intervention, certains diraient : on va voter contre. Mais nous, on n'est pas en réaction. On est là pour travailler.

Mais par contre, comme je vous le disais précédemment, et on ne va pas revenir sur les détails, on va s'abstenir parce qu'on ne peut pas être contre certaines mesures qui vont dans le bon sens. Voilà.

Donc, il y a ceux qui s'excitent et ceux qui se calment, qui construisent et qui avancent.

Merci.

La présidente : Merci, Madame Manutahi Levy-Agami.

Alors, je vais faire procéder aux voix l'article LP 1 jusqu'à l'article LP 13 avec l'article LP 11 amendé. Qui est pour ?... 31 voix pour. Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Donc, les articles de cette délibération sont adoptés par 31 voix pour et 18 abstentions.

ADOPTÉS à mains levées, par 31 voix pour et 18 abstentions.

La présidente : Pour l'ensemble de la loi du pays, nous sommes obligés de passer au scrutin public, comme le prévoit le règlement. Alors, je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	Pour
M ^{me}	Amaru	Patricia	Abstention
M ^{me}	Aro	Dylma	Pour
M ^{me}	Bouteau	Nicole	Pour
M ^{me}	Bruant	Virginie	Pour
M.	Buillard	Michel	Pour
M ^{me}	Cross	Valentina	Absente
M.	Drollet	Jacqui	Absent
M.	Faatau	Félix	Pour
M.	Flohr	Henri	Pour
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Abstention
M.	Fong Loi	Charles	Pour
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Absente, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraea, pour
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Absente
M.	Geros	Antony	Absent
M.	Graffe	Jacquie	Absent, a donné procuration à M ^{me} Sylvana Puhetini, pour
M ^{me}	Iriti	Teura	Absente, a donné procuration à M ^{me} Loïs Salmon-Amaru, abstention
M.	Jordan	Rudolph	Pour
M.	Leboucher	Michel	Abstention
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à M ^{me} Emma Maraea, pour

M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Absent
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Abstention
M ^{me}	Maraea	Emma	Pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à M ^{me} Yolande Viriamu, abstention
M ^{me}	Merceron	Armelle	Pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M ^{me} Patricia Amaru, abstention
M.	Perez	Antonio	Pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Absente, a donné procuration à M. Jean Temauri, abstention
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Pour
M.	Raioha	Jacques	Pour
M ^{me}	Richeton	Monique	Abstention
M.	Riveta	Frédéric	Pour
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Pour
M ^{me}	Sage	Maina	Pour
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Abstention
M.	Schyle	Philip	Absent, a donné procuration à M ^{me} Nicole Bouteau, pour
M.	Taae	Putai'i	Pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Pour
M ^{me}	Tata	Jeanine	Pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar	Absent
M.	Temauri	Jean	Abstention
M.	Temeharo	René	Pour
M.	Teriitahi	Moehau	Pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Pour
M ^{me}	Teura	Justine	Absente
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Absente
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	Abstention
M.	Tong Sang	Gaston	Pour
M.	Toromona	John	Pour
M.	Tuheiaava	Richard	Ne participe pas au vote
M.	Tuihani	Marcel	Abstention
M.	Tumahai	Ronald	Absent, a donné procuration à M ^{me} Isabelle Sachet, pour
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M ^{me} Élise Vanaa, abstention
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Abstention
M ^{me}	Vanaa	Élise	Abstention
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Abstention

La présidente : L'ensemble de la loi du pays est adopté par 31 voix pour et 17 abstentions.

ADOPTÉ, au scrutin public, par 31 voix pour et 17 abstentions.

oOo

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE
FRANÇAISE DEPUIS LE 18 NOVEMBRE ET ARRÊTÉ LE 24 NOVEMBRE 2016

Rapport n° 19/REL/2016/APF 7 du 24 novembre 2016.

La présidente : Alors, chers collègues, nous avons fini avec le point II de notre ordre du jour. Nous passons au point III, à savoir l'Examen de la correspondance.

Comme vous le savez, tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée de la Polynésie française du 18 novembre 2016 et arrêté le 24 novembre 2016.

oOo

C L Ô T U R E D E L A S É A N C E

La présidente : Avant de clôturer la séance, je tiens à informer l'ensemble des élus que la prochaine séance est fixée au jeudi 8 décembre à 9 heures puisqu'il nous reste le budget de notre institution, plus les dernières lois fiscales que nous allons étudier lors de la prochaine séance.

Monsieur le vice-président sénateur, Monsieur le ministre de l'Économie, *merci* d'être restés avec nous jusqu'au bout. Chers collègues de l'UPLD et du TAHOERA'A HUIRAATIRA, du TAPURA HUIRA'ATIRA, *merci* ! Qu'est-ce que j'apprécie d'être parmi vous aujourd'hui ! En tout cas, bonne soirée à tous ! (*Applaudissements dans la salle.*)

La séance est close.

oOo

Il est 21 heures 22 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani